

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

## AGENCES DE L'EAU





# Table des matières

<b>Présentation générale .....</b>	<b>5</b>
<b>Bilan d'activité de l'année 2014 .....</b>	<b>9</b>
1. L'avancement des programmes en 2014 .....	9
2. Le bilan 2014 des contrats d'objectifs .....	16
3. La situation financière des agences de l'eau .....	21
<b>Données propres à chaque agence de l'eau.....</b>	<b>24</b>
1. Agence de l'eau Adour-Garonne .....	24
2. Agence de l'eau Artois-Picardie .....	34
3. Agence de l'eau Loire-Bretagne.....	43
4. Agence de l'eau Rhin-Meuse .....	53
5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse .....	62
6. Agence de l'eau Seine-Normandie.....	72



## Présentation générale

*L'article L213-9-1 du code de l'environnement dispose que « l'exécution du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau faisant état des recettes et dépenses réalisées dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport annexé chaque année au projet de loi de finances ». Tel et l'objet du présent document.*

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'État et du Comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

*Les évolutions introduites par la Directive Cadre sur l'Eau (2000) et la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006)*

Le cadre communautaire fixé à la politique de l'eau par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a conduit à une profonde évolution de l'action des agences de l'eau.

Ainsi, les bassins hydrographiques qui constituent le champ de compétences des agences de l'eau ont été ajustés selon les règles fixées par la réglementation communautaire relatives aux districts hydrographiques. Pour chacun de ces bassins, un **état des lieux** des différents usages de l'eau et de leur impact sur l'état des eaux a été réalisé et adopté par les comités de bassins en fin d'année 2004 (cet état des lieux a été mis à jour en fin d'année 2013). Des réseaux de surveillance conformes aux exigences communautaires ont ensuite été déployés, en grande partie par les agences de l'eau, responsables des données relatives à la qualité de l'eau. L'année 2009 a vu enfin l'adoption des plans de gestion au titre de la directive cadre sur l'eau que sont les **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), adoptés par les comités de bassin, qui fixent des **objectifs de qualité des eaux** (objectif de bon état des eaux, sauf dérogation, en 2015) et des orientations et dispositions de portée réglementaire permettant de les atteindre. Ce plan de gestion est associé à des **programmes de mesures**, arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin, qui listent les **actions** nécessaires à l'atteinte des objectifs. Les agences de l'eau, qui assurent le secrétariat des comités de bassin, ont largement contribué à la préparation, à la consultation et à l'adoption de ces documents stratégiques, dont la révision est en cours et devrait s'achever d'ici fin 2015.

Par ailleurs, la politique de l'eau a été inscrite dans le champ plus large du développement durable. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), qui confie aux agences de l'eau la mise en œuvre des plans de gestion, précise que les agences de l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». Les agences participent ainsi à la stratégie nationale du développement durable et au plan national d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité.

La réforme introduite par la directive cadre sur l'eau a donc conforté le dispositif de bassin institué en 1964 tout en le modernisant :

- la représentation des usagers et des élus a été renforcée dans les comités de bassin ;
- les assiettes des redevances (qui sont en réalité des taxes fiscales) ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire, tandis que les taux sont désormais encadrés par la loi et fixés par les conseils d'administration des agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin ;
- les programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau sont appelés à devenir l'un des principaux leviers de financement des programmes de mesures ;
- enfin l'exigence de cohérence entre les données relatives à l'état des eaux a conduit à confier à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) la mise en place et la coordination technique du système d'information sur l'eau.

Pour relever les nouveaux défis de la politique de l'eau, les agences de l'eau ont réorganisé leurs structures. L'objectif est de renforcer leur présence sur le terrain et d'améliorer la coordination avec les services de police de l'eau, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'État ou des services départementaux de l'ONEMA. Les personnels contractuels des agences de l'eau ont, à l'occasion de cette réforme, bénéficié de l'adoption d'un quasi-statut (décret n° 2007-832 du 11 mai 2007) qui doit permettre de véritables parcours professionnels à leurs quelques 1800 agents.

Pour la période 2007-2012, la programmation des agences de l'eau a été structurée par l'article 83 de la LEMA. Cet article a fixé les priorités des agences de l'eau pour cette période et déterminé le montant maximal des engagements, ainsi que le niveau des aides au titre de la solidarité urbain-rural et de la contribution au budget de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

#### *Les évolutions apportées dans le cadre du « Grenelle de l'environnement »*

Depuis 2009, les agences de l'eau collectent la fraction de la redevance pour pollutions diffuses créée par la loi de finances pour 2009 pour financer les actions du plan « Ecophyto 2018 » arrêté par le ministre en charge de l'Agriculture (article 122 de la loi de finances pour 2009, modifiant l'article L.213-10-8 du Code de l'environnement). L'article 124 de la LFI 2012 plafonne ce reversement à 41 M€ par an. La collecte de cette redevance pour pollutions diffuses est mutualisée entre les agences, tout comme pour les redevances pour protection du milieu aquatique et pour pollution d'origine non domestique liée aux activités d'élevage.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») a quant à elle donné aux agences de l'eau la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'obstacles sur les cours d'eau destinés à rétablir la continuité écologique (article 131, créant l'article L.211-7-1 du code de l'environnement). Elle a également confié aux agences de l'eau la mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides (article 131, créant l'article L.213-8-2 du code de l'environnement). Les agences de l'eau pourront « acquérir ou faire acquérir des parcelles dans les zones humides à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ». Enfin, l'article 161 de la loi prévoit que : « L'agence de l'eau peut verser aux collectivités territoriales des incitations financières à la réduction des pertes en eau du réseau. ».

#### *Le X<sup>e</sup> programme d'intervention des Agences de l'Eau (2013-2018)*

L'article L.213-9-1 du code de l'environnement dispose que « pour l'exercice des missions définies à l'article L. 213-8-1, le programme pluriannuel d'intervention de chaque agence de l'eau détermine les domaines et les conditions de son action et prévoit le montant des dépenses et des recettes nécessaires à sa mise en œuvre. Le Parlement définit les orientations prioritaires du programme pluriannuel d'intervention des agences de l'eau et fixe le plafond global de leurs dépenses sur la période considérée ainsi que celui des contributions des agences à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ».

L'encadrement législatif du 10<sup>e</sup> programme d'intervention des agences de l'eau a été opéré en ce qui concerne leurs plafonds de *recettes*, au travers de l'article 124 de la loi de finances initiale pour 2012.

En application du troisième alinéa de l'article L213-9-1 du code de l'environnement, l'encadrement du montant pluriannuel des *dépenses* du programme d'intervention sur la période 2013-2018 a été fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des finances en date du 26 février 2013, pris après avis du Comité national de l'eau.

Ceci manifeste le souhait de contenir la pression fiscale liée à l'eau sur les ménages tout en donnant aux agences les moyens d'intervenir sur les politiques prioritaires.

Ainsi, les principaux éléments de cadrage des 10<sup>èmes</sup> programmes fixés par la loi de finances initiale pour 2012 sont les suivants :

- Plafonnement des recettes des agences sur l'ensemble du programme (2013-2018) à 13,8 Md€ (hors part de redevances pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto et hors contribution au budget général de l'ONEMA), un excédent éventuel en fin de programme devant être reversé au budget de l'État, réparti entre les agences de l'eau proportionnellement au produit qu'elles ont tiré des redevances pour les années 2013 à 2018. Ce plafond se décline en plafonds annuels cumulés sur la durée du programme (2,3 milliards d'euros en 2013, 4,6 milliards d'euros en 2014, 6,9 milliards d'euros en 2015, 9,2 milliards d'euros en 2016, 11,5 milliards d'euros en 2017 et 13,8 milliards d'euros en 2018). Chaque année, les agences de l'eau adaptent les taux des redevances pour l'année suivante afin de garantir le respect de ces

plafonds. Ces taux sont votés par leur Conseil d'Administration après avis conforme du Comité de Bassin.

- Dispositions sur les redevances : élargissement des assiettes et augmentation des taux plafonds de certaines redevances afin de mieux prendre en compte les problématiques liées aux substances toxiques et aux prélèvements d'eau des usages non domestiques.
- Augmentation de la contribution à l'ONEMA, plafonnée à 150 M€ par an, dont 30 M€ au titre de la solidarité financière entre les bassins vis à vis des départements et collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie et de la Corse contre 108 M€ par an au cours du 9<sup>e</sup> programme.

Le plafond des dépenses des X<sup>es</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau a quant à lui été porté à 13,3 Md€ sur la durée du programme (hors part de la redevance pour pollutions diffuses reversée à l'ONEMA dans le cadre du plan Ecophyto, hors contribution au budget général de l'ONEMA et hors primes). Ce plafond de dépenses est réparti par agence et par grand domaine d'intervention :

- le domaine 1 concerne les actions de connaissance, de planification et de gouvernance : acquisition des données, prospective, communication et soutien aux acteurs nationaux et internationaux de la politique de l'eau. Les dépenses propres au fonctionnement et au personnel des agences de l'eau sont rattachées à ce domaine.
- le domaine 2 concerne les mesures générales de gestion de l'eau dont l'application est invariante sur le territoire et visent à assurer la bonne application des textes français et européens, quel que soit l'état du milieu ou l'effet attendu sur le milieu. Il s'agit notamment des mesures financées au titre de la directive eaux résiduaires urbaines ou de la directive eau potable.
- le domaine 3 concerne les mesures territoriales de gestion de l'eau qui viennent compléter les mesures nationales et sont motivées par la réalisation des objectifs de la directive cadre européenne, la lutte contre les effets de la sécheresse et certaines mesures de prévention des inondations.

Par ailleurs, **les dépenses prévues dans ces domaines par chaque agence ne sont plus fongibles sans restrictions entre elles**. Les dépenses du domaine 1 peuvent alimenter le domaine 2 et le domaine 3, celles du domaine 2 peuvent alimenter le domaine 3, mais celles du domaine 3 ne peuvent être redéployées ni sur le domaine 1 ni sur le domaine 2.

Ces programmes ont été validés fin 2012 par les instances de bassins et votés par les conseils d'administration des agences. Ils marquent d'importantes évolutions dans la structure des dépenses prévisionnelles des agences de l'eau :

- La nature des actions identifiées dans les programmes de mesures a démontré la nécessaire poursuite de la montée en puissance des actions sur les deux facteurs clefs pour l'atteinte de l'objectif de bon état des eaux : actions sur les milieux aquatiques et sur la lutte contre les pollutions diffuses. Un accroissement important des aides consacrées aux milieux aquatiques et aux objectifs territoriaux de la Directive cadre sur l'eau (DCE) dans les X<sup>es</sup> programmes d'intervention, portant notamment sur la lutte contre les pollutions d'origine agricole et sur les milieux aquatiques et continuités écologiques, est ainsi constaté.
- A l'inverse, les dépenses liées à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, après avoir répondu à la Directive eaux résiduaires urbaines (DERU), diminuent. Les X<sup>es</sup> programmes montrent une volonté de maîtrise des dépenses, la baisse des travaux d'assainissement collectif « standards » étant en partie compensée par une augmentation des travaux sur l'assainissement non collectif, ainsi que sur les bassins d'orage nécessaires pour l'amélioration de l'état des eaux.

La réalisation des objectifs inscrits dans les X<sup>es</sup> programmes en matière d'actions territorialisées, concourant à l'atteinte des objectifs de la DCE, nécessiteront d'amplifier la coordination des interventions techniques, réglementaires et financières pour intensifier l'action, à l'exemple de ce qui a été fait pour la DERU.

Les contrats d'objectifs des agences de l'eau étant arrivés à échéance fin 2012, une nouvelle génération de contrats d'objectifs a été élaborée. Ils ont été signés du ministre en charge de l'écologie le 20 décembre 2013. Ils s'appliquent sur la période 2013-2018, coïncidant avec la mise en œuvre des X<sup>es</sup> programmes d'intervention. Les orientations et le contenu des X<sup>es</sup> programmes se déclinent dans les objectifs opérationnels définis dans ces contrats d'objectifs.

### *Prélèvement sur le fonds de roulement des Agences de l'Eau*

L'article 48 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, ainsi que l'article 32 de la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, prévoient que les agences de l'eau contribueront à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs fonds de roulement, sans remettre en cause les programmes de préservation et de reconquête de la biodiversité et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau qu'elles mettent en œuvre. Cette contribution prend la forme d'un prélèvement de 210 millions d'euros sur le fonds de roulement de ces opérateurs, soit environ 10 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances 2014, puis d'un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur la période 2015-2017, soit environ 8 % de leurs recettes prévisionnelles de redevances sur cette période, au profit du budget général de l'État.

Ces articles prévoient également que le montant de ce prélèvement est réparti équitablement chaque année entre les agences de l'eau, au prorata de leur part respective dans le produit total prévisionnel des redevances pour l'année concernée. Pour les prélèvements des années 2014 et 2015, cette répartition a été respectivement fixée par les arrêtés du 23 juin 2014 et du 20 mai 2015.

En outre, pour tenir compte de l'impact de ce prélèvement sur les ressources des agences de l'eau, les arrêtés du 23 avril 2014 et du 18 mai 2015, modifiant l'arrêté du 31 janvier 2013 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, portent le montant total de ces contributions, hors versements opérés en application du V de l'article L. 213-10-8 du code de l'environnement, à 145 millions d'euros pour l'année 2013, à 130,5 millions d'euros pour l'année 2014, à 137 millions d'euros pour l'année 2015 et à 150 millions d'euros par an pour les années 2016, 2017 et 2018.

### *Perspectives*

Les X<sup>es</sup> programmes d'intervention des agences de l'eau sont en cours d'adaptation ou de révision à mi-parcours pour la période 2016-2018, de manière à tenir compte de la révision en cours des SDAGE et programme de mesures (voir supra), ainsi que de l'impact du prélèvement sur le fonds de roulement des établissements pour les années 2014 à 2017.

Par ailleurs, le III de l'article 16 de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, prévoit l'instauration à compter de 2016, d'un plafonnement annuel des impositions de toutes natures affectées à certains opérateurs de l'État, dont font partie les agences de l'eau. Ce plafonnement annuel interviendrait en complément du plafonnement pluriannuel des recettes de redevances mis en place par l'article 124 de la loi de finances pour 2012.

## Bilan d'activité de l'année 2014

L'année 2014 est la seconde année d'exécution des 10<sup>es</sup> programmes des agences de l'eau (2013-2018). Les agences de l'eau ont d'une part, consolidé les résultats d'ores et déjà atteints, et, d'autre part, poursuivi leur contribution à l'atteinte des objectifs par la mobilisation des moyens en direction de la préservation des ressources, de la restauration des fonctions des milieux naturels et de la réduction des pollutions, par le biais notamment d'un renforcement des actions préventives. La très bonne dynamique en matière de restauration des milieux aquatiques est à signaler. Il faut néanmoins noter en ce début de programme, un certain ralentissement des investissements des collectivités territoriales, ainsi qu'une réduction conjoncturelle des aides à la lutte contre les pollutions agricoles, compte-tenu de la transition entre le Plan de Développement Rural Hexagonale et les nouveaux Plans de Développement Ruraux Régionaux 2014-2020.

### 1. L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN 2014

#### Dépenses

Les **engagements** se sont élevés à **2,323 Md€** (hors reversement Ecophyto à l'ONEMA et prélèvement sur fonds de roulement au profit du budget général de l'État) en 2014 (contre 2,307 en 2013 et contre 2,623 Md€ prévus initialement).

Contrairement à la tendance des années 2010 à 2013, l'année 2014 est marquée par une hausse des engagements relatifs aux installations de traitement des eaux usées domestiques (450,29 M€ engagés contre 362,5 M€ en 2013, 480,6 M€ en 2012 et 616,4 M€ en 2011). La réalisation est toutefois inférieure aux prévisions (579,54 M€), et cette hausse des engagements n'est due qu'aux bons résultats de l'agence de l'eau Seine-Normandie dans ce domaine. Les engagements sur les réseaux d'assainissement (397,55 M€) sont en légère hausse (349,63 M€ en 2013) grâce au bon niveau d'engagement des agences de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et Seine-Normandie, mais restent en deçà des prévisions (418,26 M€). Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 27,6 % pour le traitement des eaux usées domestiques et de 31,2 % pour les réseaux d'assainissement à fin 2014.

Dans le domaine de l'eau potable, les engagements sont aussi inférieurs aux prévisions. La réalisation 2014 s'élève à 142,23 M€, pour une prévision de 196,17 M€, et contre une réalisation de 162,2 M€ en 2013. Rappelons que les prévisions dans ce domaine sur la période du 10<sup>e</sup> programme sont nettement inférieures à celles du 9<sup>e</sup> programme (1 114,8 M€ contre 1 446,7 M€). Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 28,7 % à fin 2014.

Dans les domaines prioritaires pour l'atteinte du bon état, l'année 2014 a connu un bon niveau d'engagement sur les opérations de restauration des milieux aquatiques, qui reflète de très bons résultats, le coût de référence de ces opérations semblant à la baisse. Le niveau d'engagement en matière de lutte contre les pollutions industrielles est très bon, compte-tenu d'une anticipation par les industriels d'une baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides au secteur économique. En revanche, les engagements en matière de gestion quantitative se stabilisent, et il est observé une chute des engagements en ce qui concerne la lutte contre les pollutions agricoles, compte-tenu de la transition entre l'ancien Programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement régionaux 2014-2020. Les principales évolutions des résultats dans ces domaines sont les suivantes :

- pour la lutte contre les pollutions agricoles, le montant de 55 M€ engagés est très en deçà de la réalisation 2013 (92 M€) et des prévisions (99,5 M€) ; ainsi, le taux d'exécution à l'échelle du programme n'est que de 18,2 % à fin 2014.
- pour la gestion quantitative de l'eau, on note une stabilisation à hauteur de 84 M€ en 2014, comme en 2013, montant qui reste toutefois en-dessous de la prévision (99 M€) ; le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 30,2 % à fin 2014.
- sur la restauration des milieux aquatiques, les engagements sont en légère diminution et s'élèvent à 202,43 M€ en 2014, légèrement en-deçà des prévisions (207 M€), sachant que le niveau d'engagement de l'année 2013 était excellent (224 M€ réalisés pour une prévision de 183 M€), ce qui conduit à un taux d'exécution fin 2014 à l'échelle du programme de 30,7 %.
- pour la lutte contre les pollutions industrielles, le montant engagé en 2014 est de 158,75 M€, contre une réalisation de 142,58 M€ en 2013 et une prévision de 118,23 M€. Le taux d'exécution à l'échelle du programme est de 37,3 % fin 2014, ce qui est excellent.

À fin 2014, le taux de réalisation des engagements à l'échelle du programme, hors prélèvement au profit du budget général de l'État, atteint globalement 30,6 %. Le secteur « lutte contre la pollution » a été réalisé à 30,4%, le secteur « gestion des milieux » à 29,7 %, le secteur « conduite et développement des politiques » à 31,6% et les dépenses courantes et autres dépenses à hauteur de 31,7 %.

Par ailleurs, le taux d'exécution des autorisations de programme par agence à la fin de la deuxième année du 10<sup>e</sup> programme (2013-2018), hors prélèvement au profit du budget général de l'État, s'élève à :

- 27,2 % pour l'agence de l'eau Adour-Garonne,
- 30,9 % pour l'agence de l'eau Artois-Picardie,
- 29,1 % pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 32,4 % pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse,
- 30,2 % pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse,
- 32,3 % pour l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Les **crédits de paiement** atteignent 2,42 Md€ hors prélèvement au profit du budget général de l'État, contre 2,43 Md€ en 2013 et 2,57 Md€ en 2012, et sont légèrement inférieurs (96,4 %) aux prévisions initiales (2,51 Md€).

En ce qui concerne le taux d'exécution en 2014 de la part des crédits de paiement relative aux engagements de la deuxième année des 10<sup>es</sup> programmes, il est :

- de 56,9 % (contre 39,72% fin 2013) pour l'agence de l'eau Adour-Garonne (reste à payer de 238,09 M€),
- de 54,36 % (contre 39,93% fin 2013) pour l'agence de l'eau Artois-Picardie (reste à payer de 151,77 M€),
- de 52,31 % (contre 37,33% fin 2013) pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne (reste à payer de 366,24 M€),
- de 61,27 % (contre 51,44% fin 2013) pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse (reste à payer de 152,58 M€),
- de 53,27 % (contre 45,23% fin 2013) pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (reste à payer de 537,07 M€),
- de 61,29 % (contre 47,57% fin 2013) pour l'agence de l'eau Seine-Normandie (reste à payer de 666,58 M€).

Il en résulte un taux de réalisation des crédits de paiement, toutes agences confondues, à la fin de la deuxième année de mise en œuvre du 10<sup>e</sup> programme de 57,07 % (contre 44,24 % fin 2013) et un montant total de reste à payer de 2,11 Md€.

Les restes à payer au titre du 9<sup>e</sup> programme, évalués à 2,134 Mds€ fin 2013, s'élèvent à 1,17 Md€ fin 2014, et se répartissent de la manière suivante :

- 132,03 M€ (contre 234,25 M€ fin 2013) pour l'agence Adour-Garonne,
- 92,96 M€ (contre 164,68 M€ fin 2013) pour l'agence Artois Picardie,
- 173,32 M€ (contre 372,76 M€ fin 2013) pour l'agence Loire-Bretagne,
- 70,47 M€ (contre 117,78 M€ fin 2013) pour l'agence Rhin-Meuse,
- 303,75 M€ (contre 499,37 M€ fin 2013) pour l'agence Rhône Méditerranée Corse,
- 402,2 M€ (contre 745,43 M€ fin 2013) pour l'agence Seine-Normandie.

Les tableaux 1, 2 et 3 (ci-dessous) présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme) et des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015.**

**TABLEAU 1 – Synthèse des engagements 2013-2014 des 6 agences de l'eau au titre des 10<sup>es</sup> programmes pluriannuels d'intervention - Réalisations 2013-2014 et prévisions 2015-2018 (en M€)**

	en M€	2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total 3 <sup>ans</sup> programme
		Subventions	Prêts et avances													
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	281,70	80,80	339,95	110,34	432,40	191,34	410,19	111,75	393,10	103,59	388,06	101,18	2 245,40	698,99	2 944,38
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	287,47	62,16	324,63	72,92	294,73	116,80	315,84	83,52	320,82	85,15	337,87	93,59	1 881,36	514,15	2 395,51
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	114,68	27,90	117,11	41,64	103,60	24,94	97,63	26,46	97,14	26,45	103,14	26,75	633,30	174,14	807,44
	14 Elimination des déchets	9,75	0,00	5,51	0,00	6,80	0,60	8,47	0,65	8,67	0,65	9,72	2,10	48,92	4,00	52,92
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	17,45	0,00	17,45	0,00	20,74	0,00	23,51	0,00	23,51	0,00	23,51	0,00	126,17	0,00	126,17
	17 Primes de performance épuratoire	314,80	0,00	269,52	0,00	262,84	0,00	238,01	0,00	233,01	0,00	263,21	0,00	1 581,39	0,00	1 581,39
	18 Lutte contre la pollution agricole	91,52	0,00	54,63	0,30	157,76	1,00	150,19	6,90	158,59	6,90	169,96	6,90	782,65	22,00	804,65
	19 Divers pollution	2,24	0,00	3,69	0,00	0,53	0,00	0,17	0,00	0,87	0,00	0,17	0,00	7,66	0,00	7,66
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>	<b>1 119,61</b>	<b>170,86</b>	<b>1 132,50</b>	<b>225,20</b>	<b>1 279,40</b>	<b>334,68</b>	<b>1 244,02</b>	<b>229,28</b>	<b>1 235,70</b>	<b>222,74</b>	<b>1 295,63</b>	<b>230,52</b>	<b>7 306,86</b>	<b>1 413,28</b>	<b>8 720,14</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource	82,16	2,04	77,74	6,52	95,35	7,40	74,49	20,27	73,19	20,47	76,78	20,87	479,71	77,56	557,27
	23 Protection de la ressource	40,00	0,22	34,73	0,02	48,53	1,00	43,01	1,10	43,76	1,10	45,16	1,30	255,19	4,74	259,93
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	222,77	1,57	202,43	0,00	227,44	5,10	215,44	10,86	230,24	11,06	249,74	11,36	1 348,05	39,95	1 388,00
	25 Eau potable	119,96	42,22	108,74	33,49	126,18	55,12	124,77	63,38	125,47	64,08	129,57	69,58	734,70	327,86	1 062,56
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	26,20	0,40	24,60	0,10	31,73	0,50	31,31	0,50	31,81	0,50	31,82	0,50	177,48	2,50	179,98
<b>Total II. Gestion des milieux</b>	<b>491,09</b>	<b>46,45</b>	<b>448,24</b>	<b>40,13</b>	<b>529,24</b>	<b>69,12</b>	<b>489,02</b>	<b>96,10</b>	<b>504,47</b>	<b>97,20</b>	<b>533,08</b>	<b>103,60</b>	<b>2 995,13</b>	<b>452,61</b>	<b>3 447,73</b>	
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales	19,70	0,00	17,68	0,00	26,00	0,00	22,07	0,00	22,01	0,00	22,11	0,00	129,56	0,00	129,56
	32 Connaissance environnementale	52,73	0,00	61,24	0,00	58,80	0,00	54,98	0,00	51,63	0,00	49,34	0,00	328,71	0,00	328,71
	33 Action internationale	15,34	0,00	13,91	0,00	17,40	0,00	19,96	0,00	19,98	0,00	22,00	0,00	108,61	0,00	108,61
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	16,08	0,00	12,42	0,00	18,07	0,00	17,55	0,00	15,21	0,00	15,02	0,00	94,35	0,00	94,35
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>	<b>103,85</b>	<b>0,00</b>	<b>105,24</b>	<b>0,00</b>	<b>120,26</b>	<b>0,00</b>	<b>114,56</b>	<b>0,00</b>	<b>108,84</b>	<b>0,00</b>	<b>108,48</b>	<b>0,00</b>	<b>661,24</b>	<b>0,00</b>	<b>661,24</b>	
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	29,09	0,00	26,80	0,00	29,60	0,00	29,26	0,00	29,26	0,00	29,24	0,00	173,25	0,00	173,25
	42 Immobilisations	8,10	0,00	9,62	0,00	21,77	0,00	15,47	0,00	14,87	0,00	14,79	0,00	84,61	0,00	84,61
	43 Dépenses de personnel	125,39	0,00	123,15	0,00	129,16	0,00	134,17	0,00	135,00	0,00	135,83	0,00	782,71	0,00	782,71
	44 Charges de régularisation	31,19	0,00	37,53	0,00	27,15	0,00	25,93	0,00	25,88	0,00	25,88	0,00	173,55	0,00	173,55
	45 Charges financières	14,69	0,00	26,61	0,00	21,66	0,00	21,67	0,00	21,67	0,00	21,67	0,00	127,98	0,00	127,98
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	18,15	0,00	15,13	0,00	24,70	0,00	20,99	0,00	21,04	0,00	21,04	0,00	121,05	0,00	121,05
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	2,07	0,00	1,39	0,00	3,46	0,00	3,07	0,00	3,07	0,00	3,07	0,00	16,14	0,00	16,14
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	<b>228,69</b>	<b>0,00</b>	<b>240,22</b>	<b>0,00</b>	<b>257,50</b>	<b>0,00</b>	<b>250,56</b>	<b>0,00</b>	<b>250,79</b>	<b>0,00</b>	<b>251,52</b>	<b>0,00</b>	<b>1 479,28</b>	<b>0,00</b>	<b>1 479,28</b>	
<b>V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)</b>	50 Fonds de concours ONEMA	186,57	0,00	173,14	0,00	187,67	0,00	188,83	0,00	188,68	0,00	188,64	0,00	1 113,54	0,00	1 113,54
	dont reversement Ecophyto	40,88	0,00	41,04	0,00	44,81	0,00	39,05	0,00	38,97	0,00	38,91	0,00	243,67	0,00	243,67
Reversement au Budget de l'Etat	0,00	0,00	210,00	0,00	175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385,00	0,00	385,00	
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>	<b>186,57</b>	<b>0,00</b>	<b>383,14</b>	<b>0,00</b>	<b>362,67</b>	<b>0,00</b>	<b>188,83</b>	<b>0,00</b>	<b>188,68</b>	<b>0,00</b>	<b>188,64</b>	<b>0,00</b>	<b>1 498,54</b>	<b>0,00</b>	<b>1 498,54</b>	
<b>Total</b>	<b>2 129,81</b>	<b>217,31</b>	<b>2 309,34</b>	<b>265,33</b>	<b>2 549,06</b>	<b>403,80</b>	<b>2 287,00</b>	<b>325,38</b>	<b>2 288,48</b>	<b>319,95</b>	<b>2 377,35</b>	<b>334,13</b>	<b>13 941,04</b>	<b>1 865,89</b>	<b>15 806,93</b>	

**TABLEAU 2 - Synthèse des paiements 2013-2018 des 6 agences de l'eau dans le cadre des 10<sup>es</sup> programmes pluriannuels d'intervention - Réalisations 2013-2014 et prévisions 2015-2018 (en M€)**

DEPENSES		en M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL pgme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		510,27	498,43	484,90	491,83	479,85	475,52	2 940,81	19,54%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		382,80	356,70	350,59	369,53	374,29	388,61	2 222,53	14,77%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		113,33	126,47	126,91	125,60	122,99	126,53	741,82	4,93%
	14 Elimination des déchets		11,92	5,82	6,41	7,20	7,72	9,69	48,76	0,32%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		15,42	17,01	16,64	18,80	19,86	20,96	108,69	0,72%
	17 Primes de performance épuratoire		347,80	316,77	301,50	229,87	213,57	235,28	1 644,79	10,93%
	18 Lutte contre la pollution agricole		60,85	66,73	81,53	101,40	123,47	140,28	574,26	3,82%
	19 Divers pollution		1,02	1,54	2,00	0,86	0,86	0,86	7,13	0,05%
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>1 443,41</b>	<b>1 389,46</b>	<b>1 370,47</b>	<b>1 345,08</b>	<b>1 342,62</b>	<b>1 397,74</b>	<b>8 288,79</b>
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		35,74	62,09	56,46	82,99	86,96	89,20	413,44	2,75%
	23 Protection de la ressource		28,62	28,07	34,78	36,67	39,53	41,09	208,76	1,39%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		140,91	167,41	186,36	205,30	213,41	223,31	1 136,71	7,55%
	25 Eau potable		246,91	238,43	217,20	187,21	177,73	177,27	1 244,75	8,27%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		22,53	23,79	23,65	25,43	27,32	28,75	151,46	1,01%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>474,70</b>	<b>519,79</b>	<b>518,45</b>	<b>537,61</b>	<b>544,96</b>	<b>559,62</b>	<b>3 155,12</b>	<b>20,96%</b>
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		18,06	18,04	20,38	22,17	21,66	22,22	122,52	0,81%
	32 Connaissance environnementale		47,79	48,47	57,36	51,95	51,93	50,99	308,49	2,05%
	33 Action internationale		10,92	11,69	14,30	16,80	18,92	18,97	91,60	0,61%
	34 Information, communication, etc.		15,13	13,82	14,65	16,06	15,55	14,54	89,74	0,60%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>91,90</b>	<b>92,01</b>	<b>106,68</b>	<b>106,98</b>	<b>108,04</b>	<b>106,73</b>	<b>612,35</b>	<b>4,07%</b>
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		28,23	25,97	28,93	28,76	28,76	28,74	169,40	1,13%
	42 Immobilisations		8,85	9,14	20,80	15,15	15,35	15,02	84,31	0,56%
	43 Gestion du personnel		125,39	123,13	128,19	130,68	131,50	132,33	771,23	5,12%
	44 Charges de régularisation		33,45	40,90	54,41	26,81	26,76	26,76	209,08	1,39%
	45 Charges financières		14,69	26,61	21,66	21,67	21,67	21,67	127,98	0,85%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		18,28	15,60	23,14	19,61	19,66	19,67	115,95	0,77%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		2,82	1,56	3,31	3,07	3,07	3,07	16,91	0,11%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>231,72</b>	<b>242,92</b>	<b>280,45</b>	<b>245,75</b>	<b>246,77</b>	<b>247,26</b>	<b>1 494,86</b>	<b>9,93%</b>
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		186,57	172,12	182,86	191,58	191,58	189,93	1 114,65	7,41%
	dont reversement Ecophyto		40,88	41,03	42,55	39,02	39,02	38,92	241,43	1,60%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			0,00	210,00	175,00	0,00	0,00	0,00	385,00	2,56%
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>186,57</b>	<b>382,12</b>	<b>357,86</b>	<b>191,58</b>	<b>191,58</b>	<b>189,93</b>	<b>1 499,65</b>	<b>9,96%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>2 428,30</b>	<b>2 626,30</b>	<b>2 633,92</b>	<b>2 427,00</b>	<b>2 433,97</b>	<b>2 501,28</b>	<b>15 050,76</b>	<b>100,00%</b>

**TABLEAU 3 - Restes à mandater des programmes antérieurs aux 10<sup>es</sup> programmes au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)**

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatemens des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatemens réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatemens au 31/12/2014	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>1 763,77</b>	<b>1 763,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 763,69</b>	<b>0,08</b>
Subventions	1 165,49	1 165,41	0,00	1 165,41	0,08
Prêts	23,87	23,87	0,00	23,87	0,00
Avances	574,40	574,40	0,00	574,40	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>3 731,59</b>	<b>3 730,57</b>	<b>0,01</b>	<b>3 730,58</b>	<b>1,01</b>
Subventions	2 941,08	2 940,44	0,00	2 940,44	0,64
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	790,51	790,13	0,01	790,14	0,37
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>7 510,14</b>	<b>7 503,13</b>	<b>1,62</b>	<b>7 504,75</b>	<b>5,38</b>
Subventions	6 271,99	6 266,11	1,26	6 267,37	4,62
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 238,15	1 237,03	0,36	1 237,39	0,76
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>12 339,05</b>	<b>10 320,29</b>	<b>844,02</b>	<b>11 164,31</b>	<b>1 174,73</b>
Subventions	10 396,02	8 830,15	706,82	9 536,97	859,05
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 943,02	1 490,14	137,21	1 627,34	315,68
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>25 344,54</b>	<b>23 317,68</b>	<b>845,66</b>	<b>24 163,34</b>	<b>1 181,20</b>
Subventions	20 774,58	19 202,12	708,08	19 910,19	864,39
Prêts	23,87	23,87	0,00	23,87	0,00
Avances	4 546,08	4 091,69	137,58	4 229,27	316,81

### **Recettes des redevances**

L'année d'activité 2014 est à la deuxième année d'exercice du 10<sup>e</sup> programme des agences de l'eau (2013-2018).

Passant de 2,15 à 2,28 Md€ entre 2013 et 2014, les recettes issues des redevances ont progressé de 125,5 M€ (+5,8 %), ce qui correspond, hors montant des contre-valeurs de 2,5 M€, à une hausse de 123,1 M€ (+5,4 %).

Ce solde d'évolution est dû notamment :

- à l'augmentation des recettes provenant des redevances pour pollution et collecte d'origine non domestique - industries et agriculture - (+27,3M€, dont +7,4 M€ pour la redevance pollution diffuse), représentant 8 % du total des recettes de redevances ;
- aux produits supplémentaires issus des redevances pollution et collecte domestique (+60 M€) représentant respectivement 47 % et 27 % du total des recettes de redevances ;
- et de la hausse des recettes de la redevance prélèvement de près de 39 M€ (16,6 % des recettes totales).

La redevance pour pollution d'origine domestique constitue la principale ressource des agences, et la recette réalisée en 2014 s'élève à 1,07 Md€ (+3,6 % par rapport au 1,04 Md€ en 2013, soit +38 M€). La redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique a également augmenté (+4,2 %), dans un volume de +25,4 M€, pour un montant total collecté de 624 M€ en 2014 contre 598 M€ en 2013.

Ces hausses peuvent à la fois s'expliquer par une tendance à la hausse des taux de la redevance pollution domestique dans plusieurs bassins, conjuguée à un maintien ou une baisse moins faible que prévue des assiettes, ainsi qu'au maintien de l'application de ces redevances aux industriels devenus assimilés domestiques en 2013.

Le montant total de redevances pour prélèvement sur la ressource est pour sa part en augmentation de près de 39M€ (+16,6 %) particulièrement en raison de la hausse de 14 M€ sur les recettes de la redevance prélèvement sur l'eau potable (+5,1 % avec 265,1 M€ perçus en 2014 contre 251,4 M€ en 2013) ainsi que de la hausse de +26 M€ des recettes de redevances de l'industrie (+36,6 % avec 96,6 M€ de recettes en 2014 contre 70,6 M€ en 2013). L'augmentation des recettes de redevances prélèvement pour l'industrie s'explique en grande partie par un contexte pluviométrique ayant entraîné plus du doublement des recettes de la redevance prélèvement pour hydroélectricité (35,1M€ en 2014 pour 15,9 M€ en 2013), laquelle est assise, entre autres, sur le volume d'eau turbiné dans l'année.

La redevance pour pollutions diffuses, introduite par la LEMA et dont la mutualisation est effective depuis 2011 (l'agence de l'eau Artois-Picardie étant en charge de l'établissement, de son recouvrement et du reversement de la fraction affectée à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques pour le financement du plan Ecophyto 2018), voit ses recettes augmenter de plus de 7 M€ (+3,7 % passant de 103 M€ pour 2013 à 110 M€ pour 2014, part de 41 M€ versée à l'ONEMA comprise). La part des recettes revenant aux agences a connu une augmentation de près de 12 %, passant de 62,2 M€ en 2013 à 69,5 M€ en 2014.

Les redevances « stockage en période d'étiage » ; « obstacles sur les cours d'eau » et « protection du milieu aquatique », bien que d'un montant modeste (les recettes s'élevant respectivement à 0,6 M€, 0,25 M€ et 8 M€), demeurent des leviers significatifs dans l'incitation à la recherche du maintien et de l'amélioration des mesures à engager pour protéger et aménager la continuité écologique du patrimoine commun des cours d'eau, et pour permettre d'assurer, entre autres, la protection des poissons migrateurs.

Les taux des agences étant demeurés stables de 2013 à 2014, la hausse de recette de la redevance « stockage en période d'étiage » trouve son origine dans une pluviométrie globalement favorable ayant limité les besoins de stockage de l'eau en période d'étiage.

L'année d'activité 2014 constitue la quatrième année de mise en œuvre pleinement opérationnelle de la mutualisation des redevances avec le recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses par l'agence de l'eau Artois-Picardie, celui de la redevance pour protection des milieux aquatiques par l'agence de l'eau Adour-Garonne, ainsi que celui de la redevance élevage par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et ce pour le compte des cinq autres agences.

Le tableau 4 (ci-après) présente le déroulement des recettes liées aux redevances entre 2008 et 2014.

**TABLEAU 4 – Réalisations des recettes issues des redevances des six agences de l'eau entre 2008 et 2014**

en millions d'euros	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Redevances pour prélèvement	266,144	329,505	305,109	346,371	355,728	340,785	379,723
dont prélèvement collectivités – AEP	198,337	251,311	230,206	258,61	273,639	251,399	265,133
dont prélèvement agriculture – irrigation	9,101	12,669	16,825	19,487	18,89	18,720	18,022
dont prélèvement industries	58,706	65,525	58,078	68,274	63,199	70,666	96,568
Redevances pour autres usages	1,364	9,965	12,277	8,577	10,1	9,070	8,933
dont obstacle sur cours d'eau	0	0,226	0,206	0,19	0,282	0,216	0,254
dont protection milieu aquatique	1,017	9,558	8,961	7,868	8,56	8,421	8,099
dont stockage en période d'étiage	0,037	0,138	0,32	0,519	1,258	0,433	0,580
dont contributions volontaires	0,31	0,043	2,79	0	0	0	0
Redevances pour pollution et collecte	1 609,187	1 567,859	1 428,241	1 650,739	1 837,019	1 801,733	1 889,337
dont collectivités	1 492,614	1 432,708	1 315,811	1 526,556	1 642,745	1 644,280	1 704,510
Collectivités – Pollution	n.d.	832,537	826,155	938,25	1 012,316	1 040,399	1 078,254
Collectivités – Collecte	n.d.	579,118	469,766	571,03	616,846	598,354	623,732
Collectivités – Contre-valeur	n.d.	21,052	19,89	17,276	13,583	5,527	2,525
dont agriculture – élevage + pollution diffuse	5,565	41,372	49,321	59,218	62,689	65,445	72,844
Agriculture – Élevage	n.d.	n.d.	2,183	4,007	3,459	3,245	3,363
Agriculture - Pollutions diffuses (hors part ONEMA soit 41 M€)	n.d.	n.d.	46,771	55,196	59,23	62,200	69,481
dont industries	111,008	93,779	63,109	64,965	131,585	92,008	111,983
Industries – Pollution	n.d.	n.d.	54,129	58,856	107,311	77,079	94,712
Industries – Collecte	n.d.	n.d.	8,126	6,003	24,17	14,929	17,271
<b>TOTAL</b>	<b>1 876,695</b>	<b>1 907,329</b>	<b>1 745,627</b>	<b>2 005,687</b>	<b>2 206,682(*)</b>	<b>2 156,144(*)</b>	<b>2 281,736(*)</b>

(Source : MEDDE/DGALN/DEB/AT4)

(\*) **Réalisé 2014** :

2 281,736 M€ de recettes, dont 2 277,993 M€ de recettes de redevances et 3,743 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AEAP : 0,365 M€, AELB : 0,937 M€ et AESN : 2,440 M€)

(\*) **Réalisé 2013** :

2 156,144 M€ de recettes, dont 2 151,588 M€ de recettes de redevances et 4,556 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AESN : 4,376 M€ et AEAP : 0,180 M€).

(\*) **Réalisé 2012** :

2 206,682 M€ de recettes, dont 2 202,847 M€ de recettes de redevances et 3,835 M€ de majoration pour paiement tardif des redevances (AESN).

NB : Les totaux des Réalisés annuels sont minorés de la fraction de la redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA.

Par ailleurs, il est à souligner que les montants de redevances annuelles « réalisés » jusqu'en 2014 correspondent aux titres émis dans l'année par les agences de l'eau et non les redevances réellement encaissées dans l'année par les agences.

## 2. LE BILAN 2014 DES CONTRATS D'OBJECTIFS

Les contrats d'objectifs et de performance entre l'État et les agences de l'eau couvrent la période 2013-2018, de manière à être synchrones avec les X<sup>es</sup> programmes de ces agences. Le document de performance, joint au budget primitif, et le rapport de performance, joint au compte financier, reprennent les mêmes indicateurs et servent de support au pilotage stratégique du ministre en charge de l'environnement.

Les enjeux auxquels répondent les agences de l'eau ont été redéfinis dans leurs X<sup>es</sup> programmes d'intervention et traduits dans des orientations stratégiques communes aux six agences. Ils sont présentés en début du contrat d'objectif, puis développés et déclinés dans les cinq activités qui constituent le cœur de métier des établissements. La présentation de ces activités n'a, pour des raisons de continuité et de lisibilité, pas connu d'évolutions significatives entre le contrat d'objectif 2007-2012 et le nouveau contrat. Elle se décline ainsi :

- Gouvernance, planification et international : 1 indicateur
- Connaissance (milieux, pressions) : 4 indicateurs
- Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention : 13 indicateurs
- Redevances : 4 indicateurs
- Pilotage de l'établissement et fonctions transverses : 7 indicateurs

Le présent contrat d'objectif dénombre ainsi 31 indicateurs nationaux (dont 3 indicateurs de contexte), contre 46 indicateurs pour le précédent. Ont notamment été abandonnés ou modifiés, en tant qu'indicateurs de performance, certains indicateurs de moyens (ex : « Montants annuels consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses ») ou ratios techniques (ex : « Surface de bassin couvert par un SAGE ») qui ne reflètent qu'imparfaitement le résultat de l'action conduites par les agences, ou ne sont tout simplement plus aussi prépondérant au sein des X<sup>es</sup> programmes. Aussi, les comparaisons entre les résultats de 2013 et 2014 avec ceux des précédentes années ne peuvent être systématiques dans le présent document. Le bilan 2014 de chacune des agences a été réalisé en mars 2015 selon les grands domaines d'intervention des agences de l'eau mentionnés à l'article L. 213-9-1 du code de l'environnement.

### *Gouvernance et planification*

Au préalable, il est utile de rappeler que 2010 a été la première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en tant que « plan de gestion » au sens de la directive cadre sur l'eau. La mise en place des programmes de mesures (PDM) dans chaque département s'est poursuivie, en les déclinant par le biais de plans d'actions opérationnels et territoriaux (PAOT) réalisés à l'échelle départementale.

Les agences de l'eau ont ainsi été impliquées aux côtés des services de l'État et des autres établissements publics, et ont accompagné le dispositif de mise en œuvre de la politique de l'eau en apportant des financements permettant la mise en œuvre des SDAGE et la mise en place des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Cette rubrique ne comprend aujourd'hui plus qu'un seul objectif, qui porte sur le respect des échéances d'actualisation du SDAGE et des PDM.

Les SDAGE et programmes de mesures sont en cours d'actualisation pour la période 2016-2021 en tenant compte des recommandations adressées par la Commission européenne à la France dans le cadre du plan d'action pour la sauvegarde des ressources en eau de l'Europe (Blueprint) et des priorités identifiées dans la feuille de route pour la transition écologique de septembre 2013.

Ainsi, les états des lieux réalisés en 2004 ont été mis à jour fin 2013 et approuvés par les comités de bassin pour tous les bassins. La faible évolution du nombre de masses d'eau en bon état est en grande partie liée à une amélioration de la connaissance des milieux du fait du renforcement de la surveillance depuis la précédente évaluation et à l'évolution des règles d'évaluation de l'état écologique (suivi de nouvelles substances, modification de certains indicateurs...).

Une instruction du gouvernement relative à la mise à jour des SDAGE et de leurs programmes de mesures, accompagnée de documents méthodologiques d'appui, a été transmise aux bassins pour préciser les orientations nationales à prendre en compte et les documents méthodologiques utiles pour cet exercice. Les projets de SDAGE ont été présentés aux comités de bassins à l'automne 2014. La consultation du public sur ces projets s'est tenue du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 de façon concomitante avec les projets de plan de gestion des risques inondations (prévus par la directive inondation) et les projets de programmes de mesures des plans d'action pour les milieux marins (prévus par la directive cadre stratégie pour les milieux marins). L'adoption des nouveaux SDAGE doit avoir lieu avant fin 2015.

Les indicateurs liés aux SAGE ont été abandonnés en tant qu'indicateur national, car leur mise en œuvre ne reflétait pas de manière satisfaisante l'ensemble des efforts de territorialisations consentis par les agences, qui peuvent se transcrire également au travers de contrats territoriaux ou de contrats de rivière. Ils restent cependant suivis au sein de chaque bassin.

### **Connaissance (milieux, pressions)**

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi liés à la mise à disposition du public des données environnementales, la mise en œuvre d'une surveillance de la qualité des eaux adaptée aux besoins des futurs SDAGE, ou encore la bonne connaissance des prélèvements d'eau ou des rejets au milieu naturel.

Comme en 2013, l'ensemble des agences a respecté en 2014 l'objectif national relatif à la date de mise en ligne des données sur le portail de bassin, qui doit être inférieure au 30/09 de l'année suivant celle des données mesurées.

Le taux de stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique, pour l'année N-2, reste un indicateur de contexte non agrégable et sans cible prédéfinie. Certaines agences peuvent atteindre jusqu'à 55,6 % (Seine-Normandie), d'autres descendre jusqu'à 19 % (Rhin-Meuse) sans toutefois que l'on puisse comparer objectivement les deux valeurs.

### **Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention**

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi des plans d'action nationaux dans le domaine de l'assainissement, de la lutte contre les pollutions ainsi que dans le domaine de la solidarité urbain-rural.

### **Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions**

En ce qui concerne la protection de la ressource, les SDAGE listent les captages dont la qualité de l'eau doit être reconquise. Au sein de ces listes, ont été identifiés en 2009 les 500 captages prioritaires les plus menacés par les pollutions diffuses (captages dits « Grenelle »). Cette priorité a été réaffirmée et étendue lors de la Conférence environnementale de septembre 2013, qui vise ainsi la protection de 1000 captages prioritaires par des plans d'actions visant à garantir la qualité de l'eau et sur lesquels doit être mis en place un programme de restauration de la qualité des eaux brutes à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage.

Comme en 2013, les objectifs en matière de financement de la reconquête de la qualité des captages prioritaires ont été dépassés. En effet, fin 2014, 859 captages prioritaires au titre du SDAGE ont ainsi été aidés par les agences pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un « programme d'actions » validé ou non par un arrêté préfectoral (objectif de 856 sur l'année), dont 545 ont été aidés pour la mise en œuvre (MAE ou programme spécifique découlant du programme d'action), pour un objectif prévisionnel fixé à 493.

En ce qui concerne la lutte contre les pollutions agricoles, les objectifs ont été atteints en 2014 : 15 569 ha de nouvelles surfaces agricoles utiles ont fait l'objet d'une aide de l'agence pour des mesures agri-environnementales ou un programme spécifique, (cible : 12 400 ha), dont 2 422 ha consacrées à l'agriculture biologique (cible : 650 ha). Cette analyse ne tient pas compte des résultats et cibles de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les données de réalisation la concernant n'ayant pas été transmises par l'Agence de Service et de Paiement.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), 46 220 014 kg ont été vendus contre 44 756 826 kg en 2013. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation :

- l'arrêté « substances » qui introduit chaque année de nouvelles substances dans le dispositif, et pour certaines d'entre elles les affecte à une nouvelle catégorie de substances ;
- le probable rapatriement en France d'achats auparavant effectués à l'étranger pour contourner le paiement de la redevance, suite à la communication par voie de presse, de documents d'informations, et relayée par les fédérations de coopératives ;
- la « pression maladie », dans certains bassins : la pluviosité et les risques de prophylaxie faisant peser un risque sur les récoltes ont entraîné une utilisation accrue par rapport aux années précédentes ;
- les spécificités culturelles liées à certains bassins, telle la pomme de terre (végétal très répandu en Artois-Picardie) qui a nécessité des traitements importants en 2014.

### Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides

Confirmant la tendance de l'année 2013, l'année 2014 témoigne d'une montée en puissance significative des aides et des actions des agences en faveur du « grand cycle de l'eau », c'est-à-dire du fonctionnement des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides). Ces bons résultats, largement supérieurs aux objectifs prévisionnels, sont le fruit d'une réorientation conséquente de la politique des agences de l'eau sur ces thématiques depuis une dizaine d'année, sous l'impulsion de la Directive Cadre sur l'Eau. Ainsi :

- 17 317 ha de zones humides ont été aidés en 2014 pour des opérations d'entretien, de restauration ou d'acquisition, ce qui correspond à une surface très supérieure aux objectifs (10 715 ha), y compris la cible de 2018 (12 330 ha) et supérieure de plus de 3000 ha aux résultats de 2013 (14 313 ha). Les acquisitions ont porté sur 2105 ha (pour une cible de 1576 ha, et des acquisitions à hauteur de 1897 ha en 2013). Ces bons résultats sont liés à la fois à une politique foncière accrue grâce à des partenariats locaux mis en place par les agences de l'eau avec certains opérateurs (conservatoire des espaces naturels du bassin Loire-Bretagne, de Rhône-Alpes, SAFER), ou avec certaines collectivités (exemple entre l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et le Conseil départemental du Gard), à des modalités d'aides plus favorables, ou à des opérations exceptionnelles (aide à la gestion de 800 ha de milieux humides du camp militaire de Captieux dans les landes, sur le bassin Adour-Garonne).
- 5 989 ha de linéaires de berges ont également bénéficié d'aides des agences pour des travaux d'entretien ou de restauration, ce qui est au-dessus de la cible (5 896 km), et mieux qu'en 2013 (5424 km). Pour cet indicateur, les résultats sont variables en fonction des bassins ; les bons résultats de 2014 sont principalement liés à la bonne dynamique des bassins Adour-Garonne et Artois-Picardie. Il est à noter que désormais, les linéaires concernés font l'objet de programmes de renaturation importants et coûteux car complexes sur des linéaires plus restreints en comparaison aux grands programmes antérieurs "classiques" de restauration sur des linéaires plus longs et plus simples dans leur mise en œuvre.
- 662 ouvrages faisant obstacle à la continuité des cours d'eau (contre 377 en 2013, 388 en 2012, 381 en 2011 et 238 en 2010) ont été aménagés avec une aide des agences de l'eau en 2014, dépassant ainsi la cible qui s'élevait à 502 ouvrages. Alors qu'une certaine hétérogénéité avait été constatée en 2013 entre les bassins, probablement dû en partie à un contexte de classement parfois tardif des cours d'eau (pour mémoire, l'article L214-17 du code de l'environnement oblige les propriétaires d'ouvrages hydrauliques à assurer le transit sédimentaire et la continuité écologique sur certains cours d'eau, dits classés « en liste 2 »), l'année 2014 témoigne d'une accélération des engagements d'aides sur ce thème, cinq bassins atteignant désormais leur objectif cible. Au-delà de l'effet du classement, ces bons résultats sont liés à la multiplication des opérations coordonnées de restauration de la continuité sur les axes prioritaires.

### Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions

Au 31 décembre 2014, des mesures restaient à prendre pour la mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines (DERU) de 24 stations d'épurations (54 en 2013), dont 15 figurant sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (29 en 2013). Toutes les stations de la liste des 74 stations non conforme prioritaires ont désormais fait l'objet de mesures de mise en conformité. L'objectif 2014 (48 stations restant à financer) est donc largement dépassé. L'objectif 2015 (25) est lui-même déjà atteint.

L'objectif fixé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, de 1 Md€ d'aides supplémentaires en faveur de travaux d'assainissement et d'eau potable des communes rurales, dispositif appelé « solidarité urbain rural » ou « SUR », a été reconduit pour les X<sup>es</sup> programmes. Ce dispositif, mis en œuvre en étroite collaboration avec les Conseils départementaux, permet d'accorder aux collectivités rurales des aides complémentaires à celles relevant du dispositif général dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, pour porter ces aides à un taux maximum de 80 %. Eu égard aux fortes sollicitations qui ont été constatées au cours du 9<sup>ème</sup> programme sur cette ligne, les X<sup>es</sup> programmes renforcent les critères de sélectivité des projets, notamment au regard de leur impact sur l'amélioration de l'état des masses d'eau. En 2014, le montant des aides des agences au titre de la SUR s'élève à 187 M€, légèrement en deçà des prévisions (194 M€ pour 2014), bien que le montant soit supérieur à celui de 2013 (181 M€) pour un objectif annuel similaire. Afin d'améliorer ces résultats, certains bassins ont pris des mesures courant 2015 pour simplifier et fluidifier la gestion de ce dispositif.

La réhabilitation de 12 410 installations d'assainissement non collectif a été aidée en 2014, dépassant ainsi la cible de 11 730 installations aidées, comme en 2013 (12 269 installations aidées pour une cible de 10 900).

En ce qui concerne les substances dangereuses prioritaires éliminées inscrites dans les dossiers d'aides, 16 741 kg ont pu être éliminées en 2014 (6 622 kg en 2013) pour un objectif de 4 626 kg. L'objectif est très largement dépassé, toutefois, compte-tenu de la connaissance imparfaite du potentiel réel d'élimination de substances dangereuses, l'analyse de ce résultat nécessite encore quelques années de recul.

Enfin, en 2014, les agences ont aidés 60 contrats visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux (contrats de baies, de plages, de ports, de bassins versants littoraux...), pour une cible de 42. Ces bons résultats traduisent une accélération des engagements des agences de l'eau sur cette problématique en émergence (seulement 31 contrats avaient été aidés en 2013), dans le contexte de la mise en œuvre des futurs plan d'action pour les milieux marins en application de la Directive cadre Stratégie pour le Milieu Marin – DCSMM).

### **Pilotage des établissements et fonctions transverses**

En 2014, les agences de l'eau ont contrôlé sur pièces et sur place en moyenne 3,09 % de leur redevables, par année d'activité (2,9 % en 2014).

Comme en 2013, les agences de l'eau disposent toutes :

- au plan des ressources humaines, d'un volet consacré aux risques psychosociaux dans leur document unique « hygiène et sécurité » ;
- au plan de leur contrôle interne comptable et financier, d'une cartographie des risques et d'un plan d'actions actualisés ;
- d'une démarche « qualité » en cours de suivi ou de renouvellement de certification.

Le taux de télédéclaration des redevances, hors redevance pour pollution diffuse, est de 29,03 %, en stabilité (29,78 % en 2013).

**Le tableau ci-après présente la réalisation des objectifs contractualisés en matière de pilotage et de mise en œuvre des politiques d'intervention, pour une sélection d'indicateurs. En vert figurent les indicateurs de contexte.**

(source : MEDDE/EGALINDE/BAT)

**Tableau 5 - BILAN DES CONTRATS D'OBJECTIFS 2014 DES AGENCES DE L'EAU  
SIX AGENCES DE L'EAU**

Tableau synthétique simplifié des indicateurs de suivi du Xème programme

Les cibles sont celles du contrat d'objectif initial

Les réalisations seront celles des bilans annuels du contrat d'objectifs

Activités	Objectifs	Sous-objectifs	Indicateur n°	Libellé de l'indicateur	Unité	Cibles 2013	Réalisations 2013	Cibles 2014	Réalisations 2014	Cibles 2015	Cibles 2016	Cibles 2017	Cibles 2018	
Connaissance	C-3 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau et des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.1 : S'assurer de la bonne connaissance des prélèvements d'eau	C-3.1	Ratio du nombre de points de prélèvement équipés d'instruments de mesures (directe ou indirecte) / nombre total des points de prélèvement connus	Ratio		89,72%		90,57%					
		C-3.2 : S'assurer de la bonne connaissance des rejets polluants dans le milieu naturel	C-3.2	Ratio du nombre d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants / nombre total d'établissements redevables de la redevance pollution industrielle	Ratio		13,69%		17,85%					
	P-1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions	P-1.1 : Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable	P-1.1.a	P-1.1.a	Nombre de captages prioritaires au titre du SDAGE aidés par l'agence pour fabrication ou la mise en œuvre d'un programme d'actions validé ou non par un arrêté préfectoral (par an)	Cumul pluriannuel	762	781	856	859	951	1 050	1 146	1 239
			P-1.1.b	P-1.1.b	Nombre de captages SDAGE pour lesquels au moins une demande de MAE ou d'un programme spécifique découlant du programme d'actions a été aidée (par an)	Cumul pluriannuel	418	471	493	545	573	652	726	800
		P-1.2 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions d'origine agricole et réduire ces pollutions	P-1.2	P-1.2	Surfaces agricoles utiles (nouvelles) faisant l'objet de MAE ou d'un programme spécifique ayant bénéficié d'une aide de l'agence (données année N-1 : source ASP) - surfaces réalisées aux nouveaux contrats engagés dans l'année (cible et résultats 2014 hors AELB)	ha/an	31 300	39 555	12 400	15 549	31 000	41 600	49 200	58 700
			P-1.2	P-1.2	dont surfaces consacrées à l'agriculture biologique (nouvelles) ayant bénéficié d'une aide de l'agence (cible et résultats 2014 hors AELB)	ha/an	1 450	1 633	650	2 422	1 450	1 650	1 750	1 950
	P-2 : Restaurer la continuité écologique et préserver les zones humides	P-2.1 : Préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques	P-2.1.a	P-2.1.a	Habitat : linéaire de cours d'eau restaurés chaque année avec l'aide de l'agence	km	5 536	5 424	5 896	5 989	6 306	6 526	6 786	7 046
			P-2.1.b	P-2.1.b	Continuité écologique totale : nombre d'ouvrages aidés au cours de l'année pour être rendus franchissables	Nbre ouvrages	420	377	502	662	807	867	962	1 062
		P-2.2 : Prévenir les dégradations des zones humides et « restaurer » leur état	P-2.2	P-2.2	Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	Total ha/an	10 020	14 427	10 715	17 317	11 470	11 760	12 040	12 330
			P-2.2	P-2.2	dont entretien et restauration	ha/an	8 504	12 530	9 139	15 212	9 784	9 864	10 084	10 314
Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention	P-3 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions ponctuelles et réduire ces pollutions	P-3.1 : Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau issue des pollutions domestiques et assimilées et réduire ces pollutions	P-3.1.a	Nombre de stations restant à mettre en conformité en fin d'année au titre de la DERU	Nbre total	75	54	48	24	25	15	3	2	
					Nbre	7	4	2	0	0	0	0		
					Nbre	42	29	27	15	11	4	1		
					Nbre	15	13	10	2	6	4	2		
	P-3.1.b	Solidarité urbanifur	Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (AP)	ME	194,69	181,138	194,47	186,58	194,56	194,05	193,34	192,87		
				Nbre	10 900	12 269	11 730	12 410	13 090	15 010	17 180	19 690		
	P-3.1.c	Assainissement non collectif	Demande d'installations d'ANC réhabilitées et aidées par l'agence dans l'année	Taux		101,99%		104,19%						
				Rapport entre la quantité annuelle (kg/an) de DCO rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-2 et la quantité rejetée l'année N-3	Taux									
	P-3.2	Substances dangereuses	Quantité de substances dangereuses prioritaires éliminées inscrite dans les dossiers d'aides	kg/an	2 615	6 539	4 625	16 741	6 335	16 741	6 335	NC	NC	NC
				Total kg		41 756 826		46 220 014						
P-3.3	envoyés en traitement (hors substances)	Nombre total de contrats aidés (BV filtraux, contrats de balais, contrats de plages, ...) visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbologique et/ou à la préservation des milieux littoraux	Nbre/ an	36	31	42	60	46	36	40	36	40	35	
			Total Mm3		34 183		32 568							
P-4 : Protéger les eaux côtières et les milieux littoraux	P-5 : Promouvoir une gestion quantitative durable de la ressource en eau	P-5.1 : Prélèvements	P-5.1	Volume annuel prélevé dans le bassin par secteur d'activité (Collectivités, Industrie, agriculture, EDF)	Collectivités Mm3		5 402							
					Industries hors EDF Mm3		3 267							
Redevances	R-2.2 : Taux de redevables contrôlés (en nombre) d'activités	R-2.2	R-2.2	Nombre de redevables contrôlés sur période et sur place par année d'activité / Nombre de redevables par année d'activité	Taux		2,90%		3,09%					

### 3. LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGENCES DE L'EAU

L'équilibre financier s'est inversé en 2014 avec un niveau global de dépenses (2 631,4 M€, hors amortissements et provisions, contre 2 438,4 M€ en 2013) supérieur au niveau global des recettes (2 611,8 M€, hors reprises sur amortissements et provisions, contre 2 513 M€ en 2013).

Le résultat comptable 2014 cumulé des six agences est excédentaire de 144,2 M€ (385,8 M€ en 2013), pour la quatrième année consécutive. Toutefois, comme depuis 2011, ce résultat doit être corrigé, suite au changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges d'intervention, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par les agences sous forme de subventions, auxquels est appliqué un taux de chute réévalué chaque année.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2014, les restes à payer sur les engagements pluriannuels des agences de l'eau se sont traduits soit par une variation positive de 21,6 M€ au total du montant des provisions pour charges, correspondant à l'augmentation des provisions pour l'agence Rhône-Méditerranée Corse (21,57 M€), soit par une variation négative de 125,9 M€ au total du montant des provisions pour charges, correspondant à la reprise sur provisions réalisée par les agences Adour-Garonne (16,6 M€), Artois-Picardie (14,8 M€), Loire-Bretagne (23,4 M€), Rhin-Meuse (32,2 M€), et Seine-Normandie (38,9 M€). Ainsi, de fin 2013 à fin 2014, la variation globale des provisions pour charges équivaut à un produit de 104,3 M€, ce qui porte le résultat réel à 39,9 M€ (contre 132 M€ en 2013), hors impact des provisions pour charges d'intervention. Le montant total des provisions pour charges d'intervention (calculé sur la base des seules subventions restant à payer) constituées à fin 2014 s'élève quant à lui à 2 252,2 M€.

Cinq agences présentent donc un résultat excédentaire (hors prise en compte des provisions pour charges), alors que seule une agence a un résultat déficitaire à fin 2014, comme le montre le détail des résultats de chacune des agences ci-après :

- Adour-Garonne : +16,8 M€ (+47,5 M€ en 2013) ;
- Artois-Picardie : +14 M€ (+17,2 M€ en 2013) ;
- Loire-Bretagne : +19,7 M€ (+93,2 M€ en 2013) ;
- Rhin-Meuse : +9,1 M€ (+7,9 M€ en 2013) ;
- Rhône-Méditerranée Corse : -2,2 M€ (-13,4 M€ en 2013) ;
- Seine-Normandie : +0,6 M€ (-20,5 M€ en 2013).

Avec notamment des retours d'avances (268 M€) inférieurs aux attributions (312,4 M€) et un remboursement de capital d'emprunt à hauteur de 22 M€ (spécifique aux agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie), l'exercice 2014 se solde par un prélèvement sur le fonds de roulement de 19,6 M€. Au 31 décembre 2014, la somme des fonds de roulement des agences de l'eau s'élève à 557,7 M€ (contre 577,3 M€ fin 2013), soit environ 2,5 mois de dépenses (contre 1,7 prévu). Rappelons que ce fonds de roulement devait initialement se stabiliser à un mois de dépenses à mi-parcours du 10<sup>e</sup> programme. La trésorerie, quant à elle, s'établit à 331,5 M€ fin 2014, soit un mois et demi de dépenses.

Notons ici que la trajectoire envisagée lors de la construction des 10<sup>es</sup> programmes est quelque peu modifiée depuis le début de leur mise en œuvre, du fait notamment de produits de redevances supérieurs aux prévisions, d'un ralentissement des paiements des aides et de la contribution des agences à l'effort de rétablissement des comptes publics au moyen de prélèvements sur leurs fonds de roulement. Ainsi, l'année 2014 est marquée par le prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État, à hauteur de 210 M€ pour les six agences, prévu à l'article 48 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

Le tableau 6 (ci-après) présente la somme des comptes financiers 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 des 6 agences de l'eau approuvés par leurs conseils d'administration.

L'écart par rapport à la prévision de début de programme effectuée en 2012 est expliqué ci-après.

Globalement, le niveau de dépenses est légèrement au-dessous de la prévision des budgets initiaux (de -28 M€), pour les raisons suivantes :

- des dépenses d'interventions (subventions et avances) légèrement inférieures aux prévisions (-8,8 M€). L'écart est nettement moindre que la première année de mise en œuvre du programme (31,2 M€) et globalement les agences ont payé leurs aides conformément à leurs prévisions. Seule l'agence de l'eau Adour-Garonne semble toutefois encore subir un ralentissement des demandes relatives aux paiements et des engagements tardifs en fin d'exercice. Notons cependant que ces engagements tardifs ou décalés donneront lieu à des paiements sur les années ultérieures. Ce décalage se traduit par des versements d'avances de

312,4 M€ contre 326,9 M€ prévus, alors que les subventions versées s'élèvent à 1 650,1 M€ contre 1 644,5 M€ prévus ;

- des dépenses liées aux interventions et aux redevances (marchés de contrôle...) inférieures de 18,9 M€ aux prévisions ;
- des dépenses d'investissement inférieures d'environ 11,2 M€ aux prévisions ;
- des dépenses réelles de personnel inférieures de 5,2 M€ au niveau prévu et de 2,3 M€ à celles de 2013. Les effectifs réels sous plafond, au 31 décembre 2014, sont de 1 743 ETP contre 1 783 ETP en 2013. Le plafond d'emplois 2014 a été consommé à hauteur de 99,9 %. La baisse non proportionnelle de la masse salariale s'explique principalement par l'augmentation de certaines charges sociales et patronales et le glissement vieillesse-technicité positif ;
- des dépenses globales de fonctionnement courant hors dotations aux provisions et aux amortissements, d'un montant total de 281,6 M€, dont 210 M€ dus au reversement au budget général de l'État (contre un total de 64,8 M€ en 2013), conformes à la prévision. Notons ici que ce montant intègre également les créances irrécouvrables et les annulations / réductions de titres de recettes, charges non maîtrisables par les établissements, dues à la spécificité des agences qui recouvrent elles-mêmes leurs redevances. Aussi, seule l'évolution des charges de fonctionnement sous contrainte mérite d'être analysée (Cf. infra).

Par ailleurs, les recettes totales (hors reprises sur amortissements et provisions) sont globalement supérieures aux prévisions (+142,86 M€) et progressent de 98,7 M€ de 2013 à 2014. En effet, d'une part, les remboursements d'avances sont supérieurs de 6 M€ aux prévisions, bien qu'en diminution de 5,3 M€ par rapport à 2013, tendance qui devrait s'inverser dans les années à venir du fait de l'accroissement des avances consenties de 2010 à 2012. D'autre part, les produits de redevances dépassent largement les recettes attendues (+125,3 M€), sachant qu'elles augmentent au total de 5,7 % de 2013 à 2014. L'écart à la prévision est variable suivant les agences et les redevances, notons toutefois qu'il est lié en majeure partie à l'évolution des assiettes et que les redevances pollution des collectivités et pollutions diffuses demeurent supérieures aux prévisions des budgets initiaux des agences.

Ainsi, la sous-exécution de certaines dépenses d'une part, et la hausse des produits de redevances plus élevés que prévus, d'autre part, ont permis aux agences de l'eau de faire face au prélèvement sur leur fonds de roulement de 210 M€ au bénéfice du budget général de l'État en 2014. Toutefois, certaines agences, comme Seine-Normandie, se sont engagées, dans le cadre de la révision de leur 10ème programme, dans une réduction de leurs dépenses d'intervention, accompagnée d'une sélectivité accrue de leurs aides, afin de maintenir leur équilibre financier compte tenu des prélèvements de 175 M€ à venir sur la période 2015-2017, sans pénaliser l'atteinte de leurs objectifs prioritaires.

## Effectifs

S'agissant des effectifs, les opérateurs doivent se conformer à un effort de maîtrise des emplois publics comparable à celui que fournit l'État. Les plafonds d'emplois annuels des agences de l'eau sont ainsi en baisse constante depuis l'année 2010.

La note du Premier ministre relative au budget pluriannuel 2011-2013 du ministère en charge de l'Environnement, en date du 11 mai 2010, avait ainsi imposé aux opérateurs une diminution en moyenne de 1,5 % chaque année de leurs emplois.

La lettre de cadrage du Premier ministre relative au budget pluriannuel 2013-2015, en date du 28 juin 2012, a imposé un taux d'effort de -2,5 % en moyenne par an sur les plafonds d'emplois pour la période 2013-2015. Les lois de finances successives ont réduit en conséquence le plafond d'autorisations d'emplois des agences de l'eau.

Le plafond d'autorisations d'emplois au titre de l'année 2014 a été établi à 1 745 ETP contre 1 791 ETP en 2013. Pour mémoire, le plafond en ETP s'établissait à 1 890 au titre de l'année 2010.

### Évolution des effectifs entre 2010 et 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Plafond en ETP</b>	1 890	1 868	1 851	1 791	1 745
<b>Exécution</b>	1 853,7	1 834,24	1 829,94	1 782,43	1 745

TABLEAU 6 – Équilibre financier des 6 agences de l'eau à fin 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>1 661 682</b>	<b>1 648 365</b>	<b>1 809 914</b>	<b>1 870 328</b>	<b>2 029 699</b>	<b>1 941 025</b>	<b>1 909 631</b>
	<i>dont subventions versées</i>	1 501 025	1 471 843	1 606 779	1 581 489	1 713 172	1 639 509	1 650 154
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	108 032	108 000	108 000	108 000	108 000	145 001	130 500
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA</i>	0	15 852	33 405	26 653	36 685	40 879	40 880
	<i>dont dépenses liées aux interventions et aux redevances</i>	49 570	49 415	57 000	58 812	64 036	67 238	61 159
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	3 054	3 255	4 724	2 669	4 250	3 082	4 606
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	0	0	0	64 029	102 783	44 621	21 572
	<b>2- Personnel</b>	<b>112 657</b>	<b>118 761</b>	<b>122 653</b>	<b>126 333</b>	<b>127 506</b>	<b>125 394</b>	<b>123 120</b>
	<i>dont personnel en fonction à l'agence</i>	106 693	112 020	119 694	112 843	112 639	112 028	110 869
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>119 585</b>	<b>92 736</b>	<b>94 028</b>	<b>120 683</b>	<b>95 878</b>	<b>82 201</b>	<b>299 213</b>
	<i>dont fonctionnement encadré</i>	36 368	35 362	35 551	30 926	30 152	27 143	25 374
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	13 739	20 262	20 860	24 639	22 930	20 433	22 224
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1 893 924</b>	<b>1 859 862</b>	<b>2 026 595</b>	<b>2 117 344</b>	<b>2 253 083</b>	<b>2 148 620</b>	<b>2 331 964</b>
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>1 876 695</b>	<b>1 923 181</b>	<b>1 775 084</b>	<b>2 044 436</b>	<b>2 243 367</b>	<b>2 197 023</b>	<b>2 322 616</b>
	Redevances pour prélèvement	266 144	329 505	305 109	346 371	355 728	340 785	379 723
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	198 337	251 311	230 206	258 610	273 639	251 399	265 133
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	9 101	12 669	16 825	19 487	18 890	18 645	18 022
	<i>dont prélèvement industries</i>	58 706	65 525	58 078	68 274	63 199	70 666	96 568
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>	0	245	282	727	2 479	1 250	1 637
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>	0	6 000	6 226	6 751	5 652	10 105	7 665
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>	3 063	9 007	7 922	13 395	7 526	15 879	35 071
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>	3 940	47 501	43 575	47 362	47 538	43 432	52 195
	Redevances pour autres usages	1 364	9 965	12 277	8 577	10 100	9 070	8 933
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	0	226	206	190	282	216	254
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	1 017	9 558	8 961	7 868	8 560	8 421	8 099
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	37	138	320	519	1 258	433	580
	<i>dont contributions volontaires</i>	310	43	2 790	0	0	0	0
	Redevances pour pollution et collecte	1 609 187	1 583 711	1 457 698	1 677 391	1 873 704	1 842 612	1 930 217
	<i>dont collectivités</i>	1 492 614	1 432 708	1 315 811	1 526 556	1 642 745	1 644 280	1 704 510
	<i>Collectivités - Pollution</i>	99 436	832 537	826 155	938 250	1 012 316	1 040 399	1 078 254
	<i>Collectivités - Collecte</i>	69 294	579 118	469 766	571 030	616 846	598 354	623 732
	<i>Collectivités - Contrevaieur</i>	171 124	21 052	19 890	17 276	13 583	5 527	2 525
	<i>dont agriculture – élevage + pollution diffuse</i>	5 565	57 224	78 778	85 870	99 374	106 324	113 724
	<i>Agriculture - Elevage</i>	661	3 679	2 183	4 007	3 459	3 245	3 363
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	128	53 150	76 228	81 849	95 915	103 079	110 361
	<i>dont industries</i>	111 008	93 779	63 109	64 965	131 585	92 008	111 983
	<i>Industries - Pollution</i>	19 825	71 238	54 129	58 856	107 311	77 079	94 712
	<i>Industries - Collecte</i>	8	15 928	8 126	6 003	24 170	14 929	17 271
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>51 320</b>	<b>32 416</b>	<b>26 604</b>	<b>90 417</b>	<b>113 707</b>	<b>337 463</b>	<b>153 593</b>
	Autres produits	51 320	32 416	26 604	90 417	113 707	337 463	153 593
	<i>dont personnel MAD</i>	5 964	6 741	2 959	1 992	3 306	1 617	695
	<i>dont annulations de mandats sur exercices antérieurs</i>	4 473	3 349	4 432	3 211	2 374	14 406	7 470
	<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	8 646	9 422	5 531	5 325	6 539	5 987	7 298
	<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>				64 369	82 274	298 420	125 935
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 928 015</b>	<b>1 955 597</b>	<b>1 801 688</b>	<b>2 164 169</b>	<b>2 357 074</b>	<b>2 534 486</b>	<b>2 476 209</b>
	<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>34 091</b>	<b>95 735</b>	<b>-224 907</b>	<b>46 825</b>	<b>103 991</b>	<b>385 866</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	120 735	209 473	36 413	109 468	213 418	172 793	61 723
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	82 158	102 917	246 062	44 426	72 760	25 099	7 112
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	207 823	220 001	289 796	302 340	416 620	334 472	312 408
	Autres dépenses d'investissement	18 912	17 565	11 559	12 691	13 655	8 907	9 191
	Remboursement Capital	5 000	17 767	41 526	41 596	48 164	11 691	22 003
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>313 893</b>	<b>358 250</b>	<b>588 943</b>	<b>401 053</b>	<b>551 199</b>	<b>380 169</b>	<b>350 715</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	329 583	304 907	297 495	293 761	279 188	273 289	268 011
	Cessions d'immobilisations 775	1 046	112	95	1 029	1 411	143	553
	Autres ressources en capital	3 933	23 730	17 245	2 176	116 173	9 688	785
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)</b>	<b>455 297</b>	<b>538 222</b>	<b>351 248</b>	<b>406 435</b>	<b>610 190</b>	<b>455 913</b>	<b>331 072</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>141 404</b>	<b>179 972</b>	<b>-237 695</b>	<b>5 382</b>	<b>58 991</b>	<b>75 744</b>	<b>-19 642</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	488 057	675 102	437 409	443 448	501 588	577 332	557 690
	Besoin en FDR au 31/12	358 506	518 858	261 929	277 738	257 488	227 446	226 213
	Trésorerie au 31/12	129 551	156 244	175 480	165 710	244 100	349 886	331 477

## Données propres à chaque agence de l'eau

### 1. AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne est le 3<sup>e</sup> bassin par la superficie et le 4<sup>e</sup> par la population (7 millions d'habitants). Il est le 3<sup>e</sup> bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ). Il compte 33 000 km de linéaire de cours d'eau et 450 km de littoral. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 2,5 milliards de m<sup>3</sup>, dont 40 % pour l'irrigation et le reste à parts égales pour l'industrie et l'eau potable.

En 2005, 52 % des masses d'eau du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2015. Les travaux menés depuis, et notamment en 2009, ont conduit à caractériser 48 % des masses d'eau de rivière en bon état écologique (94 % en bon état chimique), et 57 % des nappes souterraines en bon état chimique (77 % en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a identifié 3 priorités : réduire les pollutions diffuses de toutes origines, notamment dans les secteurs considérés comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable, préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et nappes en été et en automne en mettant en place une gestion plus économe et rationnelle de la ressource en eau.

L'objectif est d'atteindre 60 % de cours d'eau, 39 % des masses d'eau côtières et de transition, et 58 % des masses d'eau souterraines en bon état en 2015. Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 4,1 Md€, dont notamment 29 % pour l'assainissement collectif, 29 % pour la restauration des milieux aquatiques et 22 % pour la réduction des rejets diffus agricoles.

Le siège de l'agence de l'eau Adour Garonne est à Toulouse. L'agence compte 4 autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

### MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

#### *Exécution du programme d'intervention*

La réalisation des autorisations de programme en 2014 s'élève à 275,64 M€ au total, soit 248,08 M€ (hors reversement au bénéfice du budget de l'État de 27,6 M€) à périmètre constant par rapport à l'année 2013. Le niveau d'engagement est donc en baisse par rapport à celui de 2013 (276,82 M€). Toutefois, compte tenu des prévisions initiales et de la sous-exécution constatée la première année dans certains domaines, due notamment au retard de signature préalable de conventions à renouveler ou à mettre en place avec les autres partenaires financiers, notons que le taux d'exécution globale du 10<sup>e</sup> programme à fin 2014 atteint 27,2 %, sachant que le niveau des engagements et leur évolution sont variables selon les secteurs d'activité concernés.

En effet, si globalement le taux de réalisation du 10<sup>e</sup> programme en matière de lutte contre la pollution est de 25 % à fin 2014, il s'élève à 45,65 % pour la lutte contre la pollution industrielle, avec 28,61 M€ d'aides accordées en 2014 (contre 16,69 M€ en 2013), soit 140 % des prévisions. Cette dynamique particulière est liée à l'anticipation par les industriels du changement des règles européennes d'encadrement des aides à compter de 2015, qui devrait se traduire par une réduction de l'ordre de 10 points des taux de cofinancements. Par ailleurs, comme en 2013, les aides consenties pour les travaux de mise en conformité des stations d'épuration (28,23 M€) sont en nette diminution par rapport à celles des années précédentes (45,72 M€ en 2013 et 68 M€ en 2012), et atteignent 22,2 % des prévisions sur la durée du programme à fin 2014. De même, les aides engagées pour les travaux sur les réseaux connaissent une baisse pour s'établir à 19,55 M€ (contre 23,25 M€ en 2013), et sont réalisées à hauteur de 18,6 % en cette fin de deuxième année de mise en œuvre du programme. Cela traduit un ralentissement des engagements des collectivités, dû notamment à une contraction des cofinancements des conseils généraux, et des incertitudes liées à la réforme de l'organisation territoriale des collectivités. Les aides allouées en matière de lutte contre la pollution agricole sont également en retrait avec 6,71 M€, contre 9,5 M€ en 2013, et représentent, fin 2014, 18 % sur la totalité du programme, le niveau d'engagement demeurant en-deçà des prévisions. Ceci s'explique par la transition entre le Programme de Développement Rural Hexagonal et les nouveaux Programmes de Développement Régional Régionaux 2014-2020.

S'agissant de la gestion des milieux, à fin 2014, le taux d'exécution du 10<sup>ème</sup> programme est de 29,2 %. Aussi, le rythme des engagements dans ce domaine prioritaire est globalement satisfaisant. Les aides attribuées pour la restauration et la gestion des milieux demeurent élevées avec 33,9 M€ d'aides accordées en 2014, contre 35,28 M€ en 2013, et dépassent ainsi, fin 2014, 38 % de la prévision sur la durée totale du programme. En matière de gestion quantitative de la ressource également, les engagements d'un montant de 16,53 M€ en 2014 (contre 19,86 M€ en 2013) atteignent ainsi 34,6 % des prévisions sur 6 ans. Enfin, les interventions pour les travaux sur l'eau potable sont en baisse de 2013 à 2014 (13,6 M€ contre 27 M€ en 2013) et demeurent en deçà des prévisions (19,4 % réalisés à fin 2014).

### **Situation financière de l'agence**

Les dépenses inscrites au budget initial 2014 de l'agence s'élevaient à 317,2 M€ (dont 2,2 M€ de dotations aux amortissements). Ce budget a fait l'objet d'un budget rectificatif portant le montant total des dépenses à 302,4 M€ (dont 2,2 M€ de dotations aux amortissements). Les dépenses réelles ont atteint 282,9 M€ (dont 1,6 M€ de dotations aux amortissements). Ainsi, le budget a été exécuté en dépenses à hauteur de 89,2 % des prévisions initiales, du fait notamment du ralentissement de demandes relatives à certains paiements.

En effet, s'agissant plus particulièrement des aides versées, le taux d'exécution des dépenses d'intervention s'élève à 88,5 %, dont 90 % dans le domaine de la lutte contre la pollution et 85,2 % dans le domaine de la gestion des milieux. Il s'explique surtout, comme les deux années précédentes, par le ralentissement des demandes relatives aux paiements et les engagements tardifs en fin d'exercice, conduisant à une sous-consommation essentiellement des crédits de paiement d'intervention sous forme d'avances remboursables. Notons cependant que ces engagements tardifs ou décalés donneront lieu à des paiements sur les années ultérieures. De plus, cette sous-consommation des crédits d'intervention (199,9 M€ réalisés contre 225,8 M€ prévus) s'accompagne, comme en 2013, d'une augmentation globale de ceux-ci (199,9 M€ en 2014 contre 188,7 M€ en 2013) et se traduit par la hausse des subventions versées de 17,5 M€ (contre 11,8 M€ en 2013), soit de +10,5 %, exécutées à plus de 98 %, et par un recul des avances remboursables de plus de 27 %, nettement inférieures aux prévisions initiales.

Par ailleurs, les recettes dites « encaissables » (hors reprise sur provisions) ont été réalisées à hauteur de 103,6 %. Cette bonne exécution des recettes provient principalement du taux de réalisation des émissions de redevances (103 %) et des remboursements d'avances (111,9 %). Les retours d'avances s'avèrent supérieurs aux versements d'avances du fait à la fois de remboursements anticipés et des retards de paiement exposés précédemment, contrairement à la tendance attendue qui aurait dû s'inverser. Aussi, pour la quatrième année consécutive, le résultat est positif (33,4 M€, contre 17,8 M€ en 2013). Il doit toutefois être corrigé de 16,6 M€, montant de la reprise sur provisions pour charges d'intervention enregistré fin 2014 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par l'agence sous forme de subventions après application d'un taux de chute réévalué chaque année), qui traduit la diminution des restes à payer sur les engagements de l'agence sous forme de subventions de 2013 à 2014. Le résultat net est donc de 16,8 M€ (contre 47,5 M€ en 2013). Notons que le montant total de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 275,2 M€ fin 2014, sachant que le total des restes à payer en avances remboursables et subventions atteint 369 M€ au 31/12/2014 (contre 398 M€ au 31/12/2013).

Grâce à la poursuite du protocole de modernisation de la gestion financière et comptable, signé en juin 2009, traduit notamment par l'optimisation de la gestion de la trésorerie et des émissions de titres de redevances, et à la stratégie offensive adoptée par l'agence en 2010 pour restaurer une capacité d'autofinancement structurellement négative depuis plusieurs années, fin 2014, la capacité d'autofinancement positive atteint 15 M€, et le niveau de fonds de roulement s'établit à 143,6 M€, équivalent à 6,1 mois de dépenses décaissables (6,3 mois de dépenses fin 2013). Cette situation financière permet ainsi à l'agence de dégager des marges de manœuvre pour la deuxième partie du 10<sup>ème</sup> programme, qui devra être adapté aux futurs enjeux afin d'assurer la soutenabilité des dépenses à venir sans augmenter les redevances. Le fonds de roulement couvre ainsi 39 % des restes à payer (dont 57 M€ d'avances remboursables attribuées), assurant la solvabilité de l'agence dans le temps, et demeure nécessaire pour faire face à la montée en puissance des paiements à venir sur les engagements tardifs dans les années ultérieures.

Notons enfin que l'agence a contribué au prélèvement sur le fonds de roulement des agences de l'eau de 210 M€ en 2014 au bénéfice du budget général de l'État à hauteur de 27,6 M€.

## RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

### **Connaissance, planification, gouvernance**

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de Programmes de Mesures ont été présentés au comité de bassin du 29 septembre 2014 et ont été soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

L'agence de l'eau a contribué à l'élaboration du plan d'action national pour la consultation du public, en définissant et en mettant en œuvre une stratégie locale et les moyens nécessaires à la consultation des partenaires et notamment des élus (organisation de réunions d'information, forum locaux de l'eau, utilisation du relais des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement, supports de formation et d'information, vidéos, etc.) et en mutualisant ces moyens avec la consultation sur le Plan de Gestion du Risque Inondation.

24 SAGE sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le bassin. En matière de SAGE approuvés mis en œuvre, l'objectif 2014 est atteint : 10 SAGE ont été approuvés dont 2 nouveaux SAGE ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation en 2014 : le SAGE Agout (30/04/2014) et le SAGE Ciron (27/08/2014). Globalement, fin 2014, 28 % du bassin est couvert par un SAGE approuvé, et 14 % du bassin est couvert par un contrat territorial.

L'objectif de publication des données du programme de surveillance produites par l'agence en 2013 sur le portail avant le 30 septembre 2014 a été atteint.

Environ 7 000 demandes d'informations environnementales sont parvenues à l'agence de l'eau en 2014. La majorité (données environnementales) est traitée via le portail de bassin, environ 150 à 200 par an restent à traiter hors portail. Pour ces dernières, en 2014, plus de 90 % (selon les trimestres et la complexité des questions) ont été traitées dans un délai inférieur à un mois. Il est à noter que le portail de bassin totalise environ 76 000 visites en 2014 et 80 000 téléchargements de données archivées.

L'indicateur de contexte indique que 40 % des stations du réseau de contrôle de surveillance en 2013 pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux se stabilise pourtant depuis 2012. À noter cependant que les masses d'eau en qualité médiocre et mauvaise sont en nette régression depuis 2007, au profit des masses d'eau en qualité moyenne. Le nombre de stations suivies sur le bassin a été multiplié par 3 depuis 2010 pour l'hydrobiologie et par 2 pour les rivières et les eaux souterraines depuis 2007.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 93,5 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, soit un chiffre proche de la cible de 94 %.

Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'élève à 15 % en 2014, contre 10 % en 2013, ce qui est supérieur à la prévision. Tous les établissements ayant une obligation réglementaire de mise en place du suivi régulier des rejets l'ayant déployé en 2013, l'augmentation du taux en 2014 s'explique par l'agrément de nouveaux sites industriels volontaires et par la réduction du nombre de sites redevables.

Enfin, 0,6 % des ressources de l'établissement ont été consacrés à des actions de solidarité internationale. L'agence a beaucoup moins mobilisé ses ressources pour la coopération décentralisée qu'en 2013 (1 %). Seulement 29 projets ont été soutenus pour un montant d'aide de 1,55 M€, en raison d'une plus faible mobilisation des collectivités, suite notamment aux élections municipales.

### **Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention**

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, fin 2014, il reste à aider la mise en conformité de 2 stations sur la liste des 123 stations nouvellement non conformes (Saint-Flour et Aurillac, pour une cible fixée à 1) et une station à échéance 2017.

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, en 2014, l'Agence de l'eau n'a accompagné la contractualisation que de 339 ha de MAET (1 654 ha en 2013) pour un objectif de 1 400 ha. Cette baisse est brutale, mais conjoncturelle, car liée à la mise en place de la nouvelle programmation agricole. L'année 2014 a été une année de transition entre le plan de développement rural hexagonal et les plans de développement rural régionaux. Les aides engagées en 2014 ont donc concerné des contractualisations relevant de l'année antérieure, année durant laquelle il n'était par ailleurs plus possible d'engager d'aides de l'Agence à la conversion en Agriculture Biologique, relevant du premier pilier de la PAC.

En matière de protection des captages, 66 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE dont 57 dit « Grenelle ». En 2014, 54 (53 en 2013) font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un

programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral) pour une cible de 53. L'agence de l'eau indique que 3 captages ne font pas l'objet d'actions et seront probablement abandonnés (par rationalisation de l'utilisation de la ressource) dans le département des Deux-Sèvres. 51 captages prioritaires répertoriés au SDAGE bénéficient d'au moins une demande de MAE aidée ou programme spécifique, ce qui est conforme à la cible.

S'agissant de l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, 2 703 km de cours d'eau ont été restaurés (2 391 km en 2013) avec une aide de l'agence. La cible est nettement dépassée (2 000 km). L'agence de l'eau précise qu'il s'agit du linéaire de rivières sur lesquelles il y a eu restauration de ripisylve (1ère intervention ou restauration suite à événement climatique particulier).

En 2014, ce sont 1 831 ha de zones humides (721 ha en 2013) qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 257 ha pour de l'acquisition. Le résultat global est supérieur aux prévisions (300 ha dont 100 ha en acquisition). Ces bons résultats sont dus notamment à une opération exceptionnelle en surface (aide à la gestion de 800 ha de milieux humides du camp militaire de Captieux dans les Landes).

En matière de restauration de la continuité écologique, 92 ouvrages (62 en 2013) ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2014 dont 79 ouvrages en liste 2 (32 en 2013 - liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages). Ceci est supérieur à la prévision (40), du fait notamment de démarches collectives et coordonnées vis-à-vis des propriétaires des ouvrages, associant les DREAL et l'ONEMA.

L'agence a accordé 22,8 M€ d'aides au titre du programme solidarité urbain rural (contre 20 M€ en 2013 et 38,9 M€ en 2012), en deçà de son objectif de 37 M€ pour 2014, l'essentiel étant toujours consacré à l'assainissement (17,8 M€). L'agence de l'eau indique que la nécessaire négociation des accords-cadres départementaux a légèrement différé la présentation des dossiers de demande d'aide portés par les collectivités rurales.

Les objectifs sont largement atteints concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence (2 758 réhabilitations contre une prévision de 2 500). Cette dynamique, impulsée par l'agence de l'eau et relayée par les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution pertinente, se poursuit.

3 508 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2014 (854 kg en 2013). Ceci est bien supérieur à la cible (2 000 kg). Ce résultat traduit d'une part, la mise aux normes des pressings en réduisant les rejets de perchloréthylène dans le cadre d'un accord signé depuis 2013 avec la profession, et d'autre part, d'importants travaux dans le secteur papetier qui ont permis de fortes réductions de substances dangereuses.

Enfin, le nombre de contrats aidés visant à la limitation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux est conforme à la cible, fixée à 1.

L'année 2014 a été marquée, comme en 2013, par un très important engagement financier (16 M€, contre 19,8 M€ en 2013 mais à comparer aux 7 M€ en moyenne par an sur le 9ème programme). Elle est directement liée à un accompagnement important de l'établissement dans la réduction des fuites des réseaux, aux travaux de substitution de ressource pour l'usage eau potable, à la réservation de plus de 60 Mm<sup>3</sup> de réserves existantes (EDF ou autres) pour le soutien d'étiage, et au financement de la mise en place des organismes uniques de gestion collective des prélèvements agricoles.

Par ailleurs, 14 organismes uniques de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié des aides de l'agence de l'eau en 2014, ce qui est conforme à la cible.

### ***Fonctionnement de l'agence – Gestion interne***

En matière de gestion des ressources humaines, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, adopté en 2010 et destiné à rationaliser les moyens et l'organisation interne, l'agence a poursuivi le renforcement de ses délégations régionales pour améliorer sa présence auprès de ses partenaires. En effet, la mutualisation des fonctions de pilotage a permis de dégager des ressources opérationnelles sur le terrain. L'agence a par ailleurs réorganisé ses activités et ressources documentaires, créé une mission d'appui à la démarche de progrès, optimisé l'encadrement de la délégation de bassin Atlantique-Dordogne, ajusté les missions au sein du département des services publics de l'eau et des entreprises (DSPEE) dans un objectif de maintien d'un bon niveau de compétence technique. La politique de prévention des risques psychosociaux menée par l'Agence s'inscrit dans les orientations de l'accord-cadre signé le 22 octobre 2013 et les engagements nationaux ont ainsi été déclinés dans un plan d'action local.

La mobilité 2014 (17 mouvements dont 3 en externe) a légèrement diminué par rapport à 2013 (24 mobilités dont 13 en interne), malgré la mise en place par l'agence de plans de formation et de mesures d'accompagnement pour la

favoriser. Grâce à une politique volontariste de l'agence, notons que 96 % du personnel (contre 82 % en 2013) a pu bénéficier d'une formation avec une moyenne de 4 jours par agent.

Les emplois au 31 décembre 2014 s'élèvent à 255,5 ETP (pour un plafond de 256 ETP), soit une diminution de 1,2 ETP de 2013 à 2014, alors que le nombre d'ETPT demeure stable avec 252,5 ETPT fin 2014. Les dépenses de personnel font apparaître, pour la seconde année consécutive, une baisse de 0,5 % (-3 % l'an dernier), et ce malgré l'augmentation des charges sociales.

Démarrés début 2010, les efforts engagés par l'agence en matière de réduction des dépenses de fonctionnement se sont poursuivis à un rythme soutenu. En 2014, ces dépenses font apparaître une baisse à hauteur de -13 % par rapport au budget 2013, alors que l'objectif fixé était une réduction de -4 % entre le budget initial 2013 et le budget initial 2014. Ainsi, elles s'élèvent à 2,39 M€ en 2014 (contre 2,44 M€ en 2013). L'objectif est donc largement dépassé et se traduit notamment par la baisse des frais de déplacements (optimisés par le développement des visioconférences) et par la sous-consommation de certaines de ces dépenses (frais de recrutement du fait des mouvements internes, dépenses informatiques, formation continue privilégiant les formations collectives, etc.).

## REDEVANCES

### Recette globale et part des redevances perçues

En 2014, avec 277,58 M€, les redevances représentent 92 % des recettes de l'agence, comme en 2013. Elles sont en augmentation par rapport à 2013 (+4,3 %) ; 79 % des recettes (contre 81 % en 2013) proviennent des redevances de pollution et de collecte et 21 % (contre 18 % en 2013) des redevances de prélèvement. Les prévisions globales en matière d'émission de redevances présentent de nouveau un taux de réalisation de 100 % soulignant, cette année encore, à la fois la performance des services redevanciers et de la chaîne comptable.

### Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte ont augmenté de 1,3 %, passant de 215,3 M€ en 2013 à 218,2 M€ en 2014. Cette faible évolution confirme les prévisions de stabilisation de ces recettes conformément aux prévisions lors de l'élaboration du 10<sup>e</sup> programme relatif aux années 2013 à 2018. Ainsi, la redevance pour pollution d'origine domestique est passée de 127,1 M€ en 2013 à 125,9 M€ en 2014 (-0,9 %). En revanche, la redevance pour pollution d'origine non domestique (industries) a augmenté de 4,9 M€ à 8,2 M€ (+67 %).

### Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de redevances pour prélèvement issues de la LEMA ont augmenté, passant de 48 M€ en 2013 à 57 M€ en 2014 (+17,8 %). Cette hausse s'illustre notamment par des hausses de recettes au titre de la redevance prélèvement pour « alimentation en eau potable » (+10 %) et surtout pour les prélèvements de l'industrie (+102 %). La variabilité de cette dernière recette est due en grande partie à la redevance prélèvement pour hydroélectricité passant de 3,6 M€ en 2013 à 7,9 M€ perçus en 2014, en raison de la pluviométrie et donc de l'hydraulicité des cours d'eau. Il est à noter également la baisse de la redevance pour prélèvement due pour les usages agricoles passant de 9,1 M€ à 6,8 M€.

### Recettes des autres redevances

La redevance pour pollutions diffuses de l'agence a légèrement augmenté entre 2013 et 2014 passant de 19,7 M€ à 19,9 M€, reflétant une certaine stabilité, mais reste au-dessus du niveau de 2010 (14 M€).

Par ailleurs, la recette de la redevance pour protection du milieu aquatique demeure en 2014 stable à 1,8 M€ au regard de 2013. La collecte de cette redevance, assurée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, est mutualisée depuis 2011.

La recette pour stockage d'eau en période d'étiage, passe de 407 K€ en 2013 à 547 K€ en 2014 (+34 %) en raison principalement de la climatologie.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme), sa situation financière fin 2014, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015. Enfin, le niveau de contribution de chaque agence à ce prélèvement n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.**

**Autorisations de programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2014 :  
Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X <sup>ème</sup> programme
		Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances											
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	38,93	6,79	27,45	0,78	44,00	2,00	52,84	18,14	52,84	18,14	52,84	18,14	268,90	64,00	332,90
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	21,53	1,72	18,50	1,05	20,00	1,00	36,56	18,74	36,56	18,74	36,56	18,74	169,70	60,00	229,70
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	8,53	8,16	14,94	13,67	8,00	9,10	2,24	10,03	2,24	10,03	2,24	10,03	38,20	61,00	99,20
	14 Elimination des déchets	2,86	0,00	2,68	0,00	3,00	0,00	4,42	0,00	4,42	0,00	4,42	0,00	21,80	0,00	21,80
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2,80	0,00	2,89	0,00	3,00	0,00	6,24	0,00	6,24	0,00	6,24	0,00	27,40	0,00	27,40
	17 Primes de performance épuratoire	27,21	0,00	29,86	0,00	31,00	0,00	32,31	0,00	32,31	0,00	32,31	0,00	185,00	0,00	185,00
	18 Lutte contre la pollution agricole	9,50	0,00	6,41	0,30	20,00	1,00	10,70	6,90	10,70	6,90	10,70	6,90	68,00	22,00	90,00
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>	<b>111,35</b>	<b>16,66</b>	<b>102,72</b>	<b>15,80</b>	<b>129,00</b>	<b>13,10</b>	<b>145,31</b>	<b>53,81</b>	<b>145,31</b>	<b>53,81</b>	<b>145,31</b>	<b>53,81</b>	<b>779,00</b>	<b>207,00</b>	<b>986,00</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource	19,86	0,00	16,53	0,00	18,50	1,00	2,74	13,67	2,74	13,67	2,74	13,67	63,10	42,00	105,10
	23 Protection de la ressource	3,61	0,00	2,51	0,00	6,00	0,00	6,06	0,00	6,06	0,00	6,06	0,00	30,30	0,00	30,30
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	35,26	0,02	33,88	0,00	34,00	1,00	18,59	6,66	18,59	6,66	18,59	6,66	158,90	21,00	179,90
	25 Eau potable	23,35	3,70	8,74	4,86	30,00	4,00	32,57	12,48	32,57	12,48	32,57	12,48	159,80	50,00	209,80
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	2,72	0,00	3,21	0,00	3,37	0,00	2,53	0,00	2,53	0,00	2,53	0,00	16,90	0,00	16,90
<b>Total II. Gestion des milieux</b>	<b>84,79</b>	<b>3,72</b>	<b>64,88</b>	<b>4,86</b>	<b>91,87</b>	<b>6,00</b>	<b>62,49</b>	<b>32,80</b>	<b>62,49</b>	<b>32,80</b>	<b>62,49</b>	<b>32,80</b>	<b>429,00</b>	<b>113,00</b>	<b>542,00</b>	
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales	2,22	0,00	4,49	0,00	6,69	0,00	3,87	0,00	3,87	0,00	3,87	0,00	25,00	0,00	25,00
	32 Connaissance environnementale	9,40	0,00	10,01	0,00	12,69	0,00	8,63	0,00	8,63	0,00	8,63	0,00	58,00	0,00	58,00
	33 Action internationale	2,81	0,00	1,56	0,00	3,20	0,00	3,47	0,00	3,47	0,00	3,47	0,00	18,00	0,00	18,00
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	1,42	0,00	1,80	0,00	2,30	0,00	2,16	0,00	2,16	0,00	2,16	0,00	12,00	0,00	12,00
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>	<b>15,85</b>	<b>0,00</b>	<b>17,87</b>	<b>0,00</b>	<b>24,88</b>	<b>0,00</b>	<b>18,13</b>	<b>0,00</b>	<b>18,13</b>	<b>0,00</b>	<b>18,13</b>	<b>0,00</b>	<b>113,00</b>	<b>0,00</b>	<b>113,00</b>	
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3,33	0,00	2,64	0,00	2,90	0,00	3,91	0,00	3,91	0,00	3,91	0,00	20,59	0,00	20,59
	42 Immobilisations	1,17	0,00	0,90	0,00	5,02	0,00	3,04	0,00	3,04	0,00	3,04	0,00	16,21	0,00	16,21
	43 Dépenses de personnel	17,33	0,00	17,26	0,00	18,22	0,00	23,33	0,00	23,33	0,00	23,33	0,00	122,81	0,00	122,81
	44 Charges de régularisation	0,56	0,00	0,56	0,00	0,55	0,00	0,58	0,00	0,58	0,00	0,58	0,00	3,41	0,00	3,41
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	1,92	0,00	2,19	0,00	2,47	0,00	1,79	0,00	1,79	0,00	1,79	0,00	11,95	0,00	11,95
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,05	0,00	0,08	0,00	0,59	0,00	0,87	0,00	0,87	0,00	0,87	0,00	3,34	0,00	3,34
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	<b>24,35</b>	<b>0,00</b>	<b>23,63</b>	<b>0,00</b>	<b>29,74</b>	<b>0,00</b>	<b>33,53</b>	<b>0,00</b>	<b>33,53</b>	<b>0,00</b>	<b>33,53</b>	<b>0,00</b>	<b>178,31</b>	<b>0,00</b>	<b>178,31</b>	
<b>V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)</b>	50 Fonds de concours ONEMA	20,08	0,00	18,31	0,00	20,55	0,00	17,95	0,00	17,95	0,00	17,95	0,00	112,80	0,00	112,80
	dont reversement Ecophyto	7,89	0,00	7,34	0,00	8,80	0,00	4,92	0,00	4,92	0,00	4,92	0,00	38,80	0,00	38,80
Reversement au Budget de l'Etat		0,00	0,00	27,57	0,00	20,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,39	0,00	48,39
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>		<b>20,08</b>	<b>0,00</b>	<b>45,88</b>	<b>0,00</b>	<b>41,37</b>	<b>0,00</b>	<b>17,95</b>	<b>0,00</b>	<b>17,95</b>	<b>0,00</b>	<b>17,95</b>	<b>0,00</b>	<b>161,19</b>	<b>0,00</b>	<b>161,19</b>
<b>Total</b>		<b>256,43</b>	<b>20,39</b>	<b>254,98</b>	<b>20,66</b>	<b>316,86</b>	<b>19,10</b>	<b>277,41</b>	<b>86,62</b>	<b>277,41</b>	<b>86,62</b>	<b>277,41</b>	<b>86,62</b>	<b>1 660,49</b>	<b>320,00</b>	<b>1 980,49</b>

**Crédits de paiement de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2014 :  
Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>TOTAL pgme</b>	<b>%</b>
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		51,51	48,41	41,20	52,78	56,45	61,87	312,22	17,52%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		29,13	27,52	25,20	33,11	37,41	44,20	196,57	11,03%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		10,45	14,36	15,10	26,01	21,31	16,53	103,77	5,82%
	14 Elimination des déchets		1,83	1,81	2,30	2,77	3,04	3,53	15,27	0,86%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		1,54	3,02	2,70	3,18	3,73	4,63	18,81	1,06%
	17 Primes de performance épuratoire		27,20	29,87	30,50	19,27	21,77	23,88	152,49	8,55%
	18 Lutte contre la pollution agricole		7,13	6,79	19,60	14,21	15,74	15,93	79,39	4,45%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>128,79</b>	<b>131,78</b>	<b>136,60</b>	<b>151,33</b>	<b>159,44</b>	<b>170,57</b>	<b>878,51</b>	<b>49,29%</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource		4,49	8,98	10,80	19,94	18,97	18,32	81,49	4,57%
	23 Protection de la ressource		3,34	3,03	4,20	5,35	5,47	5,88	27,27	1,53%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		18,08	25,62	24,40	34,45	30,77	30,02	163,34	9,16%
	25 Eau potable		21,96	19,72	22,05	31,03	35,07	37,65	167,47	9,40%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		1,94	2,98	2,40	2,80	2,61	2,62	15,35	0,86%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>49,82</b>	<b>60,34</b>	<b>63,85</b>	<b>93,57</b>	<b>92,89</b>	<b>94,47</b>	<b>454,93</b>	<b>25,52%</b>
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales		3,55	2,99	4,90	5,51	4,85	4,81	26,61	1,49%
	32 Connaissance environnementale		9,11	9,18	10,19	9,89	9,21	9,10	56,67	3,18%
	33 Action internationale		2,19	1,63	2,09	3,29	3,43	3,31	15,94	0,89%
	34 Information, communication , etc.		1,55	2,49	2,32	2,08	2,08	2,10	12,62	0,71%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>16,40</b>	<b>16,29</b>	<b>19,50</b>	<b>20,77</b>	<b>19,57</b>	<b>19,32</b>	<b>111,84</b>	<b>6,27%</b>
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2,95	2,65	2,90	3,91	3,91	3,91	20,22	1,13%
	42 Immobilisations		1,17	0,90	5,02	3,04	3,04	3,04	16,21	0,91%
	43 Gestion du personnel		17,33	17,25	18,22	19,83	19,83	19,83	112,30	6,30%
	44 Charges de régularisation		3,21	3,94	2,75	0,58	0,58	0,58	11,64	0,65%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		2,05	2,02	2,47	1,79	1,79	1,79	11,91	0,67%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,29	0,25	0,59	0,87	0,87	0,87	3,75	0,21%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>27,00</b>	<b>27,00</b>	<b>31,94</b>	<b>30,03</b>	<b>30,03</b>	<b>30,03</b>	<b>176,03</b>	<b>9,88%</b>
<b>V. Contribution à l'ONEMA</b>	50 Fonds de concours ONEMA		20,08	18,31	20,55	17,95	17,95	17,95	112,80	6,33%
	dont reversement Ecophyto		7,89	7,34	8,80	4,92	4,92	4,92	38,80	2,18%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			0,00	27,57	20,82	0,00	0,00	0,00	48,39	2,71%
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>20,08</b>	<b>45,88</b>	<b>41,37</b>	<b>17,95</b>	<b>17,95</b>	<b>17,95</b>	<b>161,19</b>	<b>9,04%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>242,09</b>	<b>281,30</b>	<b>293,26</b>	<b>313,65</b>	<b>319,87</b>	<b>332,33</b>	<b>1 782,50</b>	<b>100,00%</b>

## Équilibre financier de l'agence Adour-Garonne en 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>153 818</b>	<b>180 344</b>	<b>209 861</b>	<b>203 099</b>	<b>227 886</b>	<b>225 933</b>	<b>212 403</b>
	dont subventions versées	138 700	160 635	189 658	172 952	153 754	165 552	183 024
	dont contribution à l'ONEMA	9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	12 195	10 975
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	3 468	4 054	9 871	7 060	7 888	7 339
	dont reversements autres agences à l'ONEMA	-	-	-	-	-	-	-
	dont frais financiers liés aux interventions	115	513	910	1 919	2 468	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	44 412	29 751	-
	<b>2- Personnel</b>	<b>15 430</b>	<b>16 508</b>	<b>17 055</b>	<b>17 602</b>	<b>17 865</b>	<b>17 329</b>	<b>17 247</b>
	dont personnel en fonction à l'agence	14 856	16 064	16 593	17 125	17 404	17 230	17 246
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>7 052</b>	<b>15 726</b>	<b>10 039</b>	<b>7 519</b>	<b>6 296</b>	<b>6 036</b>	<b>35 498</b>
dont fonctionnement encadré	2 853	3 171	3 582	2 754	2 592	2 437	2 394	
dont amortissements et provisions (68)	1 630	1 620	3 974	2 277	1 482	1 554	1 604	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>176 300</b>	<b>212 578</b>	<b>236 955</b>	<b>228 220</b>	<b>252 047</b>	<b>249 298</b>	<b>265 148</b>	
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>159 989</b>	<b>181 629</b>	<b>200 209</b>	<b>231 096</b>	<b>259 713</b>	<b>265 963</b>	<b>277 577</b>
	Redevances pour prélèvement	37 322	51 984	52 419	56 419	51 961	48 408	57 108
	dont prélèvement collectivités – AEP	25 174	35 152	35 053	34 749	35 047	31 938	35 275
	dont prélèvement agriculture – irrigation	3 242	4 920	6 772	6 769	6 922	9 061	6 819
	dont prélèvement industries	8 906	11 912	10 594	14 901	9 992	7 409	15 014
	Industries - Alimentation d'un canal	-	-	56	28	27	20	23
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	3 063	4 833	4 162	8 628	3 401	3 565	7 895
	Industries - Autres usages économiques	3 940	7 057	6 376	6 245	6 564	3 824	7 096
	Redevances pour autres usages	1 015	2 109	2 206	1 154	2 598	2 218	2 317
	dont obstacle sur cours d'eau	-	19	19	19	19	19	24
	dont protection milieu aquatique	978	1 994	1 989	884	1 821	1 792	1 746
	dont stockage en période d'étiage	37	96	198	251	758	407	547
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	121 652	127 536	145 584	173 523	205 154	215 337	218 152
	dont collectivités	109 128	107 708	125 264	147 137	178 464	189 798	188 996
	Collectivités - Pollution	32 292	67 272	81 701	95 934	118 186	127 050	125 859
	Collectivités - Collecte	22 124	39 781	43 378	51 176	60 278	62 748	63 137
	Collectivités - Contrevalleur	54 536	654	185	27	-	-	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	659	12 829	14 181	18 999	19 012	19 839	20 110
	Agriculture - Elevage	659	190	177	63	286	161	173
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	12 627	14 004	18 936	18 726	19 678	19 937
	dont industries	11 865	6 999	6 139	7 387	7 678	5 700	9 046
	Industries - Pollution	87	6 305	5 509	6 710	6 974	4 905	8 209
	Industries - Collecte	5	668	630	677	704	795	837
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>4 129</b>	<b>2 459</b>	<b>3 752</b>	<b>13 066</b>	<b>1 999</b>	<b>1 108</b>	<b>20 992</b>
	Autres produits	4 129	2 459	3 752	13 066	1 999	1 108	20 992
	dont personnel MAD	574	444	462	477	461	99	1
	dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	634	320	852	522	151	-	408
	dont reprises sur provisions (78)	1 918	816	1 311	1 467	411	97	3 348
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	9 536	-	-	16 612	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>164 118</b>	<b>184 088</b>	<b>203 961</b>	<b>244 162</b>	<b>261 712</b>	<b>267 071</b>	<b>298 569</b>	
<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>-12 182</b>	<b>-28 490</b>	<b>-32 994</b>	<b>15 942</b>	<b>9 665</b>	<b>17 773</b>	<b>33 421</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement				7 223	55 120	49 135	15 042
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	12 493	27 625	30 358				
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	22 140	23 141	15 685	15 278	24 306	23 125	16 856
	Autres dépenses d'investissement	1 664	1 304	703	992	2 431	1 168	898
	Remboursement Capital	-	-	1 137	12 752	23 164	-	-
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>36 297</b>	<b>52 070</b>	<b>47 883</b>	<b>29 022</b>	<b>49 901</b>	<b>24 293</b>	<b>17 754</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28 344	26 646	27 993	29 109	22 030	21 756	18 281
	Cessions d'immobilisations 775	26	13	43	-	28	41	23
	Autres ressources en capital	1 957	22 105	15 000	124	86	102	59
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)</b>	<b>30 327</b>	<b>48 764</b>	<b>43 036</b>	<b>36 456</b>	<b>77 264</b>	<b>71 034</b>	<b>33 405</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>- 5 970</b>	<b>- 3 306</b>	<b>- 4 847</b>	<b>7 434</b>	<b>27 363</b>	<b>46 741</b>	<b>15 651</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	51 884	52 104	47 257	54 743	81 255	127 996	143 647
	Besoin en FDR au 31/12	29 152	22 466	15 133	12 865	19 213	18 847	11 700
	Trésorerie au 31/12	22 732	29 638	32 124	41 878	62 042	109 149	131 947

État des mandatements des programmes antérieurs au X<sup>e</sup> programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatements au 31/12/2014	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>482,39</b>	<b>482,31</b>	<b>0,00</b>	<b>482,31</b>	<b>0,08</b>
Subventions	282,47	282,39	0,00	282,39	0,08
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	199,92	199,91	0,00	199,92	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>719,73</b>	<b>719,44</b>	<b>0,01</b>	<b>719,44</b>	<b>0,29</b>
Subventions	565,45	565,16	0,00	565,16	0,29
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	154,28	154,28	0,01	154,28	0,00
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>602,38</b>	<b>600,63</b>	<b>0,24</b>	<b>600,87</b>	<b>1,52</b>
Subventions	512,07	510,31	0,24	510,55	1,52
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	90,32	90,32	0,00	90,32	0,00
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>1 239,15</b>	<b>1 033,39</b>	<b>73,73</b>	<b>1 107,12</b>	<b>132,03</b>
Subventions	1 101,81	928,31	63,63	991,95	109,87
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	137,34	105,08	10,09	115,17	22,17
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>3 043,66</b>	<b>2 835,77</b>	<b>73,98</b>	<b>2 909,74</b>	<b>133,91</b>
Subventions	2 461,80	2 286,18	63,87	2 350,05	111,75
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	581,86	549,59	10,10	559,69	22,17

## 2. AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie (19 700 km<sup>2</sup>) et également par le linéaire de cours d'eau (6 700 km). Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Ce bassin présente une forte densité d'habitants (4,7 millions d'habitants soit près de 240 hab / km<sup>2</sup>), qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

39 % des cours d'eau et nappes souterraines (avec une incertitude sur respectivement 40 % et 61 % de ces masses d'eau), 60 % des plans d'eau et 100 % des eaux côtières présentent un risque de non atteinte du « bon état » au sens de la directive cadre sur l'eau. Les facteurs de déclassement sont tant chimiques que biologiques. En revanche 94 % des masses d'eau souterraines sont au bon état quantitatif.

L'objectif fixé par le SDAGE est de 53 % de cours d'eau au bon état écologique et 28 % de masses d'eau souterraines au bon état chimique en 2015. Les principaux leviers d'action identifiés par le SDAGE sont l'assainissement domestique pour les eaux superficielles, la lutte contre les pollutions diffuses de toutes origines pour les masses d'eau souterraines, et l'hydromorphologie pour le bon état écologique. Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 2,6 Md€. Ce coût se répartit en 1,95 Md€ pour l'assainissement, 410 M€ pour l'agriculture, 170 M€ pour la pollution industrielle, 80 M€ pour les milieux et 18 M€ pour l'eau potable.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai.

### MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

#### *Exécution du programme d'intervention*

Comme les années précédentes, la quasi-totalité des autorisations de programme a été engagée, avec un taux de réalisation de 99,1 % des prévisions ajustées. Ainsi, les engagements spécifiques aux aides attribuées ont été réalisés à hauteur de 98,3 %, soit un taux satisfaisant pour la deuxième année du 10<sup>e</sup> programme. L'analyse de la consommation montre que la mise en œuvre des priorités du programme est respectée, puisque les dotations du domaine 3 relatif aux mesures territoriales de gestion de l'eau ont été consommées à 104 % de la dotation prévue (32,94 M€), avec 34,25 M€ d'engagements.

Notons néanmoins que le taux de réalisation des prévisions 2014 varie légèrement suivant les secteurs concernés. S'agissant de la lutte contre la pollution (86,15 M€ engagés), il s'élève globalement à 101,8 %, et atteint 96,8 % en matière de gestion des milieux (26,15 M€). Ainsi, après deux ans de mise en œuvre, le 10<sup>e</sup> programme a été exécuté à hauteur de 30,72 % dans le domaine de la lutte contre la pollution et à 31,63 % dans celui de la gestion des milieux.

Les aides consenties pour les travaux de mise aux normes des stations d'épuration (26,22 M€) sont sensiblement équivalentes à celles de 2013 (24,38 M€) et s'élèvent au total à 28,9 % du programme fin 2014. Les aides engagées pour les travaux sur les réseaux d'assainissement atteignent 34,68 M€ en 2014 (contre 39 M€ en 2013 et 35,9 M€ prévus), soit en deux ans, une réalisation de 31,9 % du programme. L'agence a réalisé des efforts très importants en matière d'assainissement, l'un des principaux leviers identifiés par le SDAGE pour l'atteinte du bon état.

Dans le secteur industriel, les interventions sont de 9,2 M€ (contre 10,9 M€ en 2013) et représentent ainsi un total de 30,5 % du programme fin 2014. Les aides allouées dans le domaine de la lutte contre la pollution d'origine agricole, nettement supérieures à la prévision (2,8 M€), s'élèvent à 4,36 M€ (contre 6,2 M€ en 2013), pour atteindre 24,6 % de la totalité du programme en cette fin de seconde année de mise en œuvre.

Les aides relatives à la restauration et à la gestion des milieux aquatiques continuent leur progression avec 12 M€ d'engagements (contre 10,9 M€ prévus et 10,58 M€ en 2013), qui portent ainsi le taux d'exécution du programme à 31,6 % dans ce domaine. Son évolution traduit la poursuite de sa montée en puissance portée par le 10<sup>e</sup> programme.

Enfin, les engagements en faveur de l'eau potable, bien qu'inférieurs aux prévisions (13,9 M€), sont en augmentation avec 11,9 M€ (contre 10,8 M€ en 2013), pour atteindre 30,8 % des prévisions sur 6 ans.

### **Situation financière de l'agence**

Le budget 2014 de l'agence a été exécuté à 104,94 % de la prévision initiale en dépenses, soit à hauteur de 189,3 M€ (contre 177,7 M€ en 2013). Seule une décision modificative a été votée en 2014 pour prendre compte, d'une part, le remboursement partiel anticipé de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), à hauteur de 10 M€ en 2012, et, d'autre part, la hausse des recettes de redevances prévues initialement de 10,5 M€. Par ailleurs, une reprise sur provisions pour charges d'intervention de 14,8 M€ (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par l'agence sous forme de subventions après application d'un taux de chute réévalué chaque année) a été effectuée fin 2014. En effet, le montant total des restes à payer sur les engagements de l'agence sous forme de subventions a baissé de 2013 à 2014, suite aux paiements réalisés dans l'année et au volume moindre des autorisations d'engagement au début du 10<sup>e</sup> programme. Ainsi, le montant de cette provision pour charges d'intervention, inscrite au bilan, s'élève à 111,1 M€ fin 2014.

Les aides versées (subventions et avances) ont globalement diminué de 9,5 % de 2013 à 2014 (128,7 M€ en 2013, contre 142,1 M€ en 2014). Cette baisse concerne essentiellement les avances, à hauteur de 14,5 M€ (soit -24,4 %). Cette évolution s'explique du fait que des versements importants de participations financières sous forme d'avances, relatifs à des opérations majeures et exceptionnelles, ont été réalisés sur l'exercice précédent (principalement pour la reconstruction de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille). Les subventions, quant à elles, demeurent relativement stables de 2013 (91,8 M€) à 2014 (90,6 M€). Toutefois, les paiements relatifs aux aides sont supérieurs à la prévision avec 128,7 M€ versés pour 127,6 M€ prévus. Ils traduisent notamment le respect des engagements prévus au titre de la deuxième année de mise en œuvre du 10<sup>e</sup> programme.

De plus, les recettes globales réellement encaissées sont en hausse de 2013 (175,5 M€) à 2014 (191,6 M€), leur taux de réalisation étant de 109,3 % (hors reprise sur provision pour charges d'intervention). En effet, les produits de redevances ont augmenté de 7,8 % (+11,1 M€) et les remboursements d'avances ont progressé de 15,9 % (+5,1 M€). Grâce à cette progression des recettes de redevances, accompagnée d'un taux de réalisation de 110,7 % en 2014, dont les principaux paramètres d'évolution seront exposés infra, l'agence a souhaité dégager des marges de manœuvre nécessaires pour la deuxième partie du 10<sup>e</sup> programme. Aussi, elle a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de son prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et à une entrée en amortissement immédiate afin de pouvoir le rembourser intégralement en décembre 2018, à la fin du programme d'intervention actuel. Pour mémoire, cet emprunt, d'un montant total de 40 M€, avait été contracté en 2012 pour une durée de 8 ans, avec un différé d'amortissements de 3 ans. Ainsi, la hausse des dépenses globales de 11,7 M€ est due à la fois à ce remboursement partiel anticipé et au prélèvement de 13,05 M€ au profit du budget général de l'État, malgré la baisse des dépenses d'intervention constatée précédemment.

Le résultat de l'exercice 2014 s'élève à 28,8 M€ (contre 32,8 M€ en 2013) mais doit être corrigé du montant de la reprise sur provisions pour charges d'intervention de 14,8 M€. Il s'établit donc à +14 M€ (contre +17,2 M€ en 2013). Fin 2014, l'agence dispose donc d'une capacité d'autofinancement de 14,7 M€ (contre 17,8 M€ en 2013). De plus, l'apport au fonds de roulement atteint 3,5 M€ (contre un prélèvement de 0,8 M€ en 2013) et le fond de roulement s'établit ainsi à 36,5 M€ (contre 33 M€ en 2013), soit environ 2,3 mois de dépenses. L'agence de l'eau a ainsi pu faire face à un prélèvement sur fonds de roulement au profit de l'État à hauteur de 13,05 M€, mais son fonds de roulement devrait diminuer consécutivement à l'instauration d'un prélèvement au profit du budget général de l'État sur les années 2015 à 2017.

## **RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION**

### **Connaissance, planification, gouvernance, international**

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de Programmes de Mesures ont été présentés au comité de bassin du 26 septembre 2014 et ont été soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

La totalité de la surface du bassin est couverte par une démarche de SAGE. Les 15 SAGE du territoire sont soit en phase d'élaboration, soit en phase de mise en œuvre. Le nombre de SAGE mis en œuvre est conforme à la cible (7).

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2014 ont été mises en ligne sur le portail de bassin dès le 9 septembre 2014 (cible avant le 30 septembre). 100 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois (cible 90 %). L'agence constate une augmentation des demandes de données (170 demandes en 2013 et 221 en 2014), qui émanent principalement des

bureaux d'études, et par des administrations ou organismes publics, et rarement du public ou d'associations. Le projet actuel de mise à disposition des données sur le site internet de l'agence permettra de répondre à ces demandes de manière standardisée.

L'indicateur de contexte concernant les stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles en bon état ou en très bon état écologique est de 25,8 % (21,2 % en 2013).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 99,64% des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, en légère hausse par rapport à 2013 (99,57 %), et dépassant la cible (95 %). En 2014, le taux d'établissements industriels ayant recours au Suivi Régulier des Rejets est de 17,65 % (12,20 % en 2013) pour un objectif de 11,36 % (ce taux est dû à un nombre d'agrément en hausse pour raisons fiscales mais aussi à une légère diminution du nombre de redevables industriels).

En matière d'aide publique au développement, l'agence a quasiment atteint son objectif de bassin qui était de 1,05 M€ dans le cadre de la coopération internationale (1,043 M€). La participation financière par rapport aux redevances perçues en 2014 représente ainsi 0,71 % du montant de celles-ci, hors fraction de la redevance pollution diffuse versée à l'ONEMA. Les participations financières concernent des actions de coopération concernant 721 600 bénéficiaires d'assainissement et 486 900 bénéficiaires d'accès à l'eau potable.

## Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, l'agence de l'eau a globalement atteint ses objectifs. Parmi les 14 stations d'épuration déclarées non-conformes au titre de la directive ERU ou ne respectant pas encore l'échéance 2013 (nouvelles zones sensibles), il restait fin 2014 cinq stations non-conformes à financer par l'agence de l'eau (3 stations nouvellement non-conformes et 2 stations relevant de l'échéance 2013 et jugées conformes jusqu'en 2012), selon le programme de financement qu'elle a établi pour le Xème programme.

Les objectifs sont dépassés concernant la réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence de l'eau : 738 dispositifs réhabilités ont été aidés (662 en 2013) pour une prévision de 630. Cette dynamique positive est liée à l'important travail d'animation mené par l'agence sur cette politique depuis la seconde moitié du 9ème programme ainsi qu'à son implication dans les SPANC.

En matière de solidarité avec les communes rurales, 11,14 M€ d'aides (9,96 M€ en 2013) ont été engagées en faveur des communes rurales pour un objectif de 10,5 M€ (3,88 M€ pour des travaux sur les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées, 4,68 M€ pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et des installations d'assainissement non collectif, 2,58 M€ pour des travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable). Ce résultat est en augmentation par rapport aux années antérieures.

Sur l'ensemble des interventions en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2013 est particulière du fait des modalités de contractualisation des aides du Programme de Développement Rural Hexagonal (dernière année du PDRH et incertitude sur le devenir des mesures, contexte d'établissement des Programmes de Développement Rural Régionaux).

En matière de protection des captages retenus comme prioritaires au titre du SDAGE, en 2014, 62 (60 en 2013) font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est au-dessous de la prévision (66). Pour 45 de ces captages (52 prévus), au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée. L'agence de l'eau a aidé 103 ha en MAE liées à l'Agriculture biologique aidées par l'agence en 2014, dont 70 ha sur les territoires de captages prioritaires.

Concernant la réduction des substances toxiques, 2 528 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2014 (3 120 kg en 2013). Ceci est largement supérieur à la prévision (800 kg), mais celle-ci reste sujette à stabilisation. L'analyse sera à porter sur plusieurs années.

En ce qui concerne l'évolution des ventes de produits phytosanitaires (indicateur de contexte), 4 191 703 kg ont été vendus contre 3 429 344 kg en 2013. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation : évolution de l'arrêté « substances », probable rapatriement en France d'achats auparavant effectués à l'étranger pour contourner le paiement de la redevance, « pression maladie » due à la pluviosité et aux risques de prophylaxie, spécificités culturelles liées au bassin : la pomme de terre ayant nécessité des traitements importants en 2013.

S'agissant de la gestion quantitative, l'agence de l'eau note une diminution régulière des prélèvements d'eau pour l'eau potable, depuis 2008.

Concernant les milieux aquatiques, la restauration de 465 km de cours d'eau a été aidée (contre 136 km en 2013, 82 km en 2012 et 164 km en 2011), pour une cible 2014 de 80 km.

En matière de préservation des zones humides, ce sont 4 227 ha de zones humides en 2014 (4 336 ha en 2013), qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 4 101 pour de l'entretien ou de la restauration (4 211 ha en 2013) et 126 ha pour de l'acquisition (124 ha en 2013), largement au-dessus des objectifs (1 790 ha dont 110 pour l'acquisition). Ces bons résultats sont liés à plusieurs facteurs :

- la stabilité, depuis 2001, de la politique d'intervention de l'agence dans le domaine de la gestion des zones humides, y compris les aides à l'acquisition foncière ;
- une animation dédiée dans le cadre d'un comité de pilotage « Zones humides » ;
- un dynamisme de maîtres d'ouvrage, qui contribuent majoritairement à ces objectifs, dont les Conservatoires d'Espaces Naturels d'une part (Nord-Pas-de-Calais et Picardie), et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres d'autre part, avec lesquels existent des conventions de partenariat ;
- enfin, il est constaté un investissement croissant des communes et EPCI-FP dans l'acquisition foncière et la gestion de zones humides, que l'on peut lier en Nord – Pas-de-Calais, à la politique régionale en matière de trame verte et bleue et aux dispositifs d'accompagnement technique et financier associé (Appel à projets « Zones humides »).

Enfin, en 2014, 62 ouvrages (contre 34 en 2013 et 23 en 2012) ont été rendus franchissables, pour une cible fixée à 12. 45 d'entre eux sont des ouvrages répertoriés en liste 2, soit 12,75 % de ces ouvrages classés en liste 2 (objectif : 7,41 %).

## Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Concernant la politique de ressources humaines, l'agence dispose d'un plan d'actions opérationnel pour les risques psychosociaux depuis 2013. Afin de renforcer le dispositif de prévention des conflits d'intérêts pouvant concerner le personnel de l'agence, une charte de déontologie a été annexée au règlement intérieur durant l'automne 2014. Par ailleurs, l'agence s'est engagée à maintenir un taux de mobilité au-dessus ou égal à 15 % hors réorganisation interne. Ainsi, en 2014, ce taux de mobilité interne a atteint 19 %. L'agence a également lancé une expérimentation du télétravail (5 agents concernés en 2014) sur un an.

En 2014, le plafond d'emploi fixé à 167 ETP (soit un schéma d'emplois de -7,4 ETP) a été respecté, puisqu'au 31/12/2014, les effectifs de l'agence atteignent 167 ETP (soit une consommation de 100 % du plafond d'emploi). Concernant les ETPT, ceux-ci passent de 173,4 ETPT en 2013 à 170,15 ETPT en 2014 à (soit une baisse de 1,9 %). La masse salariale s'élève à 11,56 M€ et diminue ainsi de 0,19 M€ par rapport à celle de 2013 (11,75 M€), soit de -1,62 % (l'évolution observée en 2013 s'est inversée), en raison de la baisse des effectifs (-3,22 ETPT) dont l'effet est cependant atténué par l'augmentation constante de certaines charges de personnel (Glissement Vieillesse Technicité positif, charges sociales patronales, et plafond de sécurité sociale).

Conformément aux objectifs de maîtrise des dépenses publiques, l'agence réduit ses dépenses de fonctionnement dites « encadrées » depuis 2010. L'objectif de réduction de -4 % entre le budget initial 2013 et le budget initial 2014 (soit un montant limité à 2,71 M€) est largement dépassé puisque ces dépenses s'établissent à 2,09 M€ (contre 2,35 M€ en 2013), soit une diminution effective de 11 % de 2013 à 2014. Pour respecter ces objectifs, l'agence a ciblé les dépenses susceptibles d'être réduites sans entraver la bonne marche de l'établissement, et a demandé à ses agents de contribuer à cet effort, en poursuivant notamment la démarche de développement durable initiée en 2009 avec son Plan Administration Exemplaire. Toutefois, en 2014, la réduction est essentiellement liée à la baisse des effectifs entraînant mécaniquement une diminution des charges courantes de fonctionnement afférentes (fournitures administratives, frais de mission, formation, etc.), à un report des travaux de rénovation du bâtiment du siège, à la renégociation du bail de la Mission Picardie à Amiens, et de façon générale à un effort continu et accru de maîtrise et de rationalisation de ses dépenses dites « encadrées » (visioconférence, utilisation optimisée du parc de véhicules agence, dématérialisation des documents, utilisation accrue des courriers électroniques, ...).

## REDEVANCES

### Recette globale et part des redevances perçues

Le produit total de recettes de redevances s'élève à 152,3 M€ en 2014 contre 141,2 M€ en 2013, soit une hausse de +7,9 %. A système de comptabilisation constant, c'est-à-dire en excluant la fraction reversée à l'ONEMA pour le bassin Artois-Picardie (4 M€) le produit des redevances augmente de 7,4 % avec 148,3 M€ en 2014 par rapport au niveau de 2013 (138,1 M€). Cette hausse globale des recettes résulte de quatre facteurs :

- l'accélération en cours d'année des versements des sommes collectées par les 25 distributeurs principaux d'eau, suite à la renégociation en 2013 des conventions de versement ;
- la fin du régime transitoire de plafonnement des redevances industrielles par rapport au montant perçu avant la loi sur l'eau de 2006, qui a généré une nette augmentation pour certains industriels qui n'ont pas opté pour le système de suivi régulier des rejets. De plus, le principal redevable industriel du bassin a mis progressivement en service son nouvel équipement en 2013, ce qui a décalé dans le temps les effets de réduction de redevances attendus ;
- une stabilité du montant du produit de la redevance pour pollutions diffuses, par rapport aux prévisions ;
- une relative stabilisation des volumes de consommation des ménages, par rapport aux prévisions.

Il est à noter que l'agence de l'eau Artois-Picardie perçoit la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des cinq autres agences de l'eau et reverse sa part à chaque agence.

### Recettes des redevances pour pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte ont augmenté, passant de 119,9 M€ en 2013 à 130,9 M€ en 2014 (+9 %). Cette hausse est en partie due à la hausse des tarifs des redevances acquittées par les usagers domestiques. Ainsi, le montant de la redevance pour pollution d'origine domestique passe de 62,7 M€ en 2013 à 70,1 M€ en 2014, et celui de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte pour les usagers domestiques ou assimilés passe de 37 M€ en 2013 à 39 M€ en 2014. Pour les usagers industriels, les redevances pour pollution et collecte diminuent de 12,1 à 10,6 M€.

### Recettes des redevances prélèvement

Les recettes de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau demeurent stables à hauteur de 20,7 M€ en 2013 et 2014. La redevance prélèvement des irrigants demeure stable en 2014 par rapport à 2013 (0,3 M€). La redevance pour prélèvement à des fins d'alimentation en eau potable augmente légèrement par rapport à l'exercice 2013, passant de 16,6 M€ à 17,3 M€.

### Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses a nettement augmenté entre 2013 et 2014 passant de 7,9 M€ à 10,8 M€ (+35 %). Pour cette agence, la fraction à reverser à l'ONEMA en 2014 (4 M€) est inférieure à celle reversée en 2013 (3,1 M€) et en 2012 (3,5 M€). De plus, les montants des autres redevances sont en légère décroissance de manière linéaire de 2011 (499 M€) à 2014 (406 M€).

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme), sa situation financière fin 2014, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015. Enfin, le niveau de contribution de chaque agence à ce prélèvement n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.**

**Autorisations de programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X <sup>2018</sup> programme
		Subventions	Prêts et avances													
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	11,57	12,81	12,98	13,24	14,89	14,55	15,99	15,00	16,80	15,05	16,85	15,14	89,08	85,79	174,87
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	22,20	16,86	19,51	15,17	24,05	13,35	25,32	13,98	25,59	14,41	26,15	14,85	142,81	88,62	231,43
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	3,59	7,31	2,92	6,29	3,56	7,34	3,79	7,83	3,79	7,83	3,79	7,83	21,44	44,43	65,87
	14 Elimination des déchets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	1,08	0,00	0,96	0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	7,04	0,00	7,04
	17 Primes de performance épuratoire	17,99	0,00	10,72	0,00	13,50	0,00	13,50	0,00	13,50	0,00	13,50	0,00	82,71	0,00	82,71
	18 Lutte contre la pollution agricole	6,20	0,00	4,36	0,00	5,60	0,00	6,90	0,00	9,00	0,00	10,75	0,00	42,80	0,00	42,80
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>	<b>62,62</b>	<b>36,98</b>	<b>51,45</b>	<b>34,70</b>	<b>62,85</b>	<b>35,24</b>	<b>66,74</b>	<b>36,82</b>	<b>69,93</b>	<b>37,28</b>	<b>72,30</b>	<b>37,81</b>	<b>385,89</b>	<b>218,83</b>	<b>604,72</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource	1,19	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,24	0,00	1,24
	23 Protection de la ressource	1,12	0,00	1,65	0,00	1,50	0,00	1,65	0,00	1,70	0,00	1,70	0,00	9,32	0,00	9,32
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	10,58	0,00	12,00	0,00	11,45	0,00	12,15	0,00	12,55	0,00	12,85	0,00	71,58	0,00	71,58
	25 Eau potable	10,51	0,33	11,82	0,05	8,21	3,79	9,80	3,00	10,00	3,10	10,00	3,10	60,35	13,37	73,72
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,73	0,00	0,58	0,00	0,72	0,00	0,72	0,00	0,72	0,00	0,73	0,00	4,18	0,00	4,18
<b>Total II. Gestion des milieux</b>	<b>24,14</b>	<b>0,33</b>	<b>26,10</b>	<b>0,05</b>	<b>21,87</b>	<b>3,79</b>	<b>24,32</b>	<b>3,00</b>	<b>24,97</b>	<b>3,10</b>	<b>25,28</b>	<b>3,10</b>	<b>146,67</b>	<b>13,37</b>	<b>160,04</b>	
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales	0,12	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,19	0,00	0,19	0,00	1,10	0,00	1,10
	32 Connaissance environnementale	1,31	0,00	1,99	0,00	1,75	0,00	1,86	0,00	2,20	0,00	2,11	0,00	11,21	0,00	11,21
	33 Action internationale	1,00	0,00	1,04	0,00	1,37	0,00	1,39	0,00	1,41	0,00	1,43	0,00	7,64	0,00	7,64
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	0,43	0,00	0,39	0,00	0,80	0,00	0,80	0,00	0,80	0,00	0,80	0,00	4,02	0,00	4,02
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>	<b>2,85</b>	<b>0,00</b>	<b>3,62</b>	<b>0,00</b>	<b>4,12</b>	<b>0,00</b>	<b>4,25</b>	<b>0,00</b>	<b>4,60</b>	<b>0,00</b>	<b>4,53</b>	<b>0,00</b>	<b>23,97</b>	<b>0,00</b>	<b>23,97</b>	
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	2,39	0,00	2,10	0,00	2,60	0,00	2,17	0,00	2,17	0,00	2,16	0,00	13,58	0,00	13,58
	42 Immobilisations	0,45	0,00	0,40	0,00	0,60	0,00	0,60	0,00	0,65	0,00	0,65	0,00	3,35	0,00	3,35
	43 Dépenses de personnel	11,75	0,00	11,56	0,00	11,55	0,00	11,43	0,00	11,43	0,00	11,43	0,00	69,13	0,00	69,13
	44 Charges de régularisation	1,16	0,00	1,29	0,00	1,15	0,00	2,08	0,00	2,03	0,00	2,03	0,00	9,73	0,00	9,73
	45 Charges financières	1,07	0,00	12,92	0,00	7,97	0,00	7,97	0,00	7,97	0,00	7,97	0,00	45,87	0,00	45,87
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	2,04	0,00	2,18	0,00	3,10	0,00	2,47	0,00	2,52	0,00	2,53	0,00	14,83	0,00	14,83
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,71	0,00	0,13	0,00	1,00	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00	2,74	0,00	2,74
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	<b>19,56</b>	<b>0,00</b>	<b>30,56</b>	<b>0,00</b>	<b>27,97</b>	<b>0,00</b>	<b>27,01</b>	<b>0,00</b>	<b>27,06</b>	<b>0,00</b>	<b>27,06</b>	<b>0,00</b>	<b>159,23</b>	<b>0,00</b>	<b>159,23</b>	
<b>V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)</b>	50 Fonds de concours ONEMA	13,31	0,00	13,21	0,00	13,82	0,00	14,79	0,00	14,79	0,00	14,79	0,00	84,70	0,00	84,70
	dont reversement Ecophyto	3,10	0,00	4,03	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	21,93	0,00	21,93
Reversement au Budget de l'Etat		0,00	0,00	13,05	0,00	11,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,22	0,00	24,22
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>		<b>13,31</b>	<b>0,00</b>	<b>26,26</b>	<b>0,00</b>	<b>24,99</b>	<b>0,00</b>	<b>14,79</b>	<b>0,00</b>	<b>14,79</b>	<b>0,00</b>	<b>14,79</b>	<b>0,00</b>	<b>108,92</b>	<b>0,00</b>	<b>108,92</b>
<b>Total</b>		<b>122,48</b>	<b>37,31</b>	<b>138,00</b>	<b>34,76</b>	<b>141,81</b>	<b>39,03</b>	<b>137,10</b>	<b>39,82</b>	<b>141,34</b>	<b>40,38</b>	<b>143,95</b>	<b>40,91</b>	<b>824,68</b>	<b>232,21</b>	<b>1 056,89</b>

**Crédits de paiement de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>TOTAL pgme</i>	<i>%</i>
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		48,84	30,43	27,23	32,57	30,65	30,53	200,25	18,68%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		35,88	42,76	39,33	40,09	41,81	45,80	245,66	22,92%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		12,36	11,66	15,83	9,29	10,21	10,61	69,95	6,53%
	14 Elimination des déchets		0,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24	0,02%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		0,79	1,18	0,94	1,16	1,22	1,23	6,52	0,61%
	17 Primes de performance épuratoire		18,02	10,77	13,50	13,50	13,50	13,50	82,79	7,72%
	18 Lutte contre la pollution agricole		5,86	6,91	7,60	6,36	5,84	5,66	38,21	3,57%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>121,99</b>	<b>103,70</b>	<b>104,43</b>	<b>102,96</b>	<b>103,22</b>	<b>107,33</b>	<b>643,62</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource		0,00	0,07	0,02	0,14	0,55	0,05	0,83	0,08%
	23 Protection de la ressource		1,36	1,14	1,32	1,02	1,47	1,52	7,82	0,73%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		7,62	7,68	8,79	11,85	11,24	11,98	59,15	5,52%
	25 Eau potable		9,45	14,23	13,61	10,09	9,13	8,27	64,78	6,04%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		0,65	0,69	0,73	0,58	0,60	0,64	3,87	0,36%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>19,07</b>	<b>23,80</b>	<b>24,45</b>	<b>23,69</b>	<b>23,00</b>	<b>22,46</b>	<b>136,47</b>	<b>12,73%</b>
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales		0,27	0,04	0,20	0,20	0,19	0,19	1,09	0,10%
	32 Connaissance environnementale		1,08	2,35	1,75	1,86	2,20	2,11	11,35	1,06%
	33 Action internationale		0,65	0,96	1,15	1,43	1,38	1,40	6,96	0,65%
	34 Information, communication , etc.		0,44	0,44	0,80	0,80	0,80	0,80	4,08	0,38%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>2,44</b>	<b>3,79</b>	<b>3,90</b>	<b>4,29</b>	<b>4,57</b>	<b>4,50</b>	<b>23,48</b>	<b>2,19%</b>
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2,39	2,10	2,60	2,17	2,17	2,16	13,58	1,27%
	42 Immobilisations		0,45	0,40	0,60	0,60	0,65	0,65	3,35	0,31%
	43 Gestion du personnel		11,75	11,56	11,55	11,43	11,43	11,43	69,13	6,45%
	44 Charges de régularisation		1,16	1,29	1,15	2,08	2,03	2,03	9,73	0,91%
	45 Charges financières		1,07	12,92	7,97	7,97	7,97	7,97	45,87	4,28%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		2,04	2,18	3,10	2,47	2,52	2,53	14,83	1,38%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,71	0,13	1,00	0,30	0,30	0,30	2,74	0,26%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>19,56</b>	<b>30,56</b>	<b>27,97</b>	<b>27,01</b>	<b>27,06</b>	<b>27,06</b>	<b>159,23</b>	<b>14,86%</b>
<b>V. Contribution à l'ONEMA</b>	50 Fonds de concours ONEMA		13,31	13,21	13,82	14,79	14,79	14,79	84,70	7,90%
	dont reversement Ecophyto		3,10	4,03	3,25	3,70	3,70	3,70	21,48	2,00%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			0,00	13,05	11,17	0,00	0,00	0,00	24,22	2,26%
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>13,31</b>	<b>26,26</b>	<b>24,99</b>	<b>14,79</b>	<b>14,79</b>	<b>14,79</b>	<b>108,92</b>	<b>10,16%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>176,37</b>	<b>188,12</b>	<b>185,74</b>	<b>172,73</b>	<b>172,63</b>	<b>176,13</b>	<b>1 071,72</b>	<b>100,00%</b>

## Équilibre financier de l'agence Artois-Picardie en 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>93 208</b>	<b>108 897</b>	<b>107 478</b>	<b>161 983</b>	<b>146 973</b>	<b>109 625</b>	<b>111 609</b>
	<i>dont subventions versées</i>	79 805	94 293	89 215	95 496	131 388	91 786	90 599
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	7 600	7 600	7 600	7 600	7 600	10 208	9 187
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA</i>	-	1 115	6 005	5 609	3 503	3 100	4 026
	<i>dont dépenses liées aux interventions et aux redevances</i>	5 803	5 889	4 658	4 620	4 315	3 465	4 881
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	-	-	-	-	167	1 066	2 916
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	-	-	-	19 986	-	-	-
	<b>2- Personnel</b>	<b>10 843</b>	<b>11 244</b>	<b>11 540</b>	<b>11 498</b>	<b>11 561</b>	<b>11 749</b>	<b>11 556</b>
	<i>dont personnel en fonction à l'agence</i>	10 622	11 120	11 272				
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>11 387</b>	<b>7 718</b>	<b>9 622</b>	<b>4 685</b>	<b>5 738</b>	<b>5 448</b>	<b>17 595</b>
	<i>dont fonctionnement encadré</i>	2 855	3 281	2 899	2 295	2 583	2 345	2 089
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1 055	2 011	1 012	777	1 353	1 316	1 160
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>115 438</b>	<b>127 859</b>	<b>128 640</b>	<b>178 166</b>	<b>164 272</b>	<b>126 822</b>	<b>140 760</b>	
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>146 730</b>	<b>127 836</b>	<b>130 464</b>	<b>133 751</b>	<b>137 822</b>	<b>141 210</b>	<b>152 316</b>
	Redevances pour prélèvement	19 025	20 358	18 922	19 523	19 136	20 659	20 676
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	14 654	16 632	16 091	16 486	16 513	16 601	17 321
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	123	263	402	539	301	314	323
	<i>dont prélèvement industries</i>	4 248	3 463	2 429	2 498	2 322	3 744	3 032
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>	-	19	19	19	17	17	20
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>	-	6	6	-	5	11	7
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>	-	2 307	2 384	2 472	2 300	3 716	3 005
	Redevances pour autres usages	-	566	545	499	460	434	406
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	-	-	-	4	2	1	1
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	-	566	545	495	458	433	405
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	-	-	-	-	-	-	-
	<i>dont contributions volontaires</i>	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	127 705	106 912	110 997	113 729	118 225	119 937	130 869
	<i>dont collectivités</i>	116 587	93 414	93 153	93 847	96 969	99 732	109 302
	<i>Collectivités - Pollution</i>	35 500	55 865	57 211	58 828	60 655	62 653	70 073
	<i>Collectivités - Collecte</i>	24 071	32 282	32 867	34 636	36 254	37 079	39 229
	<i>Collectivités - Contrevaaleur</i>	57 016	5 267	3 075	383	60	-	-
	<i>dont agriculture – élevage + pollution diffuse</i>	242	4 220	9 421	8 587	9 324	8 105	10 957
	<i>Agriculture - Elevage</i>	-	130	137	129	178	151	170
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	-	3 933	9 271	8 458	9 146	7 954	10 787
	<i>dont industries</i>	10 876	9 278	8 423	11 295	11 932	12 100	10 610
	<i>Industries - Pollution</i>	-	3 154	6 235	9 432	10 087	10 439	9 100
	<i>Industries - Collecte</i>	-	1 129	1 486	1 863	1 779	1 661	1 510
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>4 221</b>	<b>3 595</b>	<b>3 798</b>	<b>2 849</b>	<b>44 056</b>	<b>18 448</b>	<b>17 263</b>
	Autres produits	4 221	3 595	3 798	2 849	44 056	18 448	17 263
	<i>dont personnel MAD</i>	221	124	268	-	-	-	-
	<i>dont annulations de mandats sur exercices antérieurs</i>	237	182	41	-	-	-	100
	<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	2 876	1 849	1 507	293	581	698	423
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78+58)</i>	-	-	-	-	40 497	15 577	14 790	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>150 951</b>	<b>131 431</b>	<b>134 262</b>	<b>165 916</b>	<b>181 878</b>	<b>159 658</b>	<b>169 579</b>	
<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>35 513</b>	<b>3 572</b>	<b>5 622</b>	<b>-12 250</b>	<b>17 606</b>	<b>32 836</b>	<b>28 819</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	33 811	3 724	5 113	7 536		17 887	14 763
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement					22 454		
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	41 903	37 143	41 584	44 314	64 858	50 366	38 072
	Autres dépenses d'investissement	524	423	691	566	714	508	447
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	10 000
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>42 427</b>	<b>37 566</b>	<b>42 275</b>	<b>44 880</b>	<b>88 026</b>	<b>50 874</b>	<b>48 519</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28 033	28 960	29 459	31 808	29 868	32 090	37 211
	Cessions d'immobilisations 775	11	16	14	944	400	4	4
	Autres ressources en capital	75	55	62	46	40 050	33	22
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris IAF)</b>	<b>61 930</b>	<b>32 755</b>	<b>34 648</b>	<b>40 334</b>	<b>70 318</b>	<b>50 014</b>	<b>52 000</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>19 503</b>	<b>-4 811</b>	<b>-7 627</b>	<b>-4 546</b>	<b>-17 708</b>	<b>-860</b>	<b>3 481</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	68 592	63 782	56 155	51 609	33 901	33 041	36 522
	Besoin en FDR au 31/12	15 804	25 466	20 136	17 161	15 894	13 774	14 830
	Trésorerie au 31/12	52 788	38 316	36 019	34 448	18 007	19 267	21 692

État des mandatements des programmes antérieurs au X<sup>e</sup> programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatements au 31/12/2014	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>410,81</b>	<b>410,81</b>	<b>0,00</b>	<b>410,81</b>	<b>0,00</b>
Subventions	295,92	295,92	0,00	295,92	0,00
Prêts	1,44	1,44	0,00	1,44	0,00
Avances	113,45	113,45	0,00	113,45	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>740,28</b>	<b>740,28</b>	<b>0,00</b>	<b>740,28</b>	<b>0,00</b>
Subventions	541,24	541,24	0,00	541,24	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	199,04	199,04	0,00	199,04	0,00
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>446,74</b>	<b>446,54</b>	<b>0,18</b>	<b>446,72</b>	<b>0,02</b>
Subventions	306,86	306,71	0,13	306,84	0,02
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	139,88	139,83	0,05	139,88	0,00
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>945,15</b>	<b>789,28</b>	<b>62,90</b>	<b>852,18</b>	<b>92,96</b>
Subventions	702,45	596,85	42,44	639,30	63,16
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	242,69	192,43	20,46	212,89	29,81
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>2 542,97</b>	<b>2 386,91</b>	<b>63,08</b>	<b>2 449,99</b>	<b>92,98</b>
Subventions	1 846,47	1 740,72	42,58	1 783,30	63,17
Prêts	1,44	1,44	0,00	1,44	0,00
Avances	695,06	644,75	20,51	665,25	29,81

### 3. AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km<sup>2</sup>) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. En revanche, sa densité de population est faible (12 millions d'habitants, soit moins de 80 hab / km<sup>2</sup>).

L'état des lieux du bassin a identifié 56 % des masses d'eau comme présentant un risque de non atteinte du bon état en 2015. L'état écologique de 45 % des masses d'eau de surface est bon ou très bon, l'objectif pour 2015 étant de porter ce chiffre à 61 %. S'agissant des importantes masses d'eau souterraines, l'objectif est qu'elles atteignent toutes le bon état quantitatif en 2015, et à 60 % le bon état chimique. La dégradation de la morphologie des cours d'eau et les pollutions diffuses agricoles sont identifiées comme les deux principaux facteurs de déclassement.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 3,3 Md€ sur 2010-2015, dont 40 % pour la réduction des pollutions agricoles et 35 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans, et l'agence a cinq autres implantations au Mans, à Clermont-Ferrand, à Nantes, à Saint-Benoît (Poitiers) et à Ploufragan (Saint-Brieuc). Le comité de bassin a constitué six commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loire, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse).

### MISE EN ŒUVRE ET REVISION DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

#### *Exécution du programme d'intervention*

Le niveau total des aides engagées par l'agence en 2014 est inférieur à celui de 2013, sachant qu'une sous-exécution (87,8 %) avait déjà été observée l'an dernier par rapport aux prévisions initiales. Les autorisations de programme non consommées d'un montant total de 132 M€ à fin 2014 (soit un taux de réalisation de 72,7 %, hors reversement au budget général de l'État) seront reportées sur les années à venir. Toutefois, le taux global d'exécution du programme fin 2014 atteint 29,1 %, sachant que le 10<sup>e</sup> programme prévoyait une montée en puissance des dotations jusqu'en 2015.

En effet, il est à souligner qu'un ralentissement de l'activité, notamment sur les lignes relatives aux stations d'épuration et réseaux d'eaux usées des collectivités, est observé en 2014. Le retrait croissant d'autres financeurs comme les départements, et les incertitudes sur la gestion dans les années à venir de l'assainissement (loi NOTRe et transfert de la compétence assainissement) ont concouru à ralentir la réalisation de ces opérations d'assainissement essentielles à l'atteinte du bon état des masses d'eau. De plus, l'année 2014 était une année d'élections municipales qui a pu contribuer à reporter certains projets d'investissement.

Les niveaux d'engagements varient cependant suivant les secteurs considérés. Ainsi, en matière de « lutte contre la pollution », le taux d'exécution du total du programme à fin 2014 s'élève à de 27,2 %, avec un montant d'aides allouées qui passe de 185,5 M€ en 2013 (réalisés à 81,6 %) à 161,05 M€ en 2014 (contre 275,74 M€ prévus). Cependant, dans le domaine de la « gestion des milieux », les interventions atteignent 109,5 M€ (réalisés à 94,6 %), contre 102,16 M€ en 2013, soit un total sur deux ans de 30,7 % des dotations 2013-2018.

Les dotations prévues pour la mise en conformité des stations d'épuration (132,76 M€) n'ont été consommées qu'à hauteur de 63,16 M€ en 2014 (contre 61 M€ en 2013). Les engagements relatifs aux réseaux d'assainissement des collectivités (58,61 M€) sont également nettement inférieurs aux prévisions (91,9 M€). Notons que les taux de consommation spécifiques à l'année 2014 subissent la répercussion des sous-exécutions 2013 reportées sur les dotations disponibles début 2014. Néanmoins, les engagements sur deux ans représentent respectivement 25,3 % pour les installations de traitement et 31,9 % pour les réseaux, du total du programme 2013-2018.

Les aides relatives à la lutte contre la pollution industrielle (18 M€) sont conformes aux prévisions, malgré une baisse par rapport à celles de 2013 d'un niveau particulièrement élevé (32,61 M€). Elles atteignent ainsi 35,3 % des prévisions 2013-2018. Rappelons qu'une montée en puissance des interventions dans ce domaine est attendue tout au long du 10<sup>e</sup> programme.

Par ailleurs, les aides engagées dans certains domaines sensibles évoluent de manière variable suivant les secteurs, contrairement à leur progression continue depuis la deuxième moitié du 9<sup>ème</sup> programme. Aussi, les aides octroyées

en matière de lutte contre la pollution agricole, d'un total de 13,34 M€ en 2014, sont en forte diminution (22,19 M€ en 2013). En effet, la période de transition entre l'ancien programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement rural régionaux 2014-2020 a très fortement réduit les engagements de nouveaux agriculteurs dans les mesures agroenvironnementales. Le taux de consommation à fin 2014 est de 16 % des dotations prévues sur 6 ans. Les aides attribuées pour la restauration des milieux poursuivent leur augmentation avec 38,19 M€ engagés (contre 32,67 M€ en 2013), elles représentent ainsi 25 % des prévisions 2013-2018, sachant qu'une forte montée en puissance est prévue sur la période 2015-2018. De même, les aides relatives à la gestion quantitative de la ressource sont en hausse (18,77 M€ en 2014 contre 16,56 M€ en 2013) et atteignent 32 % des autorisations de programme prévues sur 6 ans.

Enfin, les engagements restent importants dans le domaine de l'eau potable, même s'il ne s'agit pas d'un axe prioritaire des interventions de l'agence, et s'élèvent à 32,96 M€ (33,73 M€ en 2013), soit, à fin 2014, 39 % des dotations prévues sur la durée du programme.

### **Situation financière de l'agence**

Le budget initial 2014 de l'agence, voté à hauteur de 428,7 M€ en dépenses, a été exécuté à 99,5 % (426,4 M€). Les aides versées (subventions et avances) en 2014 sont en nette progression et s'élèvent à un niveau exceptionnel de 312,2 M€ (contre 278,8 M€ en 2013). Cette situation s'explique par la mise en paiement des dossiers engagés en 2012, sachant que les engagements 2012 ont atteint 419 M€ et qu'ils représentent un tiers des paiements 2014. Notons que le 9<sup>e</sup> programme est ainsi exécuté à hauteur de 90 % fin 2014. Le 10<sup>e</sup> programme, quant à lui, est à l'origine de 50 % des dépenses 2014. Cette évolution concerne les subventions versées qui passent de 199,5 M€ (2013) à 239,6 M€ (2014), soit une hausse de 20,1 %, alors que le montant des avances diminue de 8,4 %, pour retrouver le niveau de 2012 (72,6 M€ contre 79,3 M€ en 2013). Elle traduit toutefois un rythme de paiement relativement rapide des engagements pris par l'agence.

Ces versements varient néanmoins suivant les secteurs d'interventions concernés. Ainsi, les paiements des aides relatives à la lutte contre les pollutions industrielle et agricole, la restauration des milieux aquatiques, l'eau potable, et la gestion quantitative de la ressource sont en hausse de 2013 à 2014, pour des raisons différentes (renforcement des engagements dans les domaines milieux aquatique et gestion quantitative, rythme des appels de fonds de l'agence de services et de paiement à laquelle la gestion des aides agricole a été confiée, anticipation par les industriels des baisses de taux d'aides à compter de 2015 en raison de l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique). Les aides versées au titre de l'assainissement des collectivités demeurent prédominantes malgré leur constante diminution depuis 2012.

Globalement, les recettes « encaissables », d'un montant total de 386,9 M€ (hors reprises sur provisions et cessions d'éléments d'actif), en légère diminution (1,3 %) par rapport à celles de 2013 (391,8 M€), sont largement supérieures aux prévisions (371,6 M€). Ceci s'explique par le montant des produits de redevances de 367,9 M€ en 2014 (355,2 M€ prévus) contre 375 M€ en 2013. Les recettes de redevances, en constante progression depuis 2008, observent une baisse de près de 2 % en 2014. Les écarts à la prévision et la diminution observée sont variables en fonction des catégories de redevances, mais demeurent étroitement liés à l'évolution des assiettes, parallèlement à la réduction de certains taux, votée dans le cadre du 10<sup>e</sup> programme pour l'année d'activité 2013 et facturée en 2014 (Cf. infra). Par ailleurs, les retours d'avances augmentent légèrement de 2013 à 2014 (+0,8 M€), comme cela était attendu compte tenu de l'importance des aides octroyées sous forme d'avances en fin de 9<sup>e</sup> programme.

Le résultat 2014 est excédentaire pour la cinquième année consécutive et s'élève à 43,1 M€ (contre 78,4 M€ en 2013). Il doit toutefois être corrigé du montant de la reprise sur provisions pour charges d'interventions de 23,4 M€ en 2013 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par l'agence sous forme de subventions après application d'un taux de chute réévalué chaque année), et s'établit alors à 19,7 M€ (+93,2 M€ en 2013). L'agence dispose alors d'une capacité d'autofinancement de 24 M€ fin 2014, qui, complétée des retours d'avances, ne permet pas de financer la totalité de ses interventions versées sous forme d'avances et de ses investissements propres. L'exercice se solde donc par un prélèvement sur le fonds de roulement de 34,6 M€ (contre 52,5 M€ prévus). Pour mémoire, la situation financière équilibrée de l'agence fin 2012 faisait apparaître un fonds de roulement proche de 80 M€ à fin 2013 et 60 M€ fin 2014, lors du vote du 10<sup>e</sup> programme. L'effet conjugué de réalisations de dépenses 2014 de l'ordre de 100 % des prévisions et des émissions de redevances au-delà des recettes estimées à hauteur de 12,7 M€ porte le niveau du fonds de roulement à 84,6 M€ (contre 66,7 M€ prévus et 119,2 M€ fin 2013), soit 2,4 mois de dépenses. Ainsi, l'agence a pu faire face au prélèvement de plus de 33 M€ au profit du budget général de l'État en 2014.

## RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

### ***Connaissance, planification, gouvernance, international***

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de Programmes De Mesures ont été présentés au comité de bassin du 2 octobre 2014 et ont été soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

Avec plus de 84 % du territoire déjà couvert par un SAGE, le bassin est parmi les plus avancés, en raison d'une politique de planification démarrée très tôt et d'un investissement particulier en ce domaine. Le bassin est toujours couvert par 56 démarches de SAGE, 8 ont été approuvés par arrêté préfectoral en 2014 : Baie de Saint-Brieuc, Loire en Rhône-Alpes, Dore, Sioule – Ria de Confolant, Yèvres-Auron, Bas-Léon, Aulne, Arguenon – Baie de la Fresnay.

62 contrats territoriaux ont été validés en 2014 (objectif de bassin fixé à 40) contre 29 l'an dernier. L'agence explique cette dynamique par des renouvellements de contrats qui n'ont pas été possibles en 2013 et reportés l'année suivante.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2013 ont été mises en ligne sur le portail de bassin avant le 30 septembre 2014, en conformité avec les objectifs. 99,2 % des demandes simples d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois.

L'indicateur de contexte indique que 25 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique (25,5 % en 2013).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence indique que 96,9 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ceci est supérieur aux prévisions (94 %), et progresse (94,9 % en 2013). Pourtant, l'agence considère que le taux actuel est le maximum qui peut être atteint en raison de certaines impossibilités de mesure avérées.

Le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets a évolué assez nettement en 2014 (17,3 % pour un objectif de 14 %, contre 13,08 % en 2013). L'agence explique que cette hausse provient d'une part du fait que de nombreux établissements industriels ayant bénéficié du plafonnement de redevance entre 2008 et 2012 ont opté pour le suivi régulier des rejets, et d'autre part d'une baisse de 6 % du nombre de redevables industriels.

L'agence a réalisé son objectif de bassin qui était de consacrer 0,7 % des redevances perçues au domaine international, via des actions de coopération institutionnelle et 44 dossiers de coopération décentralisée représentant 1,89 M€ (stable par rapport à 2013). La population concernée par ces actions (236 600 habitants) est inférieure aux prévisions (300 000).

### ***Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention***

Concernant la mise aux normes des stations d'épuration vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs sont atteints : il ne reste plus que 9 stations dont il faut aider à la mise en conformité, pour une prévision de 12. Toutes les stations non-conformes prioritaires ont fait l'objet d'une aide.

Concernant la Solidarité Urbain Rural, 40 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales : 36,1 M€ pour les travaux et équipements d'épuration, de réseaux d'assainissement et d'eau potable, 3,9 M€ pour l'assistance technique au SATESE, sur l'assainissement collectif, l'ANC et l'eau potable. Ce montant, stable au regard de 2013 (39,5 M€), en baisse au regard de 2012 (73 M€, du fait d'une augmentation d'enveloppe et du report de financements non consommés en 2011), est inférieur à la cible qui s'élevait à 46,5 M€. Ce constat est notamment lié à une baisse de l'investissement des communes rural dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, liée en partie à une réduction des cofinancements apportés par les Conseils Départementaux, et à la fin des missions de maîtrise d'œuvre publique. Il est à noter qu'en 2014, l'agence a apporté, en plus de ce dispositif de solidarité, 51,9 M€ aux communes rurales, soit un total de 91,9 M€ d'aides aux communes rurales.

Les réalisations sont supérieures aux objectifs concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (2 250 réhabilitations pour une cible de 2 000 ; 1650 en 2013).

En termes d'amélioration de l'hydromorphologie, 1 935 km de cours d'eau ont été restaurés en 2014 avec une aide de l'agence (1958 km en 2013). Cette donnée est inférieure à la cible (2 200 km) ; l'agence indique que cette moindre réalisation s'inscrit dans le cadre des contrats territoriaux « milieux aquatiques », dont une partie est en phase de transition en 2014.

En matière de restauration de la continuité écologique, 189 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2014. Ceci est cependant inférieur à la prévision (220) mais néanmoins nettement supérieur à l'année 2013 (126). Ce sont aussi 2,49 % d'ouvrages classés en liste 2 (liste de cours d'eau correspondant à une obligation de restauration avant 2017 du transport des sédiments et circulation des poissons pour les propriétaires d'ouvrages), comparativement aux 3 % attendus, qui ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2014 (1,14 % en 2013). Malgré des modalités d'aides incitatives (subvention de 70 % pour les travaux d'effacement ou d'arasement des obstacles, 50 % pour les travaux d'équipement, de gestion et de contournement des obstacles à l'écoulement), et un accompagnement coordonné et important des services et établissements publics de l'État, les actions sont longues à mettre en œuvre, en raison notamment de la concertation nécessaire et de certaines oppositions locales. En outre, le contexte socio-économique actuel ne facilite pas l'autofinancement de ces opérations.

En 2014, ce sont 4 201 ha de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence, dont 3 505 ha pour de l'entretien ou de la restauration, et 696 pour de l'acquisition. Du fait de modalités d'aides incitatives, d'une stratégie foncière, et d'une animation locale et foncière, via des partenariats avec les conservatoires d'espaces naturels et du littoral, ces résultats sont globalement supérieurs aux cibles (4 150 ha dont 3 800 en entretien / restauration et 350 en acquisition), bien qu'inférieurs à ceux de 2013 (5 250 ha dont 4 550 en entretien / restauration et 350 en acquisition).

Sur le plan des aides en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2014 est particulière du fait de la transition entre les modalités de contractualisation des aides du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 et de la nouvelle programmation 2014-2020 (Plan de Développement Rural Régionaux). L'agence n'a pas été en mesure de renseigner les objectifs d'aides en matière de surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales ou de conversion à l'agriculture biologique, ne disposant pas à ce jour des données de l'Agence de Service et de Paiement.

En matière de protection des captages, 137 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE. En 2014, 114 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est en dessous de la prévision (120 prévus) mais montre une progression par rapport à 2013 (107). Pour 94 de ces captages (contre une prévision de 110), une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée. L'agence explique ce résultat au regard des difficultés liées au changement de plan de développement rural évoqué ci-avant.

Le montant alloué par l'agence au plan Algues Vertes s'est élevé en 2014 à 4,5 M€, ce qui est supérieur à la cible (3 M€).

15,27 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2014. Ceci est inférieur à la cible (25 kg) mais bien supérieur à la réalisation de l'année 2013 (2,38 kg). Cette évolution est essentiellement liée à des travaux de réduction d'émissions de ces substances sur un site industriel du Finistère. L'agence note qu'une part importante des redevables industriels a pris des mesures pour réduire leurs rejets et ainsi l'assiette de leur redevance.

Le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux s'élève à 50, ce qui s'avère largement supérieur à la cible (35), et représente un doublement par rapport aux résultats 2013 (25). Ces très bons résultats s'expliquent principalement par l'accord de programmation de Lannion qui correspond à lui seul à 29 sites de baignades ou de pêche à pied.

Enfin, en ce qui concerne la gestion quantitative, les contrats territoriaux du Marais poitevin et du Clain poursuivent leur mise en œuvre en 2014, avec 7,3 M€ d'aides allouées.

### **Fonctionnement de l'agence – Gestion interne**

En matière de ressources humaines, l'agence assure toujours le pilotage du chantier « mutualisation ressources humaines » entre les agences de l'eau et l'ONEMA. Les femmes sont toujours en majorité, mais dans une moindre proportion (58,5 % contre 60 % en 2013). De plus, 16 d'entre elles occupent des postes d'encadrement, soit un taux de féminisation de 42,1% des emplois d'encadrement supérieur. Prévenir les risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation importante de l'agence, qui a mis en place un baromètre social en 2007, afin de vérifier le climat social au sein de l'établissement. De plus, un groupe de travail permanent sur les RPS, créé dès 2010, a conçu un tableau de bord de suivi des RPS qui donne lieu à un volet spécifique dans le document unique. Des formations « RPS » destinées à l'encadrement et à tous les agents ont également été organisées fin 2014. De plus, un besoin fort de formation à la conduite du changement est apparu ; en 2014, le nombre de jours de formation par ETPT s'est élevé à 4 (soit 1 de plus qu'en 2013). Enfin, l'agence poursuit sa démarche d'insertion des personnes ayant la reconnaissance

de travailleurs handicapés, avec un taux de 5,35% en 2014 (4,7% en 2013), soit 16 personnes.

En 2014, le plafond d'emploi était de 321 ETP (contre 322,3 ETP en 2013). Ce plafond a été consommé à hauteur de 99,9 %, avec un effectif de 320,55 ETP fin 2014. L'évolution en ETPT est de -2,1 ETPT, avec 319,6 ETPT en 2014 contre 321,7 ETPT en 2013. Toutefois, les dépenses de l'enveloppe de personnel, quant à elles, ont augmenté de 0,4 % sur cette même période. En effet, malgré la baisse des effectifs, la légère augmentation de la masse salariale observée s'explique en partie par la hausse de certaines cotisations sociales (action sociale).

L'agence de l'eau a réalisé son budget de fonctionnement contraint à hauteur de 93 %. Ces dépenses « encadrées » sont en diminution de 10,5 % (pour un objectif initial de -4 %) par rapport au budget 2013 (soit 3,8 M€ contre 4,25 M€). Grâce aux mesures prises en 2013, l'agence a en effet pu dégager des économies sensibles sur les dépenses énergétiques, d'entretien et d'affranchissement. Cependant, certains postes de prestations extérieures ont été abondés (formation, prestations informatiques) ainsi que le fonctionnement lié aux instances en raison du nombre important de réunions. Afin d'effectuer les ajustements nécessaires, l'agence a mis en place un suivi trimestriel de ce périmètre de dépenses. Notons que la dynamique de l'agence dans ce domaine est largement amorcée puisque ses dépenses de fonctionnement sous contrainte ont globalement diminué de 28,8 % de 2008 à 2014, malgré les coûts qu'elle ne maîtrise pas comme l'énergie et les impôts locaux.

## REDEVANCES

### Recette globale et part des redevances perçues

Le montant des recettes des redevances au titre de l'année d'activité 2014 s'est élevé à près de 367 M€. 47 % proviennent de la redevance pollution domestique, 23 % de la redevance collecte domestique, 10 % de la redevance sur les prélèvements des collectivités et 8 % sur les pollutions diffuses.

### Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte, tant domestiques que non domestiques, ont légèrement diminué passant de 311,7 M€ en 2013 à 303,04 M€ en 2014 (-2,8 %).

Les redevances pour pollution et collecte d'origine domestique sont passées de 266,7 M€ en 2013 à 256,9 M€ en 2014 (-3,6 %), revenant à un niveau proche de 2012. Elles sont toutefois supérieures aux prévisions, il est possible que l'estimation des effets de la démographie sur l'assiette manque de fiabilité (accroissement de la population dans le grand Ouest supérieur à la moyenne nationale en Bretagne et Loire-Atlantique). La redevance pour modernisation des réseaux de collecte d'origine domestique diminue de 4,3 %, passant de 87,3 M€ en 2013 à 83,6 M€ en 2014.

Les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte d'origine industrielle demeurent stables pour leur part à hauteur de 14,5 M€ en 2014 pour 14,1 M€ en 2013, et s'analysent, au regard des 14,3 M€ en 2012, comme une confirmation d'une stabilisation de l'activité industrielle en terme de nombre d'établissements redevables de l'agence de l'eau.

### Recettes des redevances prélèvement

Concernant les prélèvements d'eau effectués en 2014 pour l'usage « alimentation en eau potable », les recettes perçues sont en légère diminution de -0,9 % passant de 36,2 M€ en 2013 à 35,9 M€. Ce montant reste toutefois supérieur à celui des recettes 2012 (35,4 M€), traduisant un maintien global des assiettes de cette redevance.

La redevance pour prélèvement acquittée par les industriels est en légère augmentation, passant de 19,8 à 20,2 M€, et confirme la variabilité du prélèvement d'eau d'une année à l'autre des centrales EDF. La forte hausse des recettes de la redevance pour prélèvement acquittée par les producteurs d'hydroélectricité de plus de 49 % entre 2013 et 2014 est à mettre en perspective avec la hausse d'assiette liée aux conditions climatiques.

### Recettes des autres redevances

Le produit de la redevance pour pollutions diffuses est en légère augmentation (29,1 M€ en 2014 contre 28,5 M€ en 2013). Le montant de cette redevance s'explique en partie par une hausse des quantités vendues entre 2013 et 2014.

Si la redevance pour stockage d'eau en période d'étiage diminue de moitié (4 à 2 k€), les recettes des autres redevances demeurent stables de 2013 à 2014.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme), sa situation financière fin 2014, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015. Enfin, le niveau de contribution de chaque agence à ce prélèvement n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.**

**Autorisations de programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

en M€	2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X <sup>ème</sup> programme	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	41,12	19,91	46,53	16,63	87,41	92,79	62,27	0,00	62,27	0,00	62,27	0,00	361,86	129,33	491,19
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	52,43	7,78	47,79	10,82	53,38	55,15	48,57	0,00	48,57	0,00	48,56	0,00	299,30	73,75	373,05
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	32,61	0,00	18,00	0,00	21,92	0,00	23,00	0,00	24,00	0,00	24,00	0,00	143,53	0,00	143,53
	14 Elimination des déchets	2,39	0,00	2,23	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	12,63	0,00	12,63
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	5,42	0,00	4,17	0,00	4,50	0,00	4,33	0,00	4,34	0,00	4,33	0,00	27,09	0,00	27,09
	17 Primes de performance épuratoire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	18 Lutte contre la pollution agricole	22,19	0,00	13,34	0,00	54,59	0,00	44,00	0,00	43,99	0,00	44,02	0,00	222,12	0,00	222,12
	19 Divers pollution	1,65	0,00	1,54	0,00	0,28	0,00	0,17	0,00	0,17	0,00	0,17	0,00	3,96	0,00	3,96
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>	<b>157,81</b>	<b>27,69</b>	<b>133,60</b>	<b>27,45</b>	<b>224,08</b>	<b>147,94</b>	<b>184,33</b>	<b>0,00</b>	<b>185,33</b>	<b>0,00</b>	<b>185,34</b>	<b>0,00</b>	<b>1 070,49</b>	<b>203,07</b>	<b>1 273,57</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource	16,56	0,00	18,77	0,00	25,24	0,00	18,00	0,00	16,00	0,00	16,00	0,00	110,56	0,00	110,56
	23 Protection de la ressource	7,16	0,00	7,07	0,00	7,93	0,00	7,50	0,00	7,50	0,00	7,50	0,00	44,66	0,00	44,66
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	32,67	0,00	38,19	0,00	51,83	0,00	50,00	0,00	55,00	0,00	60,00	0,00	287,69	0,00	287,69
	25 Eau potable	12,68	21,05	11,01	21,95	8,06	18,03	7,90	18,00	7,90	18,00	7,90	18,00	55,45	115,03	170,48
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	11,65	0,40	12,36	0,10	12,12	0,50	12,08	0,50	12,08	0,50	12,08	0,50	72,37	2,50	74,87
<b>Total II. Gestion des milieux</b>	<b>80,71</b>	<b>21,45</b>	<b>87,40</b>	<b>22,05</b>	<b>105,18</b>	<b>18,53</b>	<b>95,48</b>	<b>18,50</b>	<b>98,48</b>	<b>18,50</b>	<b>103,48</b>	<b>18,50</b>	<b>570,74</b>	<b>117,52</b>	<b>688,26</b>	
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales	1,90	0,00	1,22	0,00	3,84	0,00	2,85	0,00	2,85	0,00	2,85	0,00	15,52	0,00	15,52
	32 Connaissance environnementale	12,06	0,00	11,68	0,00	12,36	0,00	11,95	0,00	11,95	0,00	11,95	0,00	71,94	0,00	71,94
	33 Action internationale	1,99	0,00	2,00	0,00	2,23	0,00	3,50	0,00	3,50	0,00	3,50	0,00	16,72	0,00	16,72
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	3,12	0,00	2,73	0,00	3,81	0,00	3,14	0,00	3,14	0,00	3,14	0,00	19,07	0,00	19,07
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>	<b>19,06</b>	<b>0,00</b>	<b>17,63</b>	<b>0,00</b>	<b>22,24</b>	<b>0,00</b>	<b>21,44</b>	<b>0,00</b>	<b>21,44</b>	<b>0,00</b>	<b>21,44</b>	<b>0,00</b>	<b>123,25</b>	<b>0,00</b>	<b>123,25</b>	
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3,95	0,00	3,82	0,00	4,48	0,00	3,92	0,00	3,92	0,00	3,91	0,00	24,02	0,00	24,02
	42 Immobilisations	2,83	0,00	2,43	0,00	5,08	0,00	3,16	0,00	3,16	0,00	3,16	0,00	19,82	0,00	19,82
	43 Dépenses de personnel	22,96	0,00	23,05	0,00	24,73	0,00	22,92	0,00	23,06	0,00	23,20	0,00	139,91	0,00	139,91
	44 Charges de régularisation	4,02	0,00	1,73	0,00	1,15	0,00	0,62	0,00	0,62	0,00	0,62	0,00	8,77	0,00	8,77
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4,89	0,00	4,28	0,00	8,19	0,00	6,92	0,00	6,92	0,00	6,92	0,00	38,14	0,00	38,14
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,29	0,00	0,19	0,00	0,36	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00	1,74	0,00	1,74
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	<b>38,95</b>	<b>0,00</b>	<b>35,49</b>	<b>0,00</b>	<b>43,99</b>	<b>0,00</b>	<b>37,85</b>	<b>0,00</b>	<b>37,99</b>	<b>0,00</b>	<b>38,12</b>	<b>0,00</b>	<b>232,39</b>	<b>0,00</b>	<b>232,39</b>	
<b>V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)</b>	50 Fonds de concours ONEMA	33,92	0,00	31,35	0,00	38,70	0,00	35,43	0,00	35,43	0,00	35,43	0,00	210,27	0,00	210,27
	dont reversement Ecophyto	11,31	0,00	10,88	0,00	13,81	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	72,00	0,00	72,00
Reversement au Budget de l'Etat	0,00	0,00	33,35	0,00	28,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61,36	0,00	61,36	
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>	<b>33,92</b>	<b>0,00</b>	<b>64,70</b>	<b>0,00</b>	<b>66,71</b>	<b>0,00</b>	<b>35,43</b>	<b>0,00</b>	<b>35,43</b>	<b>0,00</b>	<b>35,43</b>	<b>0,00</b>	<b>271,62</b>	<b>0,00</b>	<b>271,62</b>	
<b>Total</b>	<b>330,45</b>	<b>49,13</b>	<b>338,83</b>	<b>49,50</b>	<b>462,20</b>	<b>166,47</b>	<b>374,54</b>	<b>18,50</b>	<b>378,67</b>	<b>18,50</b>	<b>383,81</b>	<b>18,50</b>	<b>2 268,49</b>	<b>320,60</b>	<b>2 589,09</b>	

**Crédits de paiement de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>TOTAL pgme</i>	<i>%</i>
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		76,98	72,73	86,70	85,04	74,44	69,06	464,95	19,53%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		60,38	55,09	44,40	63,05	55,41	49,17	327,50	13,76%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		12,85	20,69	22,00	17,75	17,69	24,94	115,91	4,87%
	14 Elimination des déchets		2,39	2,23	2,00	2,00	2,00	2,00	12,62	0,53%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		4,41	4,11	3,50	4,05	4,12	4,10	24,30	1,02%
	17 Primes de performance épuratoire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	18 Lutte contre la pollution agricole		9,80	23,55	16,93	25,93	32,83	37,26	146,30	6,15%
	19 Divers pollution		0,42	0,93	1,30	0,16	0,16	0,16	3,13	0,13%
<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>167,23</b>	<b>179,34</b>	<b>176,83</b>	<b>197,97</b>	<b>186,64</b>	<b>186,70</b>	<b>1 094,71</b>	<b>45,99%</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource		3,99	9,57	3,50	14,52	15,86	15,59	63,03	2,65%
	23 Protection de la ressource		5,45	4,88	6,30	6,66	6,56	6,37	36,22	1,52%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		23,92	28,84	28,40	35,60	39,48	42,37	198,62	8,34%
	25 Eau potable		62,94	71,66	70,90	36,47	27,09	24,72	293,77	12,34%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		8,77	10,36	11,04	10,80	10,76	10,79	62,52	2,63%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>105,06</b>	<b>125,31</b>	<b>120,14</b>	<b>104,05</b>	<b>99,75</b>	<b>99,85</b>	<b>654,16</b>	<b>27,48%</b>
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales		1,51	1,21	1,76	2,51	2,52	2,52	12,02	0,51%
	32 Connaissance environnementale		10,62	11,52	14,99	10,50	10,52	9,59	67,74	2,85%
	33 Action internationale		1,69	1,45	2,30	2,27	3,06	3,14	13,92	0,58%
	34 Information, communication , etc.		2,87	2,50	2,98	2,82	2,83	2,83	16,82	0,71%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>16,69</b>	<b>16,68</b>	<b>22,03</b>	<b>18,11</b>	<b>18,92</b>	<b>18,07</b>	<b>110,50</b>	<b>4,64%</b>
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		3,95	3,82	3,89	3,92	3,92	3,91	23,42	0,98%
	42 Immobilisations		2,83	2,43	4,06	3,16	3,16	3,16	18,80	0,79%
	43 Gestion du personnel		22,96	23,05	23,96	22,92	23,06	23,20	139,15	5,85%
	44 Charges de régularisation		4,02	1,73	28,62	2,00	2,00	2,00	40,37	1,70%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4,89	4,28	6,23	5,55	5,55	5,55	32,05	1,35%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,29	0,19	0,20	0,30	0,30	0,30	1,58	0,07%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>38,95</b>	<b>35,50</b>	<b>66,96</b>	<b>37,85</b>	<b>37,99</b>	<b>38,12</b>	<b>255,38</b>	<b>10,73%</b>
<b>V. Contribution à l'ONEMA</b>	50 Fonds de concours ONEMA		33,92	31,35	32,84	35,43	35,43	35,43	204,40	8,59%
	dont reversement Ecophyto		11,31	10,88	12,00	12,00	12,00	12,00	70,19	2,95%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			0,00	33,35	28,01	0,00	0,00	0,00	61,36	2,58%
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>33,92</b>	<b>64,69</b>	<b>60,85</b>	<b>35,43</b>	<b>35,43</b>	<b>35,43</b>	<b>265,75</b>	<b>11,16%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>361,86</b>	<b>421,51</b>	<b>446,81</b>	<b>393,42</b>	<b>378,73</b>	<b>378,17</b>	<b>2 380,50</b>	<b>100,00%</b>

## Équilibre financier de l'agence Loire-Bretagne en 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>142 512</b>	<b>137 957</b>	<b>147 207</b>	<b>151 311</b>	<b>164 887</b>	<b>152 956</b>	<b>147 476</b>
	<i>dont subventions versées</i>	129 080	125 453	133 927	127 007	152 033	134 951	133 305
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	6 420	6 420	6 420	6 420	6 420	8 613	7 752
	<i>dont reversement Ecophyto à l'ONEMA</i>	-	560	1 030	765	1 578	1 800	1 546
	<i>dont dépenses liées aux interventions et aux redevances</i>	6 727	5 462	5 817	5 739	4 848	7 592	4 873
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	285	62	7	3	-	-	-
	<i>dont provisions pour charges (68158)</i>	-	-	-	11 374	-	-	-
	<b>2- Personnel</b>	<b>12 966</b>	<b>13 425</b>	<b>13 775</b>	<b>14 253</b>	<b>14 446</b>	<b>14 303</b>	<b>13 555</b>
	<i>dont personnel en fonction à l'agence</i>	12 697	13 142	13 775	14 253	13 848	13 833	13 128
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>11 841</b>	<b>14 531</b>	<b>10 587</b>	<b>14 685</b>	<b>12 496</b>	<b>5 137</b>	<b>22 001</b>
	<i>dont fonctionnement encadré</i>	3 461	3 466	3 410	3 256	2 983	2 280	2 272
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	2 638	2 219	1 750	2 341	1 802	1 886	2 400
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>167 319</b>	<b>165 913</b>	<b>171 569</b>	<b>180 249</b>	<b>191 829</b>	<b>172 396</b>	<b>183 032</b>
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>155 609</b>	<b>168 526</b>	<b>171 912</b>	<b>177 261</b>	<b>178 003</b>	<b>178 591</b>	<b>172 357</b>
	Redevances pour prélèvement	21 073	21 367	20 324	27 868	25 735	26 863	27 601
	<i>dont prélèvement collectivités – AEP</i>	10 853	11 712	11 756	16 830	16 631	16 584	16 850
	<i>dont prélèvement agriculture – irrigation</i>	121	149	16	298	148	133	455
	<i>dont prélèvement industries</i>	10 099	9 506	8 552	10 740	8 956	10 146	10 296
	<i>Industries - Alimentation d'un canal</i>		98	-	204	86	239	309
	<i>Industries - Refroidissement industriel</i>		3 334	3 029	3 663	2 951	-	-
	<i>Industries - Hydroélectricité</i>		974	877	1 525	1 025	1 383	1 573
	<i>Industries - Autres usages économiques</i>		5 042	4 633	5 317	4 890	8 524	8 415
	Redevances pour autres usages	349	813	818	758	752	739	700
	<i>dont obstacle sur cours d'eau</i>	-	-	-	-	-	3	1
	<i>dont protection milieu aquatique</i>	39	770	818	758	752	736	699
	<i>dont stockage en période d'étiage</i>	-	-	-	-	-	-	-
	<i>dont contributions volontaires</i>	310	43	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	134 187	146 346	150 770	148 635	151 516	150 989	144 057
	<i>dont collectivités</i>	114 316	129 003	132 608	129 160	133 109	136 936	129 386
	<i>Collectivités - Pollution</i>	31 644	73 801	75 197	77 876	80 169	84 227	78 514
	<i>Collectivités - Collecte</i>	23 099	52 972	55 341	49 614	52 108	52 572	50 872
	<i>Collectivités - Contrevaieur</i>	59 572	2 230	2 070	1 670	832	137	-
	<i>dont agriculture – élevage + pollution diffuse</i>	130	2 066	2 797	2 293	4 202	4 581	4 363
	<i>Agriculture - Elevage</i>	2	58	56	56	48	46	60
	<i>Agriculture - Pollutions diffuses</i>	128	2 008	2 741	2 237	4 154	4 535	4 303
	<i>dont industries</i>	19 741	15 277	15 365	17 182	14 205	9 472	10 307
	<i>Industries - Pollution</i>	19 738	13 514	13 492	15 412	12 531	7 989	8 545
	<i>Industries - Collecte</i>	3	1 611	1 830	1 733	1 659	1 483	1 763
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>3 112</b>	<b>3 447</b>	<b>1 570</b>	<b>3 806</b>	<b>7 507</b>	<b>48 117</b>	<b>33 833</b>
	Autres produits	3 112	3 447	1 570	3 806	7 507	48 117	33 833
<i>dont personnel MAD</i>	269	283	-	-	598	470	426	
<i>dont annulations de mandats sur exercices antérieurs</i>	707	240	309	121	305	312	694	
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	1 635	2 407	447	2 294	1 606	706	438	
<i>dont reprises sur provisions pr charges (78158)</i>	-	-	-	-	4 820	46 450	32 213	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>158 721</b>	<b>171 973</b>	<b>173 482</b>	<b>181 067</b>	<b>185 510</b>	<b>226 708</b>	<b>206 190</b>	
<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>- 8 598</b>	<b>6 060</b>	<b>1 913</b>	<b>818</b>	<b>- 6 319</b>	<b>54 312</b>	<b>23 159</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement		5 873	3 209	12 220		9 011	
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	7 614				11 048		7 112
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	12 179	12 650	9 949	9 712	6 214	14 952	12 459
	Autres dépenses d'investissement	3 315	1 522	1 215	1 071	1 075	1 156	839
	Remboursement Capital	-	7 767	8 389	18 844	-	-	-
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>23 108</b>	<b>21 939</b>	<b>19 553</b>	<b>29 627</b>	<b>18 337</b>	<b>16 108</b>	<b>20 410</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	24 063	21 018	15 999	15 110	14 235	13 533	11 760
	Cessions d'immobilisations 775	31	-	8	21	105	31	20
	Autres ressources en capital	89	85	91	46	339	245	119
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)</b>	<b>24 183</b>	<b>26 976</b>	<b>19 307</b>	<b>27 397</b>	<b>14 679</b>	<b>22 820</b>	<b>11 899</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>1 075</b>	<b>5 037</b>	<b>- 246</b>	<b>- 2 230</b>	<b>- 3 658</b>	<b>6 712</b>	<b>- 8 510</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	34 785	39 822	39 577	37 347	33 689	40 401	31 891
	Besoin en FDR au 31/12	34 451	6 387	4 167	5 417	6 089	11 362	8 777
	Trésorerie au 31/12	334	33 435	35 410	31 930	27 600	29 039	23 114

État des mandatements des programmes antérieurs au X<sup>e</sup> programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatements au 31/12/2014	
		1	2	4	
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>870,57</b>	<b>870,57</b>	<b>0,00</b>	<b>870,57</b>	<b>0,00</b>
Subventions	587,10	587,10	0,00	587,10	0,00
Prêts	22,44	22,44	0,00	22,44	0,00
Avances	261,03	261,03	0,00	261,03	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>1 493,78</b>	<b>1 493,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 493,78</b>	<b>0,00</b>
Subventions	1 288,32	1 288,32	0,00	1 288,32	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	205,46	205,46	0,00	205,46	0,00
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>1 212,15</b>	<b>1 211,64</b>	<b>0,32</b>	<b>1 211,96</b>	<b>0,20</b>
Subventions	1 144,37	1 143,85	0,32	1 144,17	0,20
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	67,79	67,79	0,00	67,79	0,00
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>1 679,19</b>	<b>1 344,58</b>	<b>161,29</b>	<b>1 505,87</b>	<b>173,32</b>
Subventions	1 394,76	1 209,98	118,35	1 328,33	66,43
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	284,43	134,60	42,94	177,54	106,89
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>5 255,69</b>	<b>4 920,56</b>	<b>161,61</b>	<b>5 082,17</b>	<b>173,52</b>
Subventions	4 414,54	4 229,24	118,68	4 347,92	66,62
Prêts	22,44	22,44	0,00	22,44	0,00
Avances	818,71	668,88	42,94	711,82	106,89

## 4. AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Le bassin Rhin Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 300 km<sup>2</sup>. Il comprend deux districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale.

L'état des lieux réalisé en 2005 a évalué la part des masses d'eau en risque de non atteinte du bon état à 54 % pour les masses d'eau souterraines et à 44 % pour les eaux de surface. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a fixé à 72 % l'objectif de bon état des masses d'eau superficielles en 2015, et à 53 % pour les masses d'eau souterraines. Il est également prévu de rétablir le bon état de 250 captages d'eau potable.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 1,7 Md€ sur la durée du plan de gestion 2010-2015, dont 66 % dans le domaine de l'assainissement, et le reste réparti à parts égales entre l'industrie, l'agriculture et la restauration des milieux.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin Meuse est près de Metz. Le comité de bassin a créé trois commissions territoriales : Meuse Chiers, Moselle Sarre et Rhin supérieur.

## MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

### *Exécution du programme d'intervention*

L'Agence de l'eau a réalisé ses engagements pour un montant total de 191,7 € (hors reversement au budget général de l'État de 16,5 M€) au cours de l'année 2014 (contre 189,1 M€ en 2013), soit un taux de consommation de 94,4 % des prévisions. L'évolution des engagements varie suivant les domaines concernés. Ainsi, en matière de lutte contre la pollution, les interventions (110,8 M€) sont en baisse de 2013 à 2014 et en-deçà d'environ 8 M€ par rapport aux prévisions. Concernant la gestion des milieux, les aides octroyées, d'un montant de 35 M€, progressent de 10 M€ en 2014, conformément aux prévisions visant à répondre aux priorités « milieu » définies par le 10<sup>ème</sup> programme.

Par ailleurs, après deux ans de mise en œuvre, l'exécution du 10<sup>e</sup> programme d'interventions est globalement de 32,4 %, mais diffère en fonction des secteurs. Ainsi, les engagements relatifs à l'assainissement des collectivités, en diminution de 2013 à 2014, sont consommés à hauteur de 31,2 % pour les installations de traitement des eaux usées (13,86 M€ contre 22,1 M€ en 2013) et 33,2 % pour les travaux sur les réseaux (32,87 M€ contre 43,67 M€ en 2013). Les autorisations d'engagement spécifiques à la lutte contre la pollution industrielle, en nette augmentation (24,29 M€ contre 13,89 M€ en 2013), ont été réalisées à hauteur de 40,2 %, ce qui peut s'expliquer par l'anticipation par les industriels de la baisse des taux d'aides à compter de 2015 consécutive à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique. Les aides attribuées pour les travaux de lutte contre la pollution agricole, en légère diminution (15,58 M€ contre 16,43 M€ en 2013), représentent 32,4 % des dotations totales du programme à fin 2014.

Les interventions pour les travaux d'eau potable, en décroissance depuis 2011, augmentent significativement de 2013 à 2014 et passent de 7,29 M€ à 14,42 M€ (objectif de 12 M€ annuels sur toute la période du programme) ; elles atteignent ainsi 29,1 % du total prévu au programme. Dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques, une progression annuelle des engagements a été prévue dans la construction du 10<sup>e</sup> programme, aussi, le total des aides attribuées à fin 2014 représentent 24 % du programme sur six ans. En 2014, ces aides atteignent 14,8 M€ (contre 13,8 M€ en 2013) et sont conformes aux prévisions.

### *Situation financière de l'agence*

Le budget initial 2014 de l'agence, établi à hauteur de 205,6 M€ en dépenses, a été réalisé à 95,5 %, soit pour 196,3 M€. Il a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année pour tenir compte des reports de dépenses dont le service avait été fait en 2013 mais qui n'avaient pas été rattachées à l'exercice.

Après une année 2013 marquée par des paiements d'aides réalisés à plus de 100% (149,9 M€), en 2014, le taux d'exécution global des aides versées (subventions et avances), d'un montant total de 145,8 M€, atteint 97 %. Les crédits de paiement affectés aux versements des aides sous la forme de subventions (133,3 M€), légèrement inférieurs à ceux de 2013 (134,9 M€), ont été consommés à 99,3 %, alors que les avances remboursables (12,5 M€), également en retrait par rapport à celles de 2013 (14,9 M€), sont inférieures aux prévisions (13,8 M€).

Les recettes, globalement stables depuis 2011, en légère baisse de 2013 à 2014, ont été réalisées à plus de 99,5 % des prévisions. En effet, d'une part, les produits issus des redevances sont en diminution de 3,5 %, soit 172,4 M€ contre 178,6 M€ en 2013, et d'un niveau proche de la prévision (173,7 M€). D'autre part, les retours d'avances passent de 14,2 M€ en 2013 à 11,7 M€ en 2014, conformément à la tendance prévue durant les premières années du 10ème programme du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances de 2010 à 2012.

Les écarts aux prévisions observés précédemment conduisent à un résultat excédentaire de 23,1 M€ (contre 54,3 M€ en 2013) alors qu'un déficit de l'ordre de 13 M€ était prévu. Toutefois, ce chiffre doit être corrigé de la reprise sur provisions pour charges d'intervention, réalisée en 2014, d'un montant de 32,2 M€ (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par l'agence sous forme de subventions après application d'un taux de chute réévalué chaque année). Ainsi, le résultat 2014 recalculé apparaît déficitaire à hauteur de 9,05 M€ (contre un bénéficiaire 2013 de 7,9 M€). La situation financière de l'agence est ainsi modifiée avec une insuffisance d'autofinancement de 7,1 M€, d'un niveau moindre que prévu, contre une capacité d'autofinancement de 9 M€ en 2013, et un prélèvement sur le fonds de roulement de 8,5 M€ (17 M€ prévus), contre un apport de 6,7 M€ en 2013. Fin 2014, le niveau du fonds de roulement atteint 31,9 M€, soit environ deux mois de dépenses. Ce niveau traduit effectivement, à la fois, l'impact d'un prélèvement sur le fonds de roulement au profit du budget général de l'État à hauteur de 16,47 M€, partiellement compensé par les décalages constatés dans l'exécution des travaux pour une partie des maîtres d'ouvrages et leur impact sur les paiements, les reports d'engagements liés à certaines opérations repoussées de 2014 à 2015 (retardant les versements d'acomptes) et ceux relatifs à l'aménagement du bâtiment (qui s'inscrit dans la suite logique de la réorganisation) et à des produits informatiques (licences et équipements de stockage).

## **RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION**

### ***Connaissance, planification, gouvernance, international***

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de Programmes de Mesures ont été présentés au comité de bassin du 17 octobre 2014 et ont été soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

À noter, dans le cadre de révision de ces documents, la concertation organisée conjointement par l'agence de l'eau et les Missions Interservices de l'Eau et de la Nature sur les priorités d'action partagées avec les administrations concernées et les autres partenaires, permettant la déclinaison des programmes de mesures en Plans d'actions opérationnels territorialisés. L'agence pilote le développement national de l'outil OSMOSE qui vise à suivre ces plans d'actions.

Le bassin est couvert par 11 démarches de SAGE, dont 3 sont approuvés, pour un objectif de 4 fin 2014. La situation n'a pas évolué par rapport à fin 2012. Les élections de municipales de mars 2014 ont conduit à un renouvellement de la composition des commissions locales de l'eau qui a induit un retard dans les démarches. Il est prévu de passer à la mise en œuvre de 3 SAGE supplémentaires d'ici fin 2015.

En matière de connaissance, les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2013 ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 30 septembre 2014, respectant l'échéance fixée à cette date. L'agence de l'eau indique que 94,75 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois en 2013 (donnée 2014 disponible en 2016).

L'indicateur de contexte indique que 19 % (chiffre 2012) des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique (contre 22 % précédemment). L'agence de l'eau explique cette différence par un certain nombre de valeurs qui évoluent faiblement de part et d'autre de la limite de bon état.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, 77,4 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ceci est supérieur à la cible (74 %). En 2014, le taux d'établissements industriels ayant recours au suivi régulier des rejets est de 16 % (contre 14 % en 2013) pour un objectif de 18 %. La progression s'explique principalement par le renforcement des incitations opérées par l'agence auprès des industriels au regard de leurs obligations réglementaires. Le nombre d'industriels affiliés au régime de redevance lié au suivi régulier des rejets est passé de 62 en 2013 à 70 en 2014.

L'agence a dépassé son objectif de bassin qui était de consacrer 0.7 % des redevances perçues au domaine international, via des actions de coopération décentralisée. Ainsi, 43 dossiers représentant 1.52 M€ ont fait l'objet d'une aide (1,3 M€ en 2013 et 1,42 M€ en 2012), représentant 0,95 % (0,76 % en 2013) des recettes de l'agence de l'eau (proche du seuil de 1 % autorisé par la loi).

### ***Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention***

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif et dans le cadre du plan d'action ERU, depuis fin 2013, il n'y a plus de station non conforme sur le bassin. Toutes les communes en non-conformité disposent d'un programme d'investissement visant à les mettre en conformité qui est établi ou en cours.

Concernant la solidarité urbain-rural, 14,64 M€ d'aides (contre 10,21 M€ en 2013) ont été engagées en faveur des communes rurales pour un objectif de 17,47 M€. Le retrait progressif pour raisons budgétaires des interventions des conseils départementaux dans le domaine de l'eau apparaît comme un élément de ralentissement des projets. À noter enfin, qu'au-delà de ce dispositif de solidarité, 58 % des aides 2014 attribuées par l'agence en assainissement et eau potable ont bénéficié à des communes rurales.

Les réalisations sont légèrement inférieures à l'objectif en matière de réhabilitation d'installations d'ANC via des aides de l'agence de l'eau (487 réhabilitations contre une prévision de 500) mais supérieures à l'année 2013 (348 réhabilitations aidées). Les modalités d'aide du 10ème programme (taux incitatif de 60 %) expliquent en grande partie cette dynamique.

Sur le plan des aides en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2014 est particulière du fait de la transition entre les modalités de contractualisation des aides du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 et de la nouvelle programmation 2014-2020 (Plan de Développement Rural Régionaux). Ainsi, seulement 950 ha de surfaces supplémentaires ont fait l'objet de mesures agri-environnementales aidées par l'agence, pour une cible fixée à 2 000 ha et des résultats 2013 à hauteur de 2 020 ha.

En matière de protection des captages, 257 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE dont 97 captages « Grenelle ». En 2014, 47 font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral). Ce résultat est en-dessous de la prévision (51 prévus) et montre une stagnation par rapport à 2013. La quasi-totalité de ces captages a fait l'objet d'une demande de Mesure Agri-Environnementale ayant donné lieu à une aide depuis 2007.

S'agissant de la restauration des milieux aquatiques, 308 km de cours d'eau ont été restaurés en 2014 (contre 277 km en 2013) avec une aide de l'agence, ce qui est nettement inférieur à la cible (500 km). L'agence indique toutefois que l'effort à mettre en œuvre est beaucoup plus important qu'auparavant car les opérations de renaturation sont beaucoup plus complexes et coûteuses que les opérations de restauration « simples » déjà réalisées.

En matière de restauration de la continuité écologique, 62 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2014 (contre 25 en 2013). Ceci est bien supérieur à la prévision (40). Cette dynamique peut s'expliquer à la fois par la mise en application des classements de cours d'eau, l'inscription dans les plans d'actions opérationnels territorialisés des mesures les concernant, et l'intégration progressive des problématiques d'aménagement d'ouvrages dans les programmes globaux de restaurations portés par les collectivités.

En 2014, ce sont 679 hectares de zones humides qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence pour être restaurées (contre 140 ha en 2013) et 158 hectares (321 ha en 2013) pour de l'acquisition, soit un total de 837 ha aidés. Ces résultats sont supérieurs aux prévisions pour la restauration (prévision de 115 ha) mais inférieur en terme d'acquisition (400 ha). L'agence indique que les difficultés en matière d'acquisition proviennent principalement du désengagement financier des collectivités et des autres co-financeurs malgré les taux d'aide incitatifs dans ce domaine et un programme de sensibilisation à leur égard.

Ce sont 1 710 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide en 2014 (contre 160 kg en 2013). Ceci est largement supérieur à la cible (1 200 kg), et s'explique par l'engagement d'aides à la réduction des émissions de ces substances pour 5 sites industriels. Ce chiffre est toutefois une sous-estimation, car il n'intègre pas l'impact sur les émissions de substances dangereuses prioritaires, difficilement quantifiable, de travaux de réduction visant d'autres polluants industriels, ni la part de réduction de la pollution diffuse toxique des activités artisanales (qui est estimée à 130 kg/an pour les pressings et les garages).

En ce qui concerne la gestion quantitative de la ressource, il est noté une diminution régulière des prélèvements d'eau pour l'eau potable mais aussi une baisse importante des prélèvements industriels dans le secteur hydroélectrique.

### **Fonctionnement de l'agence – Gestion interne**

En matière de gestion des ressources humaines, depuis 2007, l'agence de l'eau est engagée dans une démarche de prévention des risques psychosociaux (RPS). Un plan de prévention est entré en action en 2009. Une action de sensibilisation aux RPS, destinée à l'ensemble du personnel, a été organisée sur deux journées en 2014, auxquelles un tiers des agents ont participé.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a procédé, en 2014, à la préparation d'une réorganisation interne qui a pris effet en janvier et février 2015. Cette restructuration vise d'une part, à mieux répondre aux ambitions du 10<sup>e</sup> Programme d'intervention, et d'autre part, à s'adapter au mieux aux réductions des effectifs et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif est de mettre en place une organisation plus efficiente, plus lisible en termes de partage des responsabilités, et moins sensible à des évolutions de contexte externe.

L'agence a affiché un taux de mobilité interne de 2 % en 2014, liée à la seule réorganisation du Département des Systèmes d'Information. Les mobilités découlant de la réorganisation générale de l'établissement seront effectives en 2015.

Le plafond d'emploi, qui passe de 200,5 ETP en 2013 à 192 ETP en 2014 (schéma d'emplois de -8,5 ETP), a été consommé à 99,9 %, avec 191,9 ETP fin 2014. Comme l'année précédente, l'évolution des dépenses de personnel est marquée par une diminution significative de 5,2 % (-1 % en 2013). Cette trajectoire est en partie due à la baisse des effectifs de -5,6 ETPT de 2013 (195,07 ETPT) à 2014 (189,46 ETPT).

Les dépenses de fonctionnement soumises à l'objectif de réduction de 4 % entre le budget initial 2013 (2,981 M€) et le budget initial 2014 (2,862 M€), s'élèvent à 2,503 M€ fin 2014 (hors charges informatiques mutualisées), contre 2,666 M€ en 2013, soit une baisse effective de 6,1 %. Pour respecter l'objectif, l'agence a dû notamment rénover le chauffage, rationaliser les déplacements professionnels et supprimer les imprimantes personnelles.

## **REDEVANCES**

### Recette globale et part des redevances perçues

Les recettes perçues en 2014 par l'AERM s'élèvent à 172,4 M€ (contre 178,6 M€ en 2013, soit une baisse de 3,5 %). 83,6 % proviennent des redevances de pollution et de collecte et 16 % des redevances de prélèvement. Comme pour les années précédentes, ce produit inclut la redevance pour pollution non domestique émise au nom des mines de potasse d'Alsace (MDPA), établissement en liquidation, dont les rejets au Rhin sont liés à des travaux de dépollution de la nappe rhénane.

### Recettes des redevances pollution et collecte

Les redevances de pollution et de collecte d'origine domestique ont diminué entre 2013 et 2014, les redevances de pollution passant de 84,2 M€ à 78,5 M€ (baisse de 6,8 %), et les redevances pour collecte passant de 52,6 M€ à 50,9 M€.

Les recettes de redevances pour pollution et collecte d'origine non domestique ont connu une légère augmentation passant au global de 9,4 M€ à 10,3 M€ (+8,7 %). Cette situation s'explique en partie par la fin du dispositif de déplafonnement progressif de la redevance pour pollution d'origine industrielle défini à l'article 100 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et par la forfaitisation de l'assiette des industriels non agréés au suivi régulier des rejets.

Le montant des recettes perçues au titre de la redevance pour collecte non domestique augmente également avec 1,8 M€ en 2014 pour 1,5 M€ en 2013.

### Recettes des redevances prélèvement

Le montant perçu de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau connaît une légère hausse (+2,6 %) en passant de 26,9 M€ en 2013 à 27,6 M€ en 2014.

Elle est principalement due à la hausse du montant des recettes de la redevance prélèvement pour irrigation qui passe à 0,1 M€ en 2013 à 0,5 M€ en 2014 (+242 %). La redevance prélèvement pour hydroélectricité augmente également de +14 % en passant à près de 1,6 M€ en 2014 (1,4 M€ en 2013) du fait de l'hydrologie de l'année 2014.

### Recettes des autres redevances

La redevance pour protection du milieu aquatique recouvre 99 % de ces autres redevances, et s'élève à 699 k€, en diminution constante depuis quelques années. La redevance pour obstacles sur les cours d'eau et visant à leur continuité écologique représente seulement 1000 euros sur le bassin.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme), sa situation financière fin 2014, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015. Enfin, le niveau de contribution de chaque agence à ce prélèvement n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.**

**Autorisations de programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

en ME		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X <sup>***</sup> programme
		Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances											
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	22,10	0,00	13,86	0,00	17,40	2,40	17,40	2,40	17,40	2,40	17,40	2,40	105,57	9,60	115,17
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	42,97	0,69	31,56	1,31	34,90	5,40	32,90	6,00	31,90	6,60	29,90	6,60	204,12	26,60	230,73
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	7,99	5,90	11,04	13,25	7,91	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00	47,95	47,15	95,09
	14 Elimination des déchets	1,14	0,00	0,56	0,00	1,70	0,50	1,75	0,55	1,75	0,55	1,80	0,60	8,69	2,20	10,89
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2,91	0,00	3,24	0,00	3,49	0,00	3,19	0,00	3,19	0,00	3,19	0,00	19,20	0,00	19,20
	17 Primes de performance épuratoire	21,00	0,00	18,26	0,00	19,34	0,00	18,80	0,00	18,80	0,00	19,00	0,00	115,20	0,00	115,20
	18 Lutte contre la pollution agricole	16,43	0,00	15,58	0,00	16,76	0,00	15,50	0,00	16,50	0,00	18,00	0,00	98,77	0,00	98,77
	19 Divers pollution	0,60	0,00	2,15	0,00	0,25	0,00	0,00	0,00	0,70	0,00	0,00	0,00	3,70	0,00	3,70
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>		<b>115,14</b>	<b>6,59</b>	<b>96,24</b>	<b>14,56</b>	<b>101,76</b>	<b>15,30</b>	<b>96,54</b>	<b>15,95</b>	<b>97,24</b>	<b>16,55</b>	<b>96,29</b>	<b>16,60</b>	<b>603,20</b>	<b>85,55</b>
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource	1,25	0,45	3,40	0,25	2,61	1,40	2,35	1,40	2,35	1,40	2,35	1,40	14,32	6,31	20,63
	23 Protection de la ressource	2,00	0,00	1,74	0,00	3,10	0,00	3,10	0,00	3,10	0,00	3,10	0,00	16,13	0,00	16,13
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	13,83	0,00	14,80	0,00	21,36	0,00	20,00	0,00	22,00	0,00	27,00	0,00	118,98	0,00	118,98
	25 Eau potable	7,29	0,00	14,42	0,00	17,91	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	11,00	0,00	74,62	0,00	74,62
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,45	0,00	0,46	0,00	0,54	0,00	0,48	0,00	0,48	0,00	0,48	0,00	2,88	0,00	2,88
<b>Total II. Gestion des milieux</b>		<b>24,81</b>	<b>0,45</b>	<b>34,82</b>	<b>0,25</b>	<b>45,52</b>	<b>1,40</b>	<b>37,93</b>	<b>1,40</b>	<b>39,93</b>	<b>1,40</b>	<b>43,93</b>	<b>1,40</b>	<b>226,94</b>	<b>6,31</b>	<b>233,24</b>
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales	1,19	0,00	1,52	0,00	2,07	0,00	1,95	0,00	1,90	0,00	2,00	0,00	10,62	0,00	10,62
	32 Connaissance environnementale	6,90	0,00	12,76	0,00	6,70	0,00	7,24	0,00	3,55	0,00	1,35	0,00	38,51	0,00	38,51
	33 Action internationale	1,28	0,00	1,52	0,00	1,60	0,00	1,60	0,00	1,60	0,00	1,60	0,00	9,20	0,00	9,20
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	3,25	0,00	0,91	0,00	3,16	0,00	3,45	0,00	1,01	0,00	0,82	0,00	12,60	0,00	12,60
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>		<b>12,62</b>	<b>0,00</b>	<b>16,71</b>	<b>0,00</b>	<b>13,53</b>	<b>0,00</b>	<b>14,24</b>	<b>0,00</b>	<b>8,06</b>	<b>0,00</b>	<b>5,77</b>	<b>0,00</b>	<b>70,93</b>	<b>0,00</b>	<b>70,93</b>
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	3,27	0,00	3,34	0,00	3,38	0,00	2,96	0,00	2,96	0,00	2,96	0,00	18,87	0,00	18,87
	42 Immobilisations	0,41	0,00	1,31	0,00	3,16	0,00	1,97	0,00	1,32	0,00	1,24	0,00	9,40	0,00	9,40
	43 Dépenses de personnel	14,30	0,00	13,57	0,00	14,51	0,00	15,00	0,00	15,28	0,00	15,57	0,00	88,23	0,00	88,23
	44 Charges de régularisation	0,57	0,00	0,62	0,00	1,00	0,00	0,95	0,00	0,95	0,00	0,95	0,00	5,04	0,00	5,04
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>		<b>18,55</b>	<b>0,00</b>	<b>18,84</b>	<b>0,00</b>	<b>22,04</b>	<b>0,00</b>	<b>20,87</b>	<b>0,00</b>	<b>20,51</b>	<b>0,00</b>	<b>20,72</b>	<b>0,00</b>	<b>121,54</b>	<b>0,00</b>	<b>121,54</b>
V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)	50 Fonds de concours ONEMA	10,41	0,00	10,31	0,00	9,71	0,00	9,57	0,00	9,42	0,00	9,38	0,00	58,81	0,00	58,81
	dont reversement Ecophyto	1,80	0,00	1,70	0,00	1,00	0,00	0,93	0,00	0,85	0,00	0,79	0,00	7,07	0,00	7,07
Reversement au Budget de l'Etat		0,00	0,00	16,47	0,00	14,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,57	0,00	30,57
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>		<b>10,41</b>	<b>0,00</b>	<b>26,78</b>	<b>0,00</b>	<b>23,81</b>	<b>0,00</b>	<b>9,57</b>	<b>0,00</b>	<b>9,42</b>	<b>0,00</b>	<b>9,38</b>	<b>0,00</b>	<b>89,37</b>	<b>0,00</b>	<b>89,37</b>
<b>Total</b>		<b>181,53</b>	<b>7,04</b>	<b>193,39</b>	<b>14,81</b>	<b>206,66</b>	<b>16,70</b>	<b>179,15</b>	<b>17,35</b>	<b>175,16</b>	<b>17,95</b>	<b>176,09</b>	<b>18,00</b>	<b>1 111,98</b>	<b>91,86</b>	<b>1 203,83</b>

**Crédits de paiement de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

DEPENSES		en M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL pgme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		16,42	21,86	23,07	18,15	15,82	16,67	111,98	9,87%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		47,07	41,00	43,96	35,39	36,67	36,44	240,52	21,20%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		19,58	18,32	12,59	12,65	13,18	12,94	89,25	7,87%
	14 Elimination des déchets		1,62	0,71	1,71	1,83	2,09	2,26	10,21	0,90%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		2,25	3,19	3,20	3,20	3,20	3,20	18,24	1,61%
	17 Primes de performance épuratoire		21,00	18,22	18,80	18,80	18,80	19,00	114,62	10,11%
	18 Lutte contre la pollution agricole		10,49	9,72	9,40	11,72	11,36	13,34	66,03	5,82%
	19 Divers pollution		0,60	0,60	0,70	0,70	0,70	0,70	4,00	0,35%
<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>119,02</b>	<b>113,63</b>	<b>113,42</b>	<b>102,42</b>	<b>101,81</b>	<b>104,55</b>	<b>654,85</b>	<b>57,73%</b>
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		1,54	2,07	3,35	3,39	3,58	3,53	17,46	1,54%
	23 Protection de la ressource		3,10	1,66	2,86	1,74	2,23	2,52	14,11	1,24%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		13,85	15,62	16,88	16,50	18,52	20,24	101,61	8,96%
	25 Eau potable		9,45	9,25	12,44	15,43	11,04	11,83	69,44	6,12%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		0,28	0,33	0,28	0,34	0,46	0,51	2,18	0,19%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>28,21</b>	<b>28,93</b>	<b>35,81</b>	<b>37,40</b>	<b>35,82</b>	<b>38,63</b>	<b>204,81</b>	<b>18,06%</b>
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		1,06	1,41	1,82	1,95	1,90	2,00	10,13	0,89%
	32 Connaissance environnementale		6,37	3,25	5,62	5,10	5,10	5,10	30,54	2,69%
	33 Action internationale		1,07	1,16	1,47	1,71	1,95	1,52	8,88	0,78%
	34 Information, communication , etc.		1,26	1,59	1,65	2,86	2,24	1,12	10,72	0,94%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>9,76</b>	<b>7,41</b>	<b>10,56</b>	<b>11,61</b>	<b>11,19</b>	<b>9,74</b>	<b>60,27</b>	<b>5,31%</b>
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		2,78	2,50	3,21	2,96	2,96	2,96	17,37	1,53%
	42 Immobilisations		1,16	0,84	2,70	1,65	1,80	1,47	9,62	0,85%
	43 Gestion du personnel		14,30	13,57	14,51	15,00	15,28	15,57	88,23	7,78%
	44 Charges de régularisation		0,47	0,62	1,39	0,95	0,95	0,95	5,32	0,47%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		0,00	0,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,63	0,06%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,51	0,04%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>19,22</b>	<b>18,16</b>	<b>21,81</b>	<b>20,55</b>	<b>20,99</b>	<b>20,95</b>	<b>121,68</b>	<b>10,73%</b>
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		10,41	9,30	10,37	10,67	10,67	10,67	62,09	5,47%
	dont reversement Ecophyto		1,80	1,70	1,00	0,90	0,90	0,80	7,10	0,63%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			<b>0,00</b>	<b>16,47</b>	<b>14,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30,57</b>	<b>2,69%</b>
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>10,41</b>	<b>25,77</b>	<b>24,47</b>	<b>10,67</b>	<b>10,67</b>	<b>10,67</b>	<b>92,66</b>	<b>8,17%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>186,62</b>	<b>193,90</b>	<b>206,05</b>	<b>182,66</b>	<b>180,49</b>	<b>184,54</b>	<b>1 134,27</b>	<b>100,00%</b>

## Équilibre financier de l'agence Rhin-Meuse en 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>142 512</b>	<b>137 957</b>	<b>147 207</b>	<b>151 311</b>	<b>164 887</b>	<b>152 956</b>	<b>147 476</b>
	dont subventions versées	129 080	125 453	133 927	127 007	152 033	134 951	133 305
	dont contribution à l'ONEMA	6 420	6 420	6 420	6 420	6 420	8 613	7 752
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	560	1 030	765	1 578	1 800	1 546
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	6 727	5 462	5 817	5 739	4 848	7 592	4 873
	dont frais financiers liés aux interventions	285	62	7	3	-	-	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	11 374	-	-	-
	<b>2- Personnel</b>	<b>12 966</b>	<b>13 425</b>	<b>13 775</b>	<b>14 253</b>	<b>14 446</b>	<b>14 303</b>	<b>13 555</b>
	dont personnel en fonction à l'agence	12 697	13 142	13 775	14 253	13 848	13 833	13 128
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>11 841</b>	<b>14 531</b>	<b>10 587</b>	<b>14 685</b>	<b>12 496</b>	<b>5 137</b>	<b>22 001</b>
dont fonctionnement encadré	3 461	3 466	3 410	3 256	2 983	2 280	2 272	
dont amortissements et provisions (68)	2 638	2 219	1 750	2 341	1 802	1 886	2 400	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>167 319</b>	<b>165 913</b>	<b>171 569</b>	<b>180 249</b>	<b>191 829</b>	<b>172 396</b>	<b>183 032</b>	
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>155 609</b>	<b>168 526</b>	<b>171 912</b>	<b>177 261</b>	<b>178 003</b>	<b>178 591</b>	<b>172 357</b>
	Redevances pour prélèvement	21 073	21 367	20 324	27 868	25 735	26 863	27 601
	dont prélèvement collectivités – AEP	10 853	11 712	11 756	16 830	16 631	16 584	16 850
	dont prélèvement agriculture – irrigation	121	149	16	298	148	133	455
	dont prélèvement industries	10 099	9 506	8 552	10 740	8 956	10 146	10 296
	Industries - Alimentation d'un canal	-	98	-	204	86	239	309
	Industries - Refroidissement industriel	-	3 334	3 029	3 663	2 951	-	-
	Industries - Hydroélectricité	-	974	877	1 525	1 025	1 383	1 573
	Industries - Autres usages économiques	-	5 042	4 633	5 317	4 890	8 524	8 415
	Redevances pour autres usages	349	813	818	758	752	739	700
	dont obstacle sur cours d'eau	-	-	-	-	-	3	1
	dont protection milieu aquatique	39	770	818	758	752	736	699
	dont stockage en période d'étiage	-	-	-	-	-	-	-
	dont contributions volontaires	310	43	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	134 187	146 346	150 770	148 635	151 516	150 989	144 057
	dont collectivités	114 316	129 003	132 608	129 160	133 109	136 936	129 386
	Collectivités - Pollution	31 644	73 801	75 197	77 876	80 169	84 227	78 514
	Collectivités - Collecte	23 099	52 972	55 341	49 614	52 108	52 572	50 872
	Collectivités - Contrevaieur	59 572	2 230	2 070	1 670	832	137	-
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	130	2 066	2 797	2 293	4 202	4 581	4 363
	Agriculture - Elevage	2	58	56	56	48	46	60
	Agriculture - Pollutions diffuses	128	2 008	2 741	2 237	4 154	4 535	4 303
	dont industries	19 741	15 277	15 365	17 182	14 205	9 472	10 307
	Industries - Pollution	19 738	13 514	13 492	15 412	12 531	7 989	8 545
	Industries - Collecte	3	1 611	1 830	1 733	1 659	1 483	1 763
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>3 112</b>	<b>3 447</b>	<b>1 570</b>	<b>3 806</b>	<b>7 507</b>	<b>48 117</b>	<b>33 833</b>
	Autres produits	3 112	3 447	1 570	3 806	7 507	48 117	33 833
dont personnel MAD	269	283	-	-	598	470	426	
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	707	240	309	121	305	312	694	
dont reprises sur provisions (78)	1 635	2 407	447	2 294	1 606	706	438	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	4 820	46 450	32 213	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>158 721</b>	<b>171 973</b>	<b>173 482</b>	<b>181 067</b>	<b>185 510</b>	<b>226 708</b>	<b>206 190</b>	
<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>- 8 598</b>	<b>6 060</b>	<b>1 913</b>	<b>818</b>	<b>- 6 319</b>	<b>54 312</b>	<b>23 159</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	-	5 873	3 209	12 220	-	9 011	-
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	7 614	-	-	-	11 048	-	7 112
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	12 179	12 650	9 949	9 712	6 214	14 952	12 459
	Autres dépenses d'investissement	3 315	1 522	1 215	1 071	1 075	1 156	839
	Remboursement Capital	-	7 767	8 389	18 844	-	-	-
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>23 108</b>	<b>21 939</b>	<b>19 553</b>	<b>29 627</b>	<b>18 337</b>	<b>16 108</b>	<b>20 410</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	24 063	21 018	15 999	15 110	14 235	13 533	11 760
	Cessions d'immobilisations 775	31	-	8	21	105	31	20
	Autres ressources en capital	89	85	91	46	339	245	119
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)</b>	<b>24 183</b>	<b>26 976</b>	<b>19 307</b>	<b>27 397</b>	<b>14 679</b>	<b>22 820</b>	<b>11 899</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>1 075</b>	<b>5 037</b>	<b>- 246</b>	<b>- 2 230</b>	<b>- 3 658</b>	<b>6 712</b>	<b>- 8 510</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	34 785	39 822	39 577	37 347	33 689	40 401	31 891
	Besoin en FDR au 31/12	34 451	6 387	4 167	5 417	6 089	11 362	8 777
	Trésorerie au 31/12	334	33 435	35 410	31 930	27 600	29 039	23 114

État des mandatements des programmes antérieurs au Xème programme de l'agence Rhin-Meuse  
au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatements au 31/12/2014	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>777,80</b>	<b>777,08</b>	<b>0,00</b>	<b>777,08</b>	<b>0,72</b>
Subventions	546,07	545,72	0,00	545,72	0,35
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	231,73	231,36	0,00	231,36	0,37
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>515,76</b>	<b>511,63</b>	<b>0,02</b>	<b>511,65</b>	<b>4,11</b>
Subventions	474,80	471,50	0,02	471,52	3,28
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	40,96	40,13	0,00	40,13	0,83
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>964,36</b>	<b>846,58</b>	<b>47,31</b>	<b>893,89</b>	<b>70,47</b>
Subventions	867,92	813,12	43,20	856,32	11,60
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	96,44	33,46	4,11	37,57	58,87
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>2 257,92</b>	<b>2 135,29</b>	<b>47,33</b>	<b>2 182,62</b>	<b>75,30</b>
-Subventions	1 888,79	1 830,34	43,22	1 873,56	15,23
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	369,13	304,95	4,11	309,06	60,07

## 5. AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE CORSE

L'agence réalise ses missions sur les deux bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km<sup>2</sup>) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à +50 % en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes.

L'état des lieux réalisé en 2005 estime que plus de 50 % des cours d'eau, plus de 80 % des eaux côtières et plus de 90% des eaux souterraines sont en bon état, mais seulement 30% des plans d'eau et 20 % des eaux de transition. L'objectif 2015 a été fixé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à 66 % de bon état écologique de l'ensemble des eaux superficielles, et à 82 % de bon état des eaux souterraines.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 5 Md€ dont 38 % pour les travaux de réduction des pollutions ponctuelles, 20 % pour la réduction des pollutions agricoles et 20 % également pour la restauration des milieux aquatiques, 12 % pour la lutte contre les inondations, 7 % pour la protection de la ressource en eau, et le reste pour d'autres travaux.

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km<sup>2</sup> pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côtes. Le programme exceptionnel d'investissement en Corse (PEI), couvrant les années 2002-2018, prévoit que certaines subventions de l'agence de l'eau soient complétées par une subvention de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques au titre de la solidarité inter-bassins.

L'état des lieux réalisé jusqu'en 2005 fait apparaître le bon état de plus de 60 % des cours d'eau et des masses d'eau côtières. L'objectif 2015 est de 91,5 % des cours d'eau et 79 % des eaux côtières en bon état (mais seulement 25 % des eaux de transition).

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures est évalué à 220 M€ dont 26 % pour le maintien de la diversité biologique et la restauration de la continuité écologique, 21 % pour des travaux portant sur la lutte contre les déséquilibres quantitatifs, 21 % également pour des travaux de restauration de la morphologie, 18 % pour le développement de la gestion locale, et 10 % pour la réduction des pollutions domestiques et industrielles, le reste portant sur la connaissance et la réduction des pollutions agricoles.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose d'implantations également à Besançon, Marseille et Montpellier.

### MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

#### *Exécution du programme d'intervention*

Le niveau des engagements de l'agence, en cette deuxième année de mise en œuvre du 10<sup>e</sup> programme d'intervention, reste globalement satisfaisant et en progression par rapport à celui de 2013. Ainsi, sur les deux ans, le programme a été réalisé à hauteur de 30,2 %, sachant que les prévisions de dotations de certains domaines croissent régulièrement sur la période 2015-2018. Toutefois, les réalisations varient suivant les thématiques d'intervention concernées.

Ainsi, les aides allouées en matière de lutte contre la pollution, d'un montant de 304,03 M€, ont augmenté de plus de 20 M€, et celles relatives à la gestion des milieux atteignent 156,17 M€, contre 141,98 M€ en 2013. Toutefois, des fluctuations suivant les lignes d'intervention méritent d'être soulevées.

Les engagements relatifs aux installations de traitement des eaux usées domestiques, en déclin depuis 2010, demeurent stables en 2014 (54,4 M€ contre 56,35 M€ en 2013) bien que nettement inférieurs aux prévisions initiales (77,2 M€). Ils sont désormais majoritairement destinés aux petites collectivités, les efforts importants sur les grosses collectivités ayant été effectués. Les interventions consacrées aux réseaux d'assainissement ont quasiment doublé de 2013 (65,57 M€) à 2014 (117,27 M€) et dépassent largement les prévisions initiales proches de 50 M€. Cette progression s'explique par certaines grosses opérations (Marseille Provence Méditerranée, Montpellier), et également par l'appel à projets "réduire la pollution pluviale". Notons que 66 % des investissements sur les réseaux sont destinés à la réduction des pollutions pluviales et confirment la dynamique engagée depuis le début du programme d'actions "sauvons l'eau".

Le niveau des engagements pour la lutte contre la pollution industrielle reste très satisfaisant (28 M€ contre 31,88 M€ en 2013), sachant que ces aides sont principalement destinées à la réduction des toxiques, conformément aux priorités du programme. Aussi, le taux de réalisation du programme sur 6 ans atteint 36,1 % à fin 2014. Un net ralentissement des aides en matière de lutte contre la pollution agricole est par ailleurs observé. Le taux de consommation des dotations du programme se limite ainsi à 14,5 % fin 2014, avec des engagements en forte diminution (6,78 M€) et largement en-deçà des prévisions. Ce phénomène traduit notamment la diminution des aides directes aux agriculteurs comparativement à l'année de référence 2012 due à la période de transition entre l'ancien programme de développement rural hexagonal et les nouveaux programmes de développement rural régionaux 2014-2020.

Par ailleurs, les aides engagées dans les secteurs plus sensibles se maintiennent au niveau d'ores et déjà atteint à la fin du 9ème programme et sont conformes aux prévisions initiales. Ainsi, le dynamisme des opérations dans le domaine de la restauration des milieux aquatiques se confirme et se poursuit depuis 2012, les aides allouées atteignent 57,27 M€ en 2014 (contre 53,39 M€ en 2013, et 61,9 M€ prévus). Les dotations étant programmées à la hausse chaque année de la période 2013-2018, à fin 2014, le taux d'exécution du 10ème programme est de 27,2 %.

Notons également une consommation soutenue dans le domaine de l'alimentation en eau potable par rapport à 2013, essentiellement due à la solidarité urbain-rural, qui se traduit par une augmentation de 31 % des aides et porte le taux de réalisation du total de la ligne à 32,8 % fin 2014.

### ***Situation financière de l'agence***

Le budget initial 2014 de l'agence a été adopté à hauteur de 557,8 M€ en dépenses (hors dotations aux amortissements et aux provisions) et a fait l'objet de trois budgets rectificatifs, dont un d'inventaire en fin d'année, pour ajuster notamment les prévisions initiales des produits de redevances, versements d'avances, dotations aux amortissements et aux provisions, et tenir compte des variations en recettes et en dépenses dues aux règles de gestion des ressources affectées pour le Plan Exceptionnel d'Investissement (PEI) pour la Corse. Il a été exécuté à 97,5 % de la prévision initiale en dépenses, soit à hauteur de 543,8 M€ (hors dotations aux amortissements et aux provisions).

Les aides mandatées, légèrement inférieures aux prévisions (411,6 M€), sont en diminution cette année puisqu'elles atteignent 407,7 M€ (contre 422,8 M€ en 2013). Rappelons que le niveau de paiement exceptionnel de 2013, le plus élevé jamais constaté sur une année d'activité de l'agence, résultait de la hausse considérable des engagements observée la dernière année du 9ème programme. Alors que les aides versées sous forme de subventions s'élèvent à 398,8 M€, soit 97,3% des prévisions, et diminuent de 20,7 M€ par rapport à celles de 2013, les versements d'avances progressent de 5,6 M€ et atteignent 8,85 M€, montant nettement supérieur aux prévisions initiales. Notons cependant que les crédits de paiement spécifiques aux aides varient en fonction du domaine concerné ; ainsi, si les versements relatifs aux aides attribuées pour les installations de traitement d'eaux usées ne cessent de diminuer depuis 2010, ceux relatifs aux engagements pris en matière de restauration et de gestion des milieux aquatiques croissent.

Les recettes encaissables, nettement supérieures aux prévisions (561 M€), augmentent de près de 30 M€, pour atteindre 581 M€ (contre 551,3 M€ en 2013). Cette évolution provient de la hausse des produits de redevances qui se poursuit depuis 2009. Les recettes de redevances s'élèvent à 530 M€ (contre 491,3 M€ en 2013). Parallèlement à cette progression, les remboursements d'avances diminuent chaque année (de l'ordre de 2 M€ par an depuis 2011), du fait de la baisse des aides octroyées sous forme d'avances depuis 2010. Leur diminution est plus élevée en 2014 (-4,8 M€) mais n'a qu'un impact financier limité.

Les éléments ci-dessus expliquent le résultat de l'exercice nettement moins déficitaire que prévu initialement. Toutefois, le déficit de 23,8 M€ (contre 37,4 M€ prévus) doit être corrigé d'un montant de 21,6 M€ correspondant à la dotation aux provisions pour charges d'interventions réalisée fin 2014 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par l'agence sous forme de subventions après application d'un taux de chute réévalué chaque année). Il s'élève alors à 2,2 M€ (contre -13,4 M€ en 2013 et -41,2 M€ en 2012). Pour la première fois depuis 2008, l'agence dispose d'une capacité d'autofinancement de 4 M€, lui permettant de financer des investissements propres, et l'apport au fonds de roulement atteint 37,2 M€ (contre 3,2 M€ prévus). En cette deuxième année du X<sup>e</sup> programme, la situation financière de l'agence se caractérise par un niveau de fonds de roulement de 134,4 M€, soit environ trois mois de dépenses (contre 97,2 M€ fin 2013 et 64 M€ fin 2012). Malgré un prélèvement sur fonds de roulement au profit du budget général de l'État à hauteur de 48,8 M€, la hausse constante des recettes de redevances ces dernières années a permis à l'agence de finir de reconstituer son fonds de roulement fin 2014. Celui-ci devrait

toutefois nettement diminuer d'ici la fin du programme compte-tenu des prélèvements au profit du budget général de l'État prévus pour les années 2015 à 2017.

## RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

### ***Connaissance, planification, gouvernance, international***

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de Programmes De Mesures ont été présentés au comité de bassin Corse du 15 septembre 2014 et au comité de bassin Rhône-Méditerranée du 19 septembre 2014 et ont été soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

5 SAGE (Vouge, basse vallée de l'Ain, étang de Biguglia, Verdon, Arc provençal) ont été approuvés en 2014, pour un objectif de 6, mais un sixième devrait être approuvé début 2015 (étang de Salse Leucate). Fin 2014, au total, 13 SAGE sont approuvés et mis en œuvre, pour une cible de 17 (ramené à 14 dans le plan d'action interne du fait du retard pris en 2013).

En matière de connaissance, les bassins Rhône-Méditerranée et Corse se caractérisent par un bon niveau d'auto surveillance des rejets industriels : 15 % (13,4 % en 2013) des établissements industriels mesurent leurs rejets polluants parmi ceux redevables de la redevance pollution industrielle (cible de 10,7%). L'agence note que 4 nouveaux établissements industriels ont été agréés au titre du suivi régulier des rejets en 2014, contre 10 en 2013 (3 dispositifs réglementaires et 1 dispositif volontaire) soit 158 en tout (dont 42 volontaires). Les établissements industriels mesurant leurs rejets par suivi régulier agréé représentent toujours plus de la moitié du montant total de la redevance de pollution non domestique (65 %). La baisse du nombre de redevables industriels s'explique par une forte réduction des assiettes pour l'année d'activité 2013.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2013 ont été mises en ligne sur le portail de bassin le 10 septembre 2014, en conformité avec l'objectif (30 septembre n+1). 99,7 % des demandes d'information concernant des données environnementales ont été traitées dans un délai d'un mois. Une demande sur 336 a fait l'objet d'une réponse au-delà d'un mois (contre 2/312 en 2013).

L'indicateur de contexte indique que 46 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux est sensiblement identique à celui des années précédentes.

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence indique que 80,6 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte. Ceci est supérieur aux prévisions (77,6 %). 46 points de prélèvements bénéficient d'une redevance calculée forfaitairement pour impossibilité avérée de mesurer.

Enfin, en matière de coopération internationale, l'agence a aidé 75 projets de coopération décentralisée en 2014 pour un montant total d'aide de 4,4 M€. Ce montant représente 0,84 % des ressources pérennes de l'agence, soit un pourcentage sensiblement égal à 2013 (0,82 %). La croissance des aides internationales suit ainsi la croissance des redevances. L'objectif est d'atteindre 1 % en 2015.

### ***Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention***

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs étaient, pour 2014, de 14 stations d'épuration restant à mettre en conformité en fin d'année au regard de la liste des 123 stations nouvellement non conforme, mais il n'en restait que 13 à aider fin 2013. 3 collectivités de plus de 2000 EH ont été aidées en 2014 pour des travaux de mise en conformité équipement des stations par rapport à la directive ERU, portant l'indicateur à 10 stations restant à aider pour la mise en conformité. À noter que toutes les collectivités de la liste des 74 stations prioritaires ont fait l'objet d'une aide sur le bassin. Au global, sur les stations de traitement des eaux usées, les aides à la mise en conformité des équipements par rapport à la DERU restent majoritaires avec 30,9 millions d'euros versés représentant 75,91 % des investissements. À noter que les aides sont très majoritairement versées aux petites collectivités.

Dans le domaine de la solidarité urbain-rural, 56 M€ d'aides ont été engagées en faveur des communes rurales (40,2 M€ en 2013), soit un dépassement de 20 % en 2014 des plafonds d'enveloppes qui avaient été mutualisés par le

conseil d'administration en septembre 2014 par volonté de simplification. 50 % de ces aides sont alloués aux opérations d'assainissement et 50 % aux opérations « ressource en eau ». Le taux de consommation de l'enveloppe 10ème programme est ainsi de 37 % à fin 2014, en très légère avance sur le programme (33 % attendu).

Les objectifs sont atteints concernant la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif via des aides de l'agence (3391 réhabilitations contre une prévision de 2800, et 2957 réhabilitations en 2013).

Sur le plan des aides en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2014 est particulière du fait de la transition entre les modalités de contractualisation des aides du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 et de la nouvelle programmation 2014-2020 (Plan de Développement Rural Régionaux).

Ainsi, les nouvelles contractualisations de Mesures agri-environnementales (MAE) totalisent seulement 1745 hectares en 2014 (pour une cible de 3000 ha, et 3100 ha contractualisés en 2013). 73 % de ces surfaces concernent des aires d'alimentation de captage prioritaires au titre du SDAGE. Parmi ces 1745 ha, 209 sont concernés par l'agriculture biologique.

En matière de protection des captages, 210 captages ont été retenus comme prioritaires au titre du SDAGE. En 2014, 106 (50 %) font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'action (validé ou non par arrêté préfectoral) contre 89 en 2013 et 79 en 2012. Ce résultat reste légèrement inférieur à la cible (116 prévus). Pour 16 nouveaux captages supplémentaires par rapport à 2013, une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée, soit 25 captages en cumul 2013 -2014 pour une cible à 30.

Le volet alimentation eau potable a été marqué par une consommation soutenue par rapport à 2013 (+55 %) essentiellement grâce aux 28 M€ de la solidarité urbain-rural que le conseil d'administration a décidé de simplifier en septembre (mutualisation des plafonds entre départements et années du programme). Le nombre d'opérations et le volume financier concernant la mise en conformité de la qualité de l'eau distribuée est quant à lui très stable d'une année à l'autre (9 M€). La gestion durable des services reste toujours un peu en retrait (4M€). Les demandes d'aides pour des inventaires des fuites de réseaux augmentent. La dynamique constatée est clairement liée à la mobilisation conjointe des modalités d'aides et de l'obligation réglementaire de diagnostic détaillé des réseaux, la sanction fiscale découlant de sa non-réalisation ayant été repoussée à 2015 sur la base d'une situation fin 2014. En effet, au-delà des appels à projets de 2012 et sa relance en 2014, qui ont mobilisé les collectivités sur les rendements de réseaux, l'information conduite sur le doublement prévu par la loi de la redevance prélèvement a clairement incité les collectivités à engager des travaux sur ce thème.

Les projets de restauration morphologiques portent sur 41,6 km (36,3 km en 2013), largement au-dessus des objectifs (16 km), même si plus faibles que dans d'autres bassins. Les actions engagées correspondent à du reméandrage, de la remobilisation des matériaux, etc. La grande majorité des dossiers sont portés par des syndicats de bassin versant et des EPCI dans le cadre de leurs contrats et intègrent d'autres problématiques liées à l'eau : inondations, préservation de la ressource en eau.

Les résultats pour la restauration de la continuité écologique sont très bons, avec 153 ouvrages rendus franchissables soit plus de deux fois plus que l'année précédente (69), pour un montant total de 14 M€. La cible, fixée à 100, est largement dépassée. Le nouveau classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique (article L214-17) commence à faire sentir ses effets, ainsi que les contrats signés ces dernières années avec les grands maîtres d'ouvrage de l'Agence (syndicats, EDF,...), ce qui permet notamment des avancées en faveur des espèces migratrices (Alose, Lamproie marine, Ascentus lateralis, Anguilles, Truite fario...). 59 ouvrages liste 2 ont été réalisés en 2014, soit 40 % des ouvrages, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2013.

Sur les zones humides, le bilan 2014 est satisfaisant avec une surface de 3 549 ha (pour une cible à 1660 ha et un résultat 2013 de 1220 ha), se décomposant en 2 198 ha de restauration, 692 ha d'acquisition et 659 ha d'entretien très majoritairement sur les zones humides acquises avec l'aide de l'agence. Les surfaces acquises sont en hausse entre 2012 et 2014, 170 ha avaient été acquis en 2012, 270 ha en 2013 et 692 ha cette année, pour une cible à 166 ha. La dynamique dépasse les objectifs chiffrés, pour autant elle reste fortement corrélée aux opérations portées sur le littoral. La préservation des ZH continentale est en phase d'émergence, satisfaisante en 2014, mais l'agence vise à la développer significativement. À noter que les opérateurs autres que le Conservatoire du littoral montent maintenant des projets d'acquisition : le conseil général du Gard a acquis de grands territoires et les collectivités locales multiplient les petites acquisitions, de 4-5 ha en moyenne, qui totalisent 120 ha en 2014.

Sur les dossiers aidés en 2014, les substances dangereuses prioritaires ont été réduites de 60 % (pour une cible fixée à 50 %), représentant une réduction de pollution émise dans les rejets industriels de 8 671 kg (2106 kg en 2013). Le zinc et le nickel ont été réduits respectivement de 82 % et 38 %.

Deux contrats littoraux visant à la limitation des apports telluriques dans les eaux littorales et la préservation de ces milieux ont été signés en 2014 : contrats Nice côte d'Azur et Perpignan Méditerranée, pour une prévision de deux. En revanche, seul un contrat de port a été signé (Marseille Provence Métropole a été signé en 2014), pour une prévision de quatre. De nombreux ports sont toutefois déjà engagés dans des démarches ports propres, ce qui réduit les marges de progrès. À noter que les actions de lutte contre la pollution (ports propres) sont couplées maintenant avec des actions de restauration écologique de la fonction nurserie des ports (8 ports en 2014). Enfin, 11 profils de vulnérabilité pour les eaux de baignades ou conchylicoles ont été aidés en 2014.

En matière de gestion quantitative, l'agence note une forte amplification de la dynamique autour des économies d'eau, l'objectif étant largement dépassé (104 Mm<sup>3</sup> économisés pour un objectif de 40 Mm<sup>3</sup> en cumul à fin 2014), ce qui repose sur de grosses opérations (baisse du prélèvement du canal de la Robine au profit de l'Aude pour 50 Mm<sup>3</sup>). En revanche, les demandes d'aides en matière de gestion concertée sont en retrait (53 % de taux de consommation). Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique a été adopté le 28 mai 2014.

2 organismes uniques supplémentaires de gestion collective de l'eau en irrigation ont bénéficié des aides de l'agence en 2014, soit un cumul de 6 depuis 2013, ce qui reste en retrait de la cible 2014 fixée à 10 en cumul.

### **Fonctionnement de l'agence – Gestion interne**

En matière de gestion des ressources humaines, l'agence poursuit la mise en œuvre du plan d'actions de son projet d'établissement, intitulé « Faire mieux avec moins », finalisé en 2013. Fin 2014, 61 % (25 % fin 2013) des 217 actions ou sous-actions prévues sont achevées ou opérationnelles et 90 % (64 % fin 2013) d'entre elles sont engagées. Par ailleurs, après une étude de diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS), un comité de suivi a été mis en place et une enquête est réalisée régulièrement. Aussi, en 2014, la direction de l'agence a pris l'engagement d'inscrire les RPS au cœur de sa politique de management et a lancé une étude de réactualisation de l'évaluation et de proposition d'actions pour inscrire cette préoccupation dans le quotidien. Une action de formation très large, à l'attention de tout le personnel, a été lancée sur la prévention des RPS, touchant plus de 200 personnes sur tous les sites géographiques.

De plus, le taux de mobilité (6,8 %) reste comparable à celui de 2013 (7 %), soit 3 fois supérieur à la moyenne des années précédentes, avec en volume 25 mobilités en 2014 (contre 27 en 2013 et 11 en 2012).

Le plafond d'emploi, fixé à 366 ETP en 2014, a été consommé à 99,8 % (schéma d'emplois de -9 ETP), avec 365,4 ETP au 31 décembre. Concernant les ETPT, ceux-ci passent de 372,43 ETPT en 2013 à 365,22 ETPT en 2014 (soit une diminution de 1,9 %). Parallèlement, les dépenses de personnel évoluent à la baisse (-2,8 %), ce qui s'explique notamment par le départ en retraite d'agents très anciens à haut niveau de rémunération et par une réduction des postes de « pensions civiles » des fonctionnaires et des « indemnités chômage » (tendance inverse à celle de 2013).

Le budget de fonctionnement sous contrainte de l'agence a été exécuté à hauteur de 83 % en 2014 (89 % en 2013). De 2013 à 2014, la réduction de ces dépenses effectives atteint 0,7 M€, soit une baisse de 9,8 % (-5,9 % de 2012 à 2013). Ainsi, la performance de l'agence dans ses efforts de diminution des dépenses de fonctionnement soumises à l'objectif de -4 %, entre le budget initial 2013 et le budget initial 2014, demeure satisfaisante, avec un montant dépensé de seulement 6,4 M€ pour un objectif de 7,7 M€. Comme l'an dernier, les principales économies réalisées concernent les postes relatifs aux loyers, frais postaux et de télécommunication, dépenses énergétiques, frais de déplacement, et à la maintenance des bâtiments.

## **REDEVANCES**

### Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2014 s'élève à 530 M€ contre 491 M€ en 2013, soit une progression de 7,88 %. Ce produit se répartit à hauteur de 77,6 % pour les redevances de pollution et collecte, 22 % pour les redevances de prélèvement et 0,4 % pour les redevances pour autres usages.

### Recettes des redevances de pollution et de collecte

La recette issue des redevances de pollution et de collecte a augmenté entre 2013 et 2014, passant de 391 M€ à 411 M€ (+5 %).

L'augmentation des redevances pour pollution et collecte d'origine domestique sur l'exercice 2014 (372 M€ contre 357 M€ en 2013) est principalement due à l'augmentation des volumes distribués en 2014 par rapport à 2013.

Le montant des redevances pour pollution et pour collecte d'origine industrielle au titre de l'année d'activité 2014 observe une hausse de 16,8 % passant de 19,2 M€ en 2013 à 22,5 M€, ce, en raison en partie de la fin du dispositif au titre de l'année 2013 de déplafonnement de la redevance pour pollution d'origine industrielle défini à l'article 100 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et d'autre part d'un ajustement à la hausse du taux de la redevance pour modernisation du réseau de collecte. Ce montant reste toutefois significativement en deçà des prévisions, du fait d'une forte érosion des assiettes.

### Recettes des redevances prélèvement

Les recettes en la matière progressent de +10,8 %, passant de 97,6 M€ en 2013 à 116,3 M€ en 2014, et s'expliquent majoritairement par une élévation du montant des redevances prélèvement pour les acteurs économiques industriels (+84 % avec 36,4 M€ en 2014 contre 19,7 M€ en 2013). La hausse des redevances prélèvement pour les industriels trouve notamment pour origine une forte progression de la redevance prélèvement pour hydroélectricité (+14,5 M€, passant 7,8 M€ en 2013 à 24,9 M€ en 2014). Cela s'explique par la forte hausse de l'assiette (record des volumes turbinés en 2013 qui a été une année pluvieuse). Il est à noter également une forte progression des recettes de la redevance prélèvement « pour autres usages économiques » qui passent de 1,2 M€ en 2013 à 5,8 M€ en 2014.

Les redevances prélèvement « pour irrigation » et « pour alimentation d'un canal » demeurent, quant à elles, stables.

### Recettes des autres redevances

Entre 2013 et 2014, le montant des recettes de la redevance pour pollutions diffuses a augmenté de près de 12 % passant de 14,9 M€ à 16,7 M€, du fait d'une hausse des ventes de produits phytosanitaires, en raison de la climatologie.

Les autres redevances ne présentent pas de variation majeure en valeur absolue.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme), sa situation financière fin 2014, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015. Enfin, le niveau de contribution de chaque agence à ce prélèvement n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.**

**Autorisations de programme de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

en M€		2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X <sup>***</sup> programme
		Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances											
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	55,62	0,73	53,04	1,36	87,20	3,00	87,30	3,00	87,30	3,00	87,30	3,00	457,76	14,09	471,85
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	65,57	0,00	112,88	4,39	75,50	2,00	76,50	2,00	77,50	2,00	78,50	2,00	486,45	12,39	498,84
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	31,88	0,00	28,05	0,00	29,30	0,00	27,20	0,00	25,20	0,00	24,20	0,00	165,84	0,00	165,84
	14 Elimination des déchets	1,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79	0,00	1,79
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3,01	0,00	3,69	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	26,70	0,00	26,70
	17 Primes de performance épuratoire	105,49	0,00	93,85	0,00	98,70	0,00	98,70	0,00	98,70	0,00	98,70	0,00	594,14	0,00	594,14
	18 Lutte contre la pollution agricole	19,24	0,00	6,78	0,00	30,00	0,00	39,00	0,00	41,50	0,00	43,00	0,00	179,52	0,00	179,52
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>	<b>282,61</b>	<b>0,73</b>	<b>298,29</b>	<b>5,74</b>	<b>325,70</b>	<b>5,00</b>	<b>333,70</b>	<b>5,00</b>	<b>335,20</b>	<b>5,00</b>	<b>336,70</b>	<b>5,00</b>	<b>1 912,20</b>	<b>26,47</b>	<b>1 938,67</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource	37,27	0,16	35,59	5,60	42,00	2,00	44,00	2,00	44,00	2,00	46,50	2,00	249,36	13,76	263,12
	23 Protection de la ressource	14,50	0,00	11,38	0,00	18,00	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	12,00	0,00	79,88	0,00	79,88
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	53,39	0,00	57,27	0,00	65,90	2,00	71,20	2,00	74,20	2,00	77,60	2,00	399,57	8,00	407,57
	25 Eau potable	30,83	0,44	41,02	0,05	36,00	1,00	36,00	1,00	36,00	1,00	36,00	1,00	215,85	4,49	220,34
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	5,39	0,00	5,25	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	50,65	0,00	50,65
<b>Total II. Gestion des milieux</b>	<b>141,38</b>	<b>0,60</b>	<b>150,52</b>	<b>5,65</b>	<b>171,90</b>	<b>5,00</b>	<b>173,20</b>	<b>5,00</b>	<b>176,20</b>	<b>5,00</b>	<b>182,10</b>	<b>5,00</b>	<b>995,29</b>	<b>26,25</b>	<b>1 021,54</b>	
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales	7,74	0,00	6,74	0,00	8,80	0,00	8,80	0,00	8,80	0,00	8,80	0,00	49,68	0,00	49,68
	32 Connaissance environnementale	10,83	0,00	11,51	0,00	10,50	0,00	10,50	0,00	10,50	0,00	10,50	0,00	64,34	0,00	64,34
	33 Action internationale	3,98	0,00	4,37	0,00	4,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	27,35	0,00	27,35
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	3,99	0,00	2,48	0,00	4,30	0,00	4,30	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	23,87	0,00	23,87
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>	<b>26,54</b>	<b>0,00</b>	<b>25,10</b>	<b>0,00</b>	<b>27,60</b>	<b>0,00</b>	<b>28,60</b>	<b>0,00</b>	<b>28,70</b>	<b>0,00</b>	<b>28,70</b>	<b>0,00</b>	<b>165,24</b>	<b>0,00</b>	<b>165,24</b>	
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	7,05	0,00	6,42	0,00	7,20	0,00	7,20	0,00	7,20	0,00	7,20	0,00	42,26	0,00	42,26
	42 Immobilisations	1,08	0,00	1,33	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	10,41	0,00	10,41
	43 Dépenses de personnel	26,50	0,00	25,76	0,00	26,50	0,00	26,80	0,00	27,20	0,00	27,60	0,00	160,36	0,00	160,36
	44 Charges de régularisation	4,17	0,00	3,12	0,00	2,80	0,00	2,70	0,00	2,70	0,00	2,70	0,00	18,19	0,00	18,19
	45 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4,90	0,00	3,67	0,00	6,60	0,00	6,60	0,00	6,60	0,00	6,60	0,00	34,97	0,00	34,97
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,55	0,00	0,56	0,00	0,90	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	5,01	0,00	5,01
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	<b>44,24</b>	<b>0,00</b>	<b>40,86</b>	<b>0,00</b>	<b>46,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46,30</b>	<b>0,00</b>	<b>46,70</b>	<b>0,00</b>	<b>47,10</b>	<b>0,00</b>	<b>271,20</b>	<b>0,00</b>	<b>271,20</b>	
<b>V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)</b>	50 Fonds de concours ONEMA	40,69	0,00	37,51	0,00	40,70	0,00	41,90	0,00	41,90	0,00	41,90	0,00	244,59	0,00	244,59
	dont reversement Ecophyto	5,90	0,00	6,20	0,00	5,90	0,00	5,90	0,00	5,90	0,00	5,90	0,00	35,70	0,00	35,70
Reversement au Budget de l'Etat		0,00	0,00	48,83	0,00	42,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90,98	0,00	90,98
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>		<b>40,69</b>	<b>0,00</b>	<b>86,34</b>	<b>0,00</b>	<b>82,85</b>	<b>0,00</b>	<b>41,90</b>	<b>0,00</b>	<b>41,90</b>	<b>0,00</b>	<b>41,90</b>	<b>0,00</b>	<b>335,58</b>	<b>0,00</b>	<b>335,58</b>
<b>Total</b>		<b>535,44</b>	<b>1,33</b>	<b>601,11</b>	<b>11,39</b>	<b>654,05</b>	<b>10,00</b>	<b>623,70</b>	<b>10,00</b>	<b>628,70</b>	<b>10,00</b>	<b>636,50</b>	<b>10,00</b>	<b>3 679,51</b>	<b>52,72</b>	<b>3 732,23</b>

**Crédits de paiement de l'agence Rhône-Méditerranée Corse au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

DEPENSES		en M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL pgme	%
I. Lutte contre la pollution	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		76,45	61,68	65,80	70,20	72,60	76,50	423,24	12,68%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		60,77	62,96	73,90	72,00	70,70	72,10	412,43	12,36%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		26,41	28,16	24,80	24,90	25,30	24,80	154,37	4,63%
	14 Elimination des déchets		1,89	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	1,99	0,06%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		3,45	2,55	3,60	4,10	4,30	4,50	22,50	0,67%
	17 Primes de performance épuratoire		105,49	93,85	97,70	89,80	89,80	97,70	574,34	17,21%
	18 Lutte contre la pollution agricole		12,38	9,06	13,60	21,20	29,40	34,90	120,54	3,61%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>286,85</b>	<b>258,37</b>	<b>279,40</b>	<b>282,20</b>	<b>292,10</b>	<b>310,50</b>	<b>1 709,41</b>	<b>51,22%</b>
II. Gestion des milieux	21 Gestion quantitative de la ressource		18,97	34,22	32,50	36,40	38,50	41,50	202,09	6,06%
	23 Protection de la ressource		9,09	9,54	10,50	10,70	11,10	11,20	62,13	1,86%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		36,90	43,64	58,00	60,50	66,30	69,10	334,44	10,02%
	25 Eau potable		39,87	36,84	41,80	39,40	39,50	38,10	235,50	7,06%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		5,97	5,41	5,40	6,60	8,00	8,90	40,28	1,21%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>110,79</b>	<b>129,65</b>	<b>148,20</b>	<b>153,60</b>	<b>163,40</b>	<b>168,80</b>	<b>874,44</b>	<b>26,20%</b>
III. Conduite et développement des politiques	31 Etudes générales		8,66	7,59	7,30	7,80	7,90	8,30	47,54	1,42%
	32 Connaissance environnementale		11,02	9,64	9,10	9,50	9,90	10,10	59,27	1,78%
	33 Action internationale		2,40	2,98	3,50	3,90	4,20	4,50	21,48	0,64%
	34 Information, communication , etc.		4,86	3,29	3,30	3,90	4,00	4,10	23,45	0,70%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>26,94</b>	<b>23,50</b>	<b>23,20</b>	<b>25,10</b>	<b>26,00</b>	<b>27,00</b>	<b>151,74</b>	<b>4,55%</b>
IV. Dépenses courantes et autres dépenses	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		7,05	6,42	7,30	6,70	6,70	6,70	40,86	1,22%
	42 Immobilisations		1,08	1,33	2,50	2,00	2,00	2,00	10,91	0,33%
	43 Gestion du personnel		26,50	25,76	26,30	26,80	27,20	27,60	160,16	4,80%
	44 Charges de régularisation		3,87	3,12	0,00	2,20	2,20	2,20	13,59	0,41%
	45 Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4,90	3,67	7,00	6,60	6,60	6,60	35,37	1,06%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,55	0,56	0,90	1,00	1,00	1,00	5,01	0,15%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>43,94</b>	<b>40,86</b>	<b>44,00</b>	<b>45,30</b>	<b>45,70</b>	<b>46,10</b>	<b>265,91</b>	<b>7,97%</b>
V. Contribution à l'ONEMA	50 Fonds de concours ONEMA		40,69	37,51	41,10	41,90	41,90	41,90	244,99	7,34%
	dont reversement Ecophyto		5,90	6,20	5,90	5,90	5,90	5,90	35,70	1,07%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			<b>0,00</b>	<b>48,83</b>	<b>42,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90,98</b>	<b>2,73%</b>
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>40,69</b>	<b>86,34</b>	<b>83,25</b>	<b>41,90</b>	<b>41,90</b>	<b>41,90</b>	<b>335,97</b>	<b>10,07%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>509,21</b>	<b>538,72</b>	<b>578,05</b>	<b>548,10</b>	<b>569,10</b>	<b>594,30</b>	<b>3 337,48</b>	<b>100,00%</b>

## Équilibre financier de l'agence Rhône-Méditerranée Corse en 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>392 761</b>	<b>406 386</b>	<b>430 708</b>	<b>465 015</b>	<b>471 575</b>	<b>476 548</b>	<b>471 064</b>
	dont subventions versées	356 354	364 861	386 245	392 405	403 918	419 548	398 835
	dont contribution à l'ONEMA	25 942	25 910	25 910	25 910	25 910	34 786	31 307
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	2 265	6 541	2 394	5 794	5 900	6 201
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	10 464	13 350	12 012	11 637	15 162	16 234	13 149
	dont frais financiers liés aux interventions	-	-	-	-	-	80	-
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	32 669	20 791	-	21 572
	<b>2- Personnel</b>	<b>23 673</b>	<b>25 133</b>	<b>25 221</b>	<b>26 568</b>	<b>26 701</b>	<b>26 501</b>	<b>25 764</b>
	dont personnel en fonction à l'agence	20 171	20 706	24 521	26 082	25 580	26 199	25 621
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>39 540</b>	<b>22 756</b>	<b>18 532</b>	<b>14 900</b>	<b>13 712</b>	<b>14 307</b>	<b>64 892</b>
	dont fonctionnement encadré	9 997	9 080	8 848	7 712	7 532	7 088	6 391
	dont amortissements et provisions (68)	1 449	5 108	2 373	2 849	1 957	3 366	6 522
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>455 974</b>	<b>454 275</b>	<b>474 461</b>	<b>506 483</b>	<b>511 988</b>	<b>517 356</b>	<b>561 720</b>
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>401 501</b>	<b>365 101</b>	<b>393 564</b>	<b>417 735</b>	<b>438 174</b>	<b>491 274</b>	<b>530 004</b>
	Redevances pour prélèvement	71 889	84 179	86 142	85 440	88 110	97 624	116 303
	dont prélèvement collectivités – AEP	57 449	70 994	73 005	71 692	74 447	75 021	77 001
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 471	1 497	2 055	2 015	1 876	2 738	2 897
	dont prélèvement industries	12 969	11 688	11 082	11 733	11 787	19 790	36 405
	Industries - Alimentation d'un canal	-	62	166	313	212	318	301
	Industries - Refroidissement industriel	-	682	714	720	686	7 842	5 393
	Industries - Hydroélectricité	-	2 856	2 654	2 864	2 867	10 388	24 929
	Industries - Autres usages économiques	-	7 948	7 508	7 836	8 022	1 242	5 782
	Redevances pour autres usages	-	2 342	2 480	2 448	2 732	2 251	2 199
	dont obstacle sur cours d'eau	-	171	154	138	140	138	146
	dont protection milieu aquatique	-	2 131	2 206	2 059	2 092	2 091	2 023
	dont stockage en période d'étiage	-	40	120	251	500	22	30
	dont contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	329 612	278 580	304 942	329 846	347 332	391 399	411 501
	dont collectivités	305 386	251 093	273 967	302 350	312 224	357 151	372 234
	Collectivités - Pollution	-	157 734	171 955	190 997	195 492	238 003	254 255
	Collectivités - Collecte	-	92 563	101 150	110 784	116 341	118 814	117 852
	Collectivités - Contrevaleur	-	796	862	569	391	334	127
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	411	8 714	12 718	8 687	15 359	14 994	16 767
	Agriculture - Elevage	-	110	76	81	70	66	85
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	8 600	12 634	8 600	15 289	14 928	16 682
	dont industries	23 815	18 773	18 257	18 809	19 749	19 254	22 500
	Industries - Pollution	-	16 374	16 504	17 121	17 802	17 510	19 229
	Industries - Collecte	-	1 775	1 645	1 688	1 947	1 744	3 271
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>9 517</b>	<b>11 696</b>	<b>9 490</b>	<b>9 068</b>	<b>11 857</b>	<b>70 152</b>	<b>7 900</b>
	Autres produits	9 517	11 696	9 490	9 068	11 857	70 152	7 900
dont personnel MAD	3 502	4 427	700	486	1 121	302	143	
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	484	91	104	152	27	31	294	
dont reprises sur provisions (78)	401	2 901	614	236	40	707	202	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	-	-	57 525	-	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>411 018</b>	<b>376 797</b>	<b>403 054</b>	<b>426 803</b>	<b>450 031</b>	<b>561 426</b>	<b>537 904</b>	
<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>-44 956</b>	<b>-77 478</b>	<b>-71 407</b>	<b>-79 680</b>	<b>-61 957</b>	<b>44 070</b>	<b>-23 816</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement							4 051
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement	43 944	75 292	69 644	44 426	39 258	10 722	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	16 922	8 951	1 225	1 779	299	3 251	8 849
	Autres dépenses d'investissement	2 175	2 360	1 670	1 943	1 161	1 076	1 330
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>63 041</b>	<b>86 603</b>	<b>72 539</b>	<b>48 148</b>	<b>40 718</b>	<b>15 049</b>	<b>10 179</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	56 994	57 755	55 828	52 664	50 345	48 081	43 247
	Cessions d'immobilisations 775	35	27	-	27	10	29	25
	Autres ressources en capital	1 388	1 180	1 005	841	92	72	60
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)</b>	<b>58 417</b>	<b>58 962</b>	<b>56 833</b>	<b>53 532</b>	<b>50 447</b>	<b>48 182</b>	<b>47 383</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>- 4 624</b>	<b>-27 641</b>	<b>-15 706</b>	<b>5 384</b>	<b>9 729</b>	<b>33 133</b>	<b>37 204</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	91 646	64 005	48 299	54 288	64 017	97 150	134 354
	Besoin en FDR au 31/12	66 900	52 167	4 307	18 722	13 645	34 928	40 477
	Trésorerie au 31/12	24 746	11 838	43 992	35 566	50 372	62 222	93 877

État des mandatemens des programmes antérieurs au X<sup>e</sup> programme de l'agence Rhône-Méditerranée-Corse au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatemens			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatemens des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatemens réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatemens au 31/12/2014	
	1	2	4	5=2+4	6=1-5
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>1 498,90</b>	<b>1 498,50</b>	<b>0,11</b>	<b>1 498,61</b>	<b>0,29</b>
Subventions	1 322,40	1 322,00	0,11	1 322,11	0,29
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	176,50	176,50	0,00	176,50	0,00
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>2 601,76</b>	<b>2 128,82</b>	<b>169,19</b>	<b>2 298,01</b>	<b>303,75</b>
Subventions	2 578,54	2 109,49	169,09	2 278,57	299,97
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	23,21	19,33	0,10	19,44	3,78
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>4 100,66</b>	<b>3 627,32</b>	<b>169,30</b>	<b>3 796,62</b>	<b>304,04</b>
Subventions	3 900,94	3 431,49	169,20	3 600,69	300,26
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	199,71	195,83	0,10	195,94	3,78

## 6. AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie est le plus important du territoire français par la population (18 millions d'habitants, dont la moitié concentrée dans l'agglomération parisienne), et le quatrième par la superficie (100 000 km<sup>2</sup>). Il compte 70 000 km de linéaire de cours d'eau et 600 km de côtes, ainsi qu'environ 100 000 exploitations agricoles. Il concentre 40 % de l'activité industrielle du pays.

L'état des lieux réalisé en 2005 établit que 20 % des rivières sont en bon état écologique, 40 % en bon état chimique, et 30 % en bon état biologique. Au total, 70 % des rivières présenteraient un risque de non-atteinte du bon état en 2015. 46 des 56 masses d'eau souterraines sont également en risque de non-atteinte du bon état. L'objectif de bon état inscrit dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour 2015 est de 58 % des cours d'eau, 38 % des eaux souterraines et 42 % des eaux côtières et de transition.

Le coût de mise en œuvre du programme de mesures (PDM, qui traduit les dispositions du SDAGE sur le plan opérationnel) est évalué à 10 Md€, dont 53 % pour les travaux de réduction des pollutions ponctuelles classiques ou microbiologiques, 28 % pour les pollutions diffuses, 11 % pour les substances dangereuses, et 8 % pour les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen). Le secrétariat de la commission littorale du bassin est implanté à Honfleur.

### MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 10<sup>E</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

#### *Exécution du programme d'intervention*

Les dotations 2014 ont été consommées à près de 98,5 %. Toutefois, notons dès à présent que les évolutions diffèrent suivant les lignes programme et que de dossiers ont été reportés sur l'année 2015 compte-tenu du prélèvement de 70,7 M€ au profit du budget général de l'État. À fin 2014, les engagements des deux premières années atteignent globalement 32,3 % du total des prévisions du 10<sup>e</sup> programme hors prélèvement État. Il est à souligner que l'analyse des réalisations demeure toutefois limitée du fait du report d'un nombre de dossiers non négligeable pour les raisons évoquées précédemment.

Les interventions en matière de lutte contre la pollution d'environ 580 M€ sont en hausse (472,3 M€ en 2013) et représentent 32,5 % des dotations du programme 2013-2018 à fin 2014. Celles liées à la gestion des milieux atteignent 91,1 M€ (contre 155,2 M€ en 2013), soit 30,7 % des dotations totales sur 6 ans.

L'évolution des engagements dans le domaine de la gestion des milieux provient notamment de la diminution de près de 30 M€ des aides allouées à la restauration et la gestion des milieux aquatiques, l'année 2013 ayant bénéficié du poids non négligeable d'une grosse opération de restauration, d'un montant d'aide de 24 M€. Les dotations prévues sur la durée du programme sont toutefois consommées à hauteur de 38,6 % à fin 2014. La dynamique constatée depuis 2011 se maintient avec un niveau d'engagement supérieur à la prévision.

En matière d'eau potable, les aides engagées sont en forte baisse (28,3 M€ contre 52 M€ en 2013) et nettement inférieures aux prévisions annuelles de l'ordre de 60 M€ tout au long du 10<sup>e</sup> programme. Aussi, le taux d'exécution du total de la ligne programme sur la période 2013-2018 se limite à 25,6 % à fin 2014. Il semble que ce phénomène fasse suite au fort niveau d'engagements au 9<sup>e</sup> programme (autour de 100 M€ annuels).

Concernant la lutte contre la pollution, notons que les aides relatives au traitement des eaux usées domestiques sont en hausse avec 264,4 M€, contre 152,91 M€ en 2013. La tendance est ainsi inversée par rapport aux années précédentes, et le taux de consommation des dotations 2013-2018 est de 30,7 % à fin 2014. Les aides aux réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques, pour lesquelles les prévisions sont autour de 140 M€ les trois premières années du 10<sup>e</sup> programme, en augmentation également, ont atteint 134,6 M€, contre 117,88 M€ en 2013. Le taux d'exécution du programme arrive ainsi à 30,4 % fin 2014.

Les engagements destinés à la lutte contre les pollutions industrielles, d'un montant de 50,6 M€ en 2014 (36,7 M€ en 2013), sont en forte augmentation et représentent ainsi 36,7 % des prévisions totales du 10<sup>e</sup> programme, ce qui peut s'expliquer par une anticipation par les industriels de la diminution des taux d'aides à compter de 2015 liée à l'évolution des règles européennes d'encadrement des aides d'État au secteur économique. Enfin, une forte chute des aides est

observée dans le domaine de la lutte contre la pollution agricole, avec un montant engagé de 8,17 M€ en 2014 (17,96 M€ en 2013), et un taux d'engagement, fin 2014, de 15,2 % des prévisions sur la période 2013-2018. Cette situation s'explique par la période de transition entre l'ancien Programme de Développement Rural Hexagonal et les nouveaux Plans de Développement Rural Régionaux 2014 – 2020.

### **Situation financière de l'agence**

L'agence a adopté son budget initial 2014 de 993,2 M€ en dépenses (dont 12,9 M€ de dotations aux amortissements et provisions), qui a fait l'objet d'un budget rectificatif en cours d'année pour tenir compte notamment des produits de redevances prélèvement supplémentaires et de l'afflux des demandes de paiement (subventions, avances et primes). Ce budget a été réalisé à hauteur de 1 008,8 M€ (dont 6 M€ de dotations aux amortissements et aux provisions), soit à 101,6 %.

Les crédits de paiement relatifs aux interventions, supérieurs de 2,7% aux prévisions initiales, s'élèvent à 768,4 M€ contre 791,6 M€ en 2013. Notons que le flux de demandes de paiement (subventions et avances) sur l'année a été plus régulier que les années précédentes. Par ailleurs, les besoins complémentaires ont pu être compensés par une moindre réalisation des paiements de primes. Ainsi, les aides versées sous forme de subventions s'élèvent à 440,73 M€ (421 M€ au budget rectifié), celles sous forme d'avances atteignent 163,53 M€ (157,7 M€ au budget rectifié), soit un montant équivalent à celui de l'année 2013. Les primes versées sont inférieures aux prévisions (au total 164,07 M€ contre 194,2 M€ prévus au budget rectifié). En effet, l'agence a décalé le versement du solde de l'encours des primes à la performance épuratoire des années d'origine 2012 et 2013, celui des acomptes du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) de l'année d'origine 2014 ayant été effectué comme prévu. Toutefois, globalement 88 % des primes dues au titre des années 2012 à 2014 sont payées fin 2014. Par ailleurs, les charges liées aux interventions et aux redevances, qui n'ont été réalisées qu'à hauteur de 74 %, demeurent relativement stables par rapport à celles des années antérieures.

Si globalement les dépenses se sont avérées au-dessus des prévisions, les recettes dites « encaissables » (hors prise en compte des reprises sur amortissements et provisions), quant à elles, atteignent 969,9 M€, contre 888,04 M€ prévus initialement, soit un taux de réalisation de 109,2 %. Les produits de redevances se sont en effet élevés à 822,5 M€ (contre 745,4 M€ prévus). Globalement, les émissions de soldes de redevances ont été conformes aux prévisions, tandis que les émissions d'acomptes demeurent, quant à elles, supérieures. Enfin, les remboursements d'avances (141,6 M€), proches des prévisions, restent stables ces dernières années.

Le résultat global de l'agence est excédentaire de 39,57 M€ (+158,4 M€ en 2013) mais doit être corrigé de la reprise sur provisions pour charges d'intervention de 38,9 M€, effectuée fin 2014 (Cf. changement de méthode comptable intervenu entre 2010 et 2011, nécessitant la comptabilisation de provisions pour charges, correspondant aux restes à payer sur les engagements pris par l'agence sous forme de subventions après application d'un taux de chute réévalué chaque année), contre 57,8 M€ initialement prévus. Il s'établit ainsi à 0,6 M€ (-20,5 M€ en 2013). Notons également que l'agence, ayant contracté un emprunt de 75 M€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations en 2012, rembourse la deuxième échéance de ce prêt d'un montant de 12 M€ en 2014. Néanmoins, l'agence a dû réduire ses engagements d'un montant total de 52,5 M€ en 2014 pour faire face au reversement de 70,7 M€ au budget général de l'État. Ainsi, l'excédent des recettes de redevances sur les dépenses d'intervention a permis principalement de couvrir ce prélèvement, les frais de fonctionnement et les charges financières liées à l'emprunt. La capacité d'autofinancement dont dispose l'agence est cependant insuffisante pour financer ses investissements propres et rembourser le capital de l'emprunt.

Aussi les dépenses décaissables étant supérieures aux recettes encaissables d'environ 32,8 M€ (écart moindre que celui prévu au budget initial de l'ordre de 92,2 M€), le prélèvement sur le fonds de roulement est inférieur de 59,4 M€ à la prévision et le fonds de roulement atteint donc 126,7 M€ (contre 159,5 M€ à fin 2013), soit un mois et demi de dépenses. Il couvre le besoin en fonds de roulement, stable de 2013 (102,6 M€) à 2014 (105,2 M€). La trésorerie s'établit alors à 21,5 M€ fin 2014 (contre 56,8 M€ fin 2013). Ce niveau de trésorerie brute (comptes bancaires et assimilés) a fortement chuté en fin d'année, et les liquidités (trésorerie nette) de l'agence, proches de zéro au 31 décembre 2014, lui permettent uniquement d'honorer ses dettes exigibles.

## RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

### ***Connaissance, planification, gouvernance, action internationale***

Les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de Programmes De Mesures ont été présentés au comité de bassin du 8 octobre 2014 et ont été soumis à la consultation du public et des partenaires institutionnels du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015.

En matière de SAGE, pour un objectif 2014 de 13 SAGE approuvés, 16 SAGE ont fait l'objet d'une approbation par le comité de bassin. Fin 2014, on dénombre 30 démarches SAGE sur le bassin : 10 SAGE approuvés, 5 sage en révision, 11 SAGE en élaboration, 2 SAGE en instruction et 2 SAGE en émergence, le comité de bassin ayant rendu un avis sur le périmètre du SAGE des 6 vallées. Près de 36,4 % de la surface du bassin est à ce jour couvert par une démarche SAGE. Il existe également 45 contrats territoriaux à fin 2014 pour un objectif de 35.

Les données du programme de surveillance produites par l'agence en 2013 ont été mises en ligne sur le portail de bassin avant le 30 septembre 2014, en conformité avec l'objectif.

L'indicateur de contexte indique que 55,6 % des stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles sont en bon état ou en très bon état écologique. Ce taux est en légère amélioration (53,7 % en 2013).

En matière de connaissance des prélèvements d'eau, l'agence de l'eau indique que 98,2 % des points de prélèvement connus sont équipés d'instruments de mesure directe ou indirecte, ce qui est légèrement en deçà de la cible (99 %) et de la valeur 2013 (98,5 %), mais traduit une très bonne connaissance. Le taux d'établissements industriels mesurant leurs rejets polluants s'établit à 21 % (contre 18 % en 2013) pour un objectif de 20 %.

En ce qui concerne l'action internationale, l'agence a mobilisé 3 M€ pour la coopération décentralisée, réalisation inférieure à celles de 2013 (4,3 M€) et de 2012 (4,9 M€, année du Forum mondial de l'eau). Il correspond à 20 projets répartis dans 12 pays dont 8 pays d'Afrique subsaharienne. Cela correspond à 0,36 % du produit des redevances 2014.

### ***Pilotage et mise en œuvre des politiques d'intervention***

Concernant la mise aux normes vis-à-vis de la directive ERU, les objectifs étaient, pour 2014, de 8 stations restant à mettre en conformité en fin d'année. En fin d'année 2014, 2 stations restent à mettre en conformité : Estrées St Denis (60) et Luneray (76).

Les objectifs ne sont pas entièrement atteints concernant les aides à la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : 2 786 réhabilitations aidées contre une prévision de 3 300 (contre 3 277 aidées en 2013 et 6 744 en 2012). La politique reste cependant très dynamique dans ce domaine.

Au niveau des aides spécifiques à la solidarité urbain-rural, les interventions de l'agence restent à un niveau très élevé, dépassant chaque année l'objectif, malgré un certain ralentissement. Elle a ainsi attribué, en 2014, 42 M€ d'aides en faveur des communes rurales, pour un objectif de 40 M€ (contre 61,2 M€ en 2013 et 77 M€ en 2012). 39,7 M€ concernent l'assainissement soit près de 95 %.

Sur le plan des aides en matière de lutte contre les pollutions diffuses, l'année 2014 est particulière du fait de la transition entre les modalités de contractualisation des aides du Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013 et de la nouvelle programmation 2014-2020 (Plan de Développement Rural Régionaux).

Hors Mesures agri-environnementales, le soutien de l'agence de l'eau à l'agriculture biologique en 2014, à hauteur de 1,7 M€, revient à un niveau proche de celui de 2012 (1,5 M€), après s'être élevé à 2,3 M€ en 2013.

En matière de protection des captages, 149 captages prioritaires dits « Grenelle » ont été retenus et 1 755 points de prélèvement sont identifiés comme prioritaires dans le SDAGE 2010-2015. En 2014, 476 captages prioritaires font l'objet d'une aide de l'agence pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'un programme d'actions (validé ou non par arrêté préfectoral) contre 425 en 2012. Ce résultat est supérieur à la prévision (450 prévus). Pour 244 captages (contre une prévision de 200, et une réalisation de 197 en 2013), une demande de MAE découlant du programme d'actions a été aidée.

Sur le plan des aides en ce domaine, l'année 2014 poursuit la dynamique engagée en 2013 notamment sur le volet agro-environnemental. Près de 9 400 ha (11 700 ha en 2013) bénéficient de MAE (objectif de 5 000 ha) dont 2 110 (1 100 ha en 2013) sont concernés par l'agriculture biologique (pour un objectif de 500 ha).

Concernant la protection des milieux aquatiques, 536 km de cours d'eau ont été restaurés en 2014 avec une aide de l'agence (contre 626 km en 2013). Cela traduit un léger essoufflement de la dynamique de restauration, et une augmentation de la complexité des opérations.

En matière de restauration de la continuité écologique, 104 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables en 2014 dont 1,50 % en classe 2. Ceci est supérieur à la prévision (90) et au niveau de réalisation atteint en 2013 (61). Malgré l'ampleur de la tâche à réaliser, il y a globalement une dynamique positive sur la restauration de la continuité, avec une différence notable entre les cours d'eau migrateurs normands où la restauration commence à donner des résultats visibles et l'amont du bassin où l'émergence des projets est plus difficile.

En 2014, ce sont 2 672 ha de zones humides (2 439 ha en 2013) qui ont bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence (pour un objectif de 2 300 ha), dont 176 ha (332 ha en 2013) pour de l'acquisition (pour un objectif de 450 ha).

Le nombre de contrats aidés visant à la limitation des pollutions des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique et/ou à la préservation des milieux littoraux s'élève à 3, pour une prévision de 3 (contre un seul l'an dernier). Ces contrats couvrent environ 100 km de littoral soit 15 à 20 % du linéaire de la façade du bassin Seine-Normandie et les trois bassins versants concernés représentent un total d'environ 1700 km<sup>2</sup>.

En termes de réduction des substances toxiques, 309 kg de substances dangereuses prioritaires ont été éliminés via les dossiers d'aide de 2014, contre 380 kg en 2013. Ceci est inférieur à la prévision (600 kg). L'analyse sera à porter sur plusieurs années.

Enfin, concernant la gestion quantitative, il est noté des prélèvements supérieurs aux objectifs (2 984 Mm<sup>3</sup> pour un objectif de 2 786 Mm<sup>3</sup>) dus surtout aux secteurs de l'hydroélectricité et de l'industrie.

Il est à noter une consommation du secteur de l'agriculture nettement inférieure aux prévisions (87 Mm<sup>3</sup> pour une prévision de 167 Mm<sup>3</sup>). Les conditions climatiques de l'année hydrologique 2012-2013 ont permis d'effacer en partie le déficit chronique observé ces dernières années et permettent d'expliquer la baisse de la demande en eau pour le secteur agricole, bien que la désignation des organismes uniques ne se soit pas encore traduite en actions concrètes.

### **Fonctionnement de l'agence – Gestion interne**

Face à la montée en puissance du grand cycle de l'eau et des problématiques de pollution diffuse, et aux contraintes en matière de moyens humains et financier, l'agence a initié, en 2014, un plan d'adaptation interne validé par le comité de direction. Ce plan a été élaboré en concertation avec tous les acteurs de l'établissement. Il s'articule autour de six axes, dont notamment la formation, la mobilité, la valorisation des données et les gains de productivité. Parallèlement, une enquête adéquation missions / moyens a été réalisée en mars 2014 auprès de tous les agents pour connaître leur taux d'activité et a donné lieu à une cartographie des emplois, déclinée par activités. Ces deux actions se déclineront dans un plan d'établissement en 2015.

Par ailleurs, la prise en compte des risques psychosociaux a été réalisée en 2014. Concernant la mobilité, les flux sortants, après une année exceptionnellement forte en 2013 en raison d'un grand nombre de départs à la retraite, ont atteint leur point le plus bas en 2014 avec 11 départs définitifs dont 7 départs à la retraite. S'agissant de la mobilité interne en revanche, on note une progression de 2,4 % du taux de mobilité fonctionnelle, qui a concerné 45 personnes (contre 34 personnes en 2013).

Le plafond d'emploi est passé de 461,7 ETP en 2013 à 445 ETP en 2014, soit un schéma d'emploi de -16,7 ETP. Comme les années précédentes, ce plafond a été largement consommé en 2014 (99,99 % en 2014, 99,5 % en 2013). L'agence a ainsi réalisé ses missions avec des effectifs de 444,84 ETPT en moyenne annuelle 2014 (444,98 ETP) contre 457,5 ETPT en moyenne annuelle 2013 (459,6 ETP). Dans ce contexte, les dépenses de personnel s'élèvent à 31,95 M€, contre 32,55 M€ en 2013, soit une diminution de 1,8 %. Celle-ci est principalement due à la baisse des effectifs de 12,65 ETPT (444,84 en 2014 contre 457,49 en 2013), soit de 2,8 %. Toutefois, rapportées à l'ETPT, les charges de personnel progressent de 0,74 %, phénomène dû principalement à l'augmentation des taux de cotisations sociales et au Glissement Vieillesse Technicité, voire à une augmentation du recrutement de fonctionnaires par la voie du détachement.

Les dépenses de fonctionnement plafonnées ont été exécutées à 90 % en 2014. Elles diminuent de plus de 7 % par rapport à celles réalisées en 2013, pour un objectif de réduction de 4 % pour 2014, sur la base du budget initial 2013. Ces écarts s'expliquent principalement par un décalage de certaines dépenses informatiques (retard dans la conclusion de marchés de maintenance applicative et infrastructure et matériels), reportées sur les années à venir,

sachant que celles-ci représentent globalement plus de la moitié du budget de l'agence, et également par la diminution de frais postaux et de télécommunication.

## REDEVANCES

### Recette globale et part des redevances perçues

Le produit des redevances 2014 s'élève à 822 M€ contre 745 M€ en 2013, soit une augmentation de 10 % faisant suite à une diminution de 15 % l'année précédente (recettes 2012 s'élevant à 876 M€). En 2014, la structure du produit des redevances se répartit principalement comme suit : 87,8 % proviennent des redevances de pollution et collecte et 11,7 % des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau.

### Recettes des redevances de pollution et de collecte

Les recettes provenant des redevances de pollution et de collecte ont nettement augmenté, passant de 653,2 M€ en 2013 à 722,6 M€ en 2014 (+10,6 %).

Les recettes des redevances pour pollution et collecte domestiques sont en augmentation de 9 % (647,6 M€ en 2014 contre 594 M€ en 2013). Elles en constituent par ailleurs près de 79 % du total des recettes des redevances (respectivement 46 % du total des recettes pour la pollution et 33 % pour la collecte).

Concernant les redevances pour pollution et pour collecte d'origine non domestiques d'origine industrielle, les recettes 2014 (45 M€) sont de 43 % supérieures à celles de l'année 2013 (31,4 M€) : la redevance pour pollution industrielle augmentant de 54 % (37,7 M€ en 2014 contre 24,5 M€ en 2013) et la redevance pour collecte industrielle progressant de 6 % (7,3 M€ en 2014 contre 6,9 M€ en 2013).

### Recettes des redevances prélèvement

En 2013, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (96,5 M€) est en hausse de 12 % par rapport à l'année 2013 (86,4 M€). Cette évolution s'explique principalement par des recettes plus importantes sur la redevance pour prélèvement pour l'alimentation en eau potable (en hausse de +10 % par rapport à l'année 2013, soit une recette finale de 82,8 M€), laquelle représente environ 10% du total des recettes des redevances au titre de 2014.

Le montant de la redevance prélèvement des acteurs économiques non agricoles 2014 (11,6 M€) augmente de 18 % (+1,8 M€) par rapport à l'année 2013 (9,8 M€), et trouve son origine principale dans la hausse de la redevance prélèvement pour « autres usages économiques » de +1,5 M€ (10,5 M€ contre 9 M€ en 2013).

### Recettes des autres redevances

La recette de la redevance pour obstacle sur les cours d'eau connaît une hausse importante de 127 % bien que demeurant très relative en volume (50 k€ en 2004 contre 22 K€ en 2013).

Les recettes de la redevance pour protection du milieu aquatique baissent légèrement passant de 947 k€ en 2013 à 885 k€ en 2014.

Les tableaux ci-dessous présentent le déroulement des dépenses du programme en cours (engagements et paiements du 10<sup>e</sup> programme), sa situation financière fin 2014, ainsi que le déroulement des programmes antérieurs.

**Attention : Les prévisions d'engagements et de paiements pour les années 2016 à 2018 figurant dans ces tableaux ne tiennent pas compte d'un prélèvement annuel de 175 M€ sur les années 2016 à 2017 sur le fonds de roulement des Agences de l'eau au profit du budget général de l'État, tel que fixé par l'article 32 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015. Le volume et la ventilation des engagements et paiements sont en effet en cours d'ajustement par les agences de l'eau dans le cadre de la révision ou de l'adaptation à mi-parcours de leurs programmes pluriannuels d'intervention 2013-2018, afin d'assurer un niveau de fonds de roulement et de trésorerie suffisants après chaque prélèvement. Il n'a pas été possible de simuler cette évolution dans la mesure où la nature de ces ajustements relève de la décision des Conseils d'administration de chaque Agence de l'eau, après avis conforme de leurs Comités de bassin en cas de révision, décisions qui seront adoptées entre septembre et novembre 2015. Enfin, le niveau de contribution de chaque agence à ce prélèvement n'est pas connu précisément à l'avance, car il est fixé chaque année en fonction des prévisions de recettes de redevances ajustées.**

**Autorisations de programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

en M€	2013		2014		2015		2016		2017		2018		TOTAL		Total X <sup>***</sup> programme	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées	112,35	40,56	186,08	78,32	181,50	76,60	174,40	73,20	156,50	65,00	151,40	62,50	962,23	396,18	1 358,41
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales	82,77	35,11	94,40	40,19	86,90	39,90	96,00	42,80	100,70	43,40	118,20	51,40	578,97	252,80	831,76
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	30,09	6,54	42,16	8,43	32,90	1,50	34,40	1,60	34,90	1,60	41,90	1,90	216,34	21,57	237,91
	14 Elimination des déchets	1,57	0,00	0,05	0,00	0,10	0,10	0,30	0,10	0,50	0,10	1,50	1,50	4,01	1,80	5,81
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	2,23	0,00	2,51	0,00	3,50	0,00	3,50	0,00	3,50	0,00	3,50	0,00	18,74	0,00	18,74
	17 Primes de performance épuratoire	143,12	0,00	116,83	0,00	100,30	0,00	74,70	0,00	69,70	0,00	99,70	0,00	604,35	0,00	604,35
	18 Lutte contre la pollution agricole	17,96	0,00	8,17	0,00	30,80	0,00	34,10	0,00	36,90	0,00	43,50	0,00	171,43	0,00	171,43
	19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>	<b>390,08</b>	<b>82,21</b>	<b>450,19</b>	<b>126,94</b>	<b>436,00</b>	<b>118,10</b>	<b>417,40</b>	<b>117,70</b>	<b>402,70</b>	<b>110,10</b>	<b>459,70</b>	<b>117,30</b>	<b>2 556,07</b>	<b>672,35</b>	<b>3 228,42</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource	6,03	1,42	3,39	0,67	7,00	3,00	7,40	3,20	8,10	3,40	9,20	3,80	41,12	15,49	56,62
	23 Protection de la ressource	11,63	0,22	10,37	0,02	12,00	1,00	12,70	1,10	13,40	1,10	14,80	1,30	74,90	4,74	79,64
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	77,04	1,55	46,29	0,00	42,90	2,10	43,50	2,20	47,90	2,40	53,70	2,70	311,33	10,95	322,28
	25 Eau potable	35,30	16,70	21,73	6,57	26,00	28,30	26,50	28,90	27,00	29,50	32,10	35,00	168,62	144,97	313,59
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	5,27	0,00	2,74	0,00	5,00	0,00	5,50	0,00	6,00	0,00	6,00	0,00	30,51	0,00	30,51
<b>Total II. Gestion des milieux</b>	<b>135,27</b>	<b>19,90</b>	<b>84,52</b>	<b>7,26</b>	<b>92,90</b>	<b>34,40</b>	<b>95,60</b>	<b>35,40</b>	<b>102,40</b>	<b>36,40</b>	<b>115,80</b>	<b>42,80</b>	<b>626,49</b>	<b>176,15</b>	<b>802,64</b>	
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales	6,54	0,00	3,51	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	4,40	0,00	27,65	0,00	27,65
	32 Connaissance environnementale	12,23	0,00	13,28	0,00	14,80	0,00	14,80	0,00	14,80	0,00	14,80	0,00	84,71	0,00	84,71
	33 Action internationale	4,29	0,00	3,42	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	7,00	0,00	29,70	0,00	29,70
	34 Information, communication, consultations du public, etc.	3,88	0,00	4,10	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	3,70	0,00	22,79	0,00	22,79
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>	<b>26,94</b>	<b>0,00</b>	<b>24,31</b>	<b>0,00</b>	<b>27,90</b>	<b>0,00</b>	<b>27,90</b>	<b>0,00</b>	<b>27,90</b>	<b>0,00</b>	<b>29,90</b>	<b>0,00</b>	<b>164,85</b>	<b>0,00</b>	<b>164,85</b>	
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	9,11	0,00	8,48	0,00	9,04	0,00	9,10	0,00	9,10	0,00	9,10	0,00	53,93	0,00	53,93
	42 Immobilisations	2,17	0,00	3,25	0,00	5,90	0,00	4,70	0,00	4,70	0,00	4,70	0,00	25,41	0,00	25,41
	43 Dépenses de personnel	32,55	0,00	31,95	0,00	33,65	0,00	34,70	0,00	34,70	0,00	34,70	0,00	202,26	0,00	202,26
	44 Charges de régularisation	20,70	0,00	30,22	0,00	20,50	0,00	19,00	0,00	19,00	0,00	19,00	0,00	128,42	0,00	128,42
	45 Charges financières	13,63	0,00	13,69	0,00	13,69	0,00	13,70	0,00	13,70	0,00	13,70	0,00	82,11	0,00	82,11
	48 Dépenses courantes liées aux redevances	4,40	0,00	2,81	0,00	4,35	0,00	3,20	0,00	3,20	0,00	3,20	0,00	21,16	0,00	21,16
	49 Dépenses courantes liées aux interventions	0,47	0,00	0,43	0,00	0,62	0,00	0,60	0,00	0,60	0,00	0,60	0,00	3,32	0,00	3,32
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	<b>83,04</b>	<b>0,00</b>	<b>90,83</b>	<b>0,00</b>	<b>87,75</b>	<b>0,00</b>	<b>85,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85,00</b>	<b>0,00</b>	<b>85,00</b>	<b>0,00</b>	<b>516,62</b>	<b>0,00</b>	<b>516,62</b>	
<b>V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50)</b>	50 Fonds de concours ONEMA	68,16	0,00	62,44	0,00	64,18	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00	69,20	0,00	402,38	0,00	402,38
	dont reversement Ecophyto	10,88	0,00	10,89	0,00	11,60	0,00	11,60	0,00	11,60	0,00	11,60	0,00	68,17	0,00	68,17
Reversement au Budget de l'Etat	0,00	0,00	70,74	0,00	58,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129,49	0,00	129,49	
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>	<b>68,16</b>	<b>0,00</b>	<b>133,18</b>	<b>0,00</b>	<b>122,93</b>	<b>0,00</b>	<b>69,20</b>	<b>0,00</b>	<b>69,20</b>	<b>0,00</b>	<b>69,20</b>	<b>0,00</b>	<b>531,87</b>	<b>0,00</b>	<b>531,87</b>	
<b>Total</b>	<b>703,48</b>	<b>102,10</b>	<b>783,03</b>	<b>134,20</b>	<b>767,48</b>	<b>152,50</b>	<b>695,10</b>	<b>153,10</b>	<b>687,20</b>	<b>146,50</b>	<b>759,60</b>	<b>160,10</b>	<b>4 395,90</b>	<b>848,50</b>	<b>5 244,40</b>	

**Crédits de paiement de l'agence de l'eau Seine Normandie au 31 décembre 2014**  
**Exécutions 2013-2014 et prévisions 2015-2018**

<i>DEPENSES</i>		<i>en M€</i>	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL pgme	%
<b>I. Lutte contre la pollution</b>	11 Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées		240,06	263,31	240,90	233,10	229,90	220,90	1 428,17	26,72%
	12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées et des eaux pluviales		149,58	127,38	123,80	125,90	132,30	140,90	799,86	14,97%
	13 Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles		31,68	33,28	36,60	35,00	35,30	36,70	208,56	3,90%
	14 Elimination des déchets		3,95	0,96	0,40	0,60	0,60	1,90	8,42	0,16%
	15 Assistance technique dans le domaine de l'eau		2,98	2,95	2,70	3,10	3,30	3,30	18,33	0,34%
	17 Primes de performance épuratoire		176,08	164,07	141,00	88,50	69,70	81,20	720,55	13,48%
	18 Lutte contre la pollution agricole		15,19	10,70	14,40	22,00	28,30	33,20	123,78	2,32%
	19 Divers pollution		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	<b>Total I. Lutte contre la pollution</b>			<b>619,53</b>	<b>602,65</b>	<b>559,80</b>	<b>508,20</b>	<b>499,40</b>	<b>518,10</b>	<b>3 307,67</b>
<b>II. Gestion des milieux</b>	21 Gestion quantitative de la ressource		6,76	7,19	6,30	8,60	9,50	10,20	48,54	0,91%
	23 Protection de la ressource		6,28	7,82	9,60	11,20	12,70	13,60	61,20	1,15%
	24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		40,55	45,99	49,90	46,40	47,10	49,60	279,54	5,23%
	25 Eau potable		103,25	86,74	56,40	54,80	55,90	56,70	413,78	7,74%
	29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		4,93	4,02	3,80	4,30	4,90	5,30	27,24	0,51%
<b>Total II. Gestion des milieux</b>			<b>161,75</b>	<b>151,75</b>	<b>126,00</b>	<b>125,30</b>	<b>130,10</b>	<b>135,40</b>	<b>830,31</b>	<b>15,54%</b>
<b>III. Conduite et développement des politiques</b>	31 Etudes générales		3,02	4,80	4,40	4,20	4,30	4,40	25,13	0,47%
	32 Connaissance environnementale		9,59	12,53	15,70	15,10	15,00	15,00	82,92	1,55%
	33 Action internationale		2,91	3,51	3,80	4,20	4,90	5,10	24,42	0,46%
	34 Information, communication , etc.		4,15	3,50	3,60	3,60	3,60	3,60	22,05	0,41%
<b>Total III. Conduite et développement des politiques</b>			<b>19,68</b>	<b>24,34</b>	<b>27,50</b>	<b>27,10</b>	<b>27,80</b>	<b>28,10</b>	<b>154,52</b>	<b>2,89%</b>
<b>IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>	41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		9,11	8,48	9,04	9,10	9,10	9,10	53,93	1,01%
	42 Immobilisations		2,17	3,25	5,92	4,70	4,70	4,70	25,43	0,48%
	43 Gestion du personnel		32,55	31,95	33,65	34,70	34,70	34,70	202,26	3,78%
	44 Charges de régularisation		20,70	30,22	20,50	19,00	19,00	19,00	128,42	2,40%
	45 Charges financières		13,63	13,69	13,69	13,70	13,70	13,70	82,11	1,54%
	48 Dépenses courantes liées aux redevances		4,40	2,81	4,35	3,20	3,20	3,20	21,16	0,40%
	49 Dépenses courantes liées aux interventions		0,47	0,43	0,62	0,60	0,60	0,60	3,32	0,06%
<b>Total IV. Dépenses courantes et autres dépenses</b>			<b>83,04</b>	<b>90,83</b>	<b>87,76</b>	<b>85,00</b>	<b>85,00</b>	<b>85,00</b>	<b>516,63</b>	<b>9,67%</b>
<b>V. Contribution à l'ONEMA</b>	50 Fonds de concours ONEMA		68,16	62,44	64,18	70,85	70,85	69,20	405,68	7,59%
	dont reversement Ecophyto		10,88	10,89	11,60	11,60	11,60	11,60	68,17	1,28%
<b>Reversement Budget de l'Etat</b>			0,00	70,74	58,75	0,00	0,00	0,00	129,49	2,42%
<b>Total V. Contribution à l'ONEMA (LP 50) et reversement au Budget de l'Etat</b>			<b>68,16</b>	<b>133,18</b>	<b>122,93</b>	<b>70,85</b>	<b>70,85</b>	<b>69,20</b>	<b>535,17</b>	<b>10,01%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>952,15</b>	<b>1 002,75</b>	<b>924,00</b>	<b>816,45</b>	<b>813,15</b>	<b>835,80</b>	<b>5 344,30</b>	<b>100,00%</b>

## Équilibre financier de l'agence Seine-Normandie en 2014

Agrégat en K €	Mode de calcul	CF 2008	CF 2009	CF 2010	CF 2011	CF 2012	CF 2013	CF 2014
Charges	<b>1- Interventions</b>	<b>585 269</b>	<b>563 655</b>	<b>660 301</b>	<b>644 606</b>	<b>759 326</b>	<b>712 273</b>	<b>682 580</b>
	dont subventions versées	532 361	511 165	595 065	585 666	646 041	628 138	604 804
	dont contribution à l'ONEMA	42 660	42 660	<b>42 660</b>	42 660	42 660	57 275	51 548
	dont reversement Ecophyto à l'ONEMA	-	3 948	<b>6 800</b>	3 106	18 750	10 883	10 891
	dont dépenses liées aux interventions et aux redevances	10 248	5 882	15 776	13 174	13 351	14 041	13 647
	dont frais financiers liés aux interventions	-	-	-	-	944	1 936	1 690
	dont provisions pour charges (68158)	-	-	-	-	37 580	-	-
	<b>2- Personnel</b>	<b>29 725</b>	<b>31 630</b>	<b>32 739</b>	<b>33 353</b>	<b>33 707</b>	<b>32 553</b>	<b>31 953</b>
	dont personnel en fonction à l'agence	28 853	30 738	31 736	32 725	32 818	31 807	31 940
	<b>3- Fonctionnement courant</b>	<b>36 458</b>	<b>20 392</b>	<b>23 382</b>	<b>63 366</b>	<b>42 787</b>	<b>37 691</b>	<b>115 441</b>
	dont fonctionnement encadré	11 853	11 444	12 116	10 831	10 298	9 069	8 421
	dont amortissements et provisions (68)	5 267	6 598	7 892	12 472	11 258	7 718	6 005
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>651 452</b>	<b>615 677</b>	<b>716 422</b>	<b>741 325</b>	<b>835 820</b>	<b>782 517</b>	<b>829 973</b>
Produits	<b>1- Redevances</b>	<b>708 474</b>	<b>785 748</b>	<b>557 938</b>	<b>745 091</b>	<b>876 407</b>	<b>744 919</b>	<b>822 491</b>
	Redevances pour prélèvement	64 767	94 665	67 666	95 301	110 157	86 356	96 518
	dont prélèvement collectivités – AEP	58 253	83 763	59 772	82 636	95 643	75 011	82 761
	dont prélèvement agriculture – irrigation	1 351	1 629	307	2 908	3 105	1 537	2 167
	dont prélèvement industries	5 163	9 273	7 587	9 757	11 409	9 808	11 590
	Industries - Alimentation d'un canal	-	66	-	146	2 119	638	968
	Industries - Refroidissement industriel	-	-	-	-	-	-	-
	Industries - Hydroélectricité	-	-	-	-	5	126	51
	Industries - Autres usages économiques	-	9 181	7 587	9 610	9 285	9 044	10 571
	Redevances pour autres usages	-	1 422	3 440	1 075	1 046	969	937
	dont obstacle sur cours d'eau	-	36	-	- 5	89	22	50
	dont protection milieu aquatique	-	1 384	650	1 082	957	947	885
	dont stockage en période d'étiage	-	2	-	- 2	-	-	1
	dont contributions volontaires	-	-	2 790	-	-	-	-
	Redevances pour pollution et collecte	643 707	689 661	486 832	636 619	761 370	653 218	722 596
	dont collectivités	623 641	645 617	471 901	615 588	666 586	593 968	647 618
	Collectivités - Pollution	-	345 287	297 530	353 244	386 263	349 405	376 382
	Collectivités - Collecte	-	298 081	167 125	248 284	268 440	239 851	269 077
	Collectivités - Contrevaieur	-	2 249	7 246	14 040	11 883	4 712	2 159
	dont agriculture – élevage + pollution diffuse	453	10 790	14 763	27 568	31 036	27 880	29 972
	Agriculture - Elevage	-	921	- 750	1 203	486	396	448
	Agriculture - Pollutions diffuses	-	9 861	15 513	26 365	30 550	27 484	29 524
	dont industries	19 613	33 254	168	- 6 517	63 748	31 370	45 006
	Industries - Pollution	-	24 225	168	- 3 603	48 028	24 500	37 690
	Industries - Collecte	-	9 003	-	- 2 983	15 697	6 870	7 316
	<b>2- Gestion courante</b>	<b>26 225</b>	<b>8 033</b>	<b>6 027</b>	<b>29 905</b>	<b>40 601</b>	<b>196 048</b>	<b>47 051</b>
	Autres produits	26 225	8 033	6 027	29 905	40 601	196 048	47 051
dont personnel MAD	872	892	1 003	628	889	746	13	
dont annulations de mandats sur exercices antérieurs	524	927	2 296	1 811	1 418	13 275	4 237	
dont reprises sur provisions (78)	1 816	920	1 475	689	2 433	1 650	2 677	
dont reprises sur provisions pr charges (78158)	-	-	-	25 320	33 244	178 868	38 943	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>734 699</b>	<b>793 781</b>	<b>563 965</b>	<b>774 996</b>	<b>917 008</b>	<b>940 967</b>	<b>869 542</b>	
<b>Résultat</b>	<b>= Produits - charges</b>	<b>83 247</b>	<b>178 104</b>	<b>-152 457</b>	<b>33 671</b>	<b>81 188</b>	<b>158 450</b>	<b>39 569</b>
CAF (>0)	Capacité d'autofinancement	86 924	183 743		20 124	94 321		3 921
ou IAF (<0)	Insuffisance d'autofinancement			146 060			14 377	
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	111 972	138 016	206 043	192 616	248 580	163 494	163 532
	Autres dépenses d'investissement	6 783	7 638	4 357	5 919	5 455	2 168	3 248
	Remboursement Capital	-	-	-	-	-	11 691	12 003
<b>TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)</b>	<b>118 755</b>	<b>145 654</b>	<b>356 460</b>	<b>198 535</b>	<b>254 035</b>	<b>191 730</b>	<b>178 784</b>	
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	156 639	142 725	144 750	144 560	145 439	142 636	141 545
	Cessions d'immobilisations 775	908	42	22	11	28	26	32
	Autres ressources en capital	204	170	916	1 030	75 410	9 082	434
<b>TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)</b>	<b>244 675</b>	<b>326 680</b>	<b>145 688</b>	<b>165 726</b>	<b>315 198</b>	<b>151 744</b>	<b>145 932</b>	
<b>Equilibre = Variation FDR</b>	<b>= Ressources - emplois</b>	<b>125 920</b>	<b>181 026</b>	<b>-210 772</b>	<b>-32 809</b>	<b>61 163</b>	<b>-39 986</b>	<b>-32 852</b>
Pour mémoire	FDR au 31/12	197 342	381 914	171 142	138 333	199 496	159 510	126 658
	Besoin en FDR au 31/12	176 191	377 651	166 652	136 220	151 111	102 670	105 190
	Trésorerie au 31/12	21 151	4 263	4 490	2 113	48 385	56 840	21 468

État des mandatements des programmes antérieurs au X<sup>e</sup> programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2014 (hors dépenses courantes)

en M Euros	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2014	Mandatements			Restes à mandater au 31/12/2014
		Cumul des mandatements des années antérieures au 31/12/2013	Somme des mandatements réalisés au cours de l'année 2014	Total des mandatements au 31/12/2014	
		1	2	4	
<b>6<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>7<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>8<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>3 234,20</b>	<b>3 234,20</b>	<b>0,75</b>	<b>3 234,95</b>	<b>-0,74</b>
Subventions	2 511,50	2 511,74	0,44	2 512,17	-0,68
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	722,71	722,47	0,31	722,78	-0,07
<b>9<sup>ème</sup> Programme</b>	<b>4 909,44</b>	<b>4 177,63</b>	<b>329,61</b>	<b>4 507,24</b>	<b>402,20</b>
Subventions	3 750,53	3 172,40	270,10	3 442,50	308,03
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 158,90	1 005,23	59,51	1 064,74	94,17
<b>TOTAL Programmes antérieurs</b>	<b>8 143,64</b>	<b>7 411,83</b>	<b>330,35</b>	<b>7 742,18</b>	<b>401,46</b>
Subventions	6 262,03	5 684,14	270,53	5 954,67	307,36
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances	1 881,61	1 727,69	59,82	1 787,51	94,10